

# Bulletin du Conseil communal

N° 11



**Lausanne**

Séance du 12 février 2013 – Première partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 12 février 2013

11<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 février 2013, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M<sup>me</sup> Janine Resplendino, présidente**Sommaire**

<b>Ordre du jour</b> .....	179
<b>Première partie</b> .....	179
<b>Intentions municipales en matière de nature en ville. Elaboration d'un concept directeur nature (CDN). Réponses aux postulats de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf « Pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville », de M<sup>me</sup> Nicole Graber « Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne », de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité », de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » et de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville »</b>	
Rapport-préavis N° 2012/11 du 8 mars 2012 .....	179
Rapport .....	210
Discussion .....	212
<b>« Places d'apprentissage : atteindre les 5 % ». Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz</b>	
Rapport-préavis N° 2012/32 du 5 juillet 2012 .....	216
Rapport .....	219
Discussion .....	221
<b>Construction d'une chaufferie au chemin des Bossons pour le développement du réseau de chauffage à distance</b>	
Préavis N° 2012/44 du 11 octobre 2012 .....	228
Rapport .....	232
Discussion .....	234
<b>Groupe scolaire de Béthusy : construction d'une salle de gymnastique et d'un Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS). Demande de crédit d'ouvrage</b>	
Préavis N° 2012/42 du 20 septembre 2012 .....	234
Rapport .....	241
Discussion .....	244
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) »</b>	
Développement photocopié .....	245
Discussion .....	245

**Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent »**

Développement polycopié.....	246
Discussion .....	246

**Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! »**

Développement polycopié.....	247
Réponse de la Municipalité .....	247
Discussion .....	249

**Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ? »**

Développement polycopié.....	250
Réponse de la Municipalité .....	250
Discussion .....	252

**Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la justice ! »**

Développement polycopié.....	254
Réponse de la Municipalité .....	255
Discussion .....	258

**Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Les zones 30 kilomètres par heure ont-elles été vérifiées pratiquement et juridiquement ? »**

Développement polycopié.....	261
Réponse de la Municipalité .....	262
Discussion .....	265

**Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Ecrans publicitaires dans les stations du m2 : une aberration écologique »**

Développement polycopié.....	266
Réponse de la Municipalité .....	266
Discussion .....	268

**Ordre du jour**

Voir Bulletin N° 9 du 29 janvier 2013.

**Première partie**

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Christelle Allaz, Sylvianne Bergmann, Jean-François Cachin, Thérèse de Meuron, Sarah Frund, Christiane Jaquet-Berger, Evelyne Knecht, Jean-Luc Laurent, Natacha Litzistorf Spina, Manuela Marti, Isabelle Mayor, Sophie Michaud Gigon, Namasivayam Thambipillai, Elisabeth Wermelinger, Diane Wild.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Muriel Chenaux Mesnier, Jean-Pascal Gendre, Isabelle Paccaud, Florian Ruf.

Membres présents 80

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 4

**Effectif actuel 99**

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

**La présidente** : – Mesdames et messieurs, j'ouvre la séance ; je ne sais pas si c'est la neige ou la grippe, mais nous sommes peu nombreux ce soir. Je vous annonce l'absence de M. Vuilleumier jusqu'à 19 h ; il est à la cérémonie du Défi sportif lausannois, tout comme certains conseillers.

**Intentions municipales en matière de nature en ville****Elaboration d'un concept directeur nature (CDN)**

**Réponses aux postulats de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf « Pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville », de M<sup>me</sup> Nicole Graber « Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne », de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité », de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » et de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville »**

Rapport-préavis N° 2012/11 du 8 mars 2012

Finances et patrimoine vert, Travaux

**1. Objet du rapport-préavis**

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité expose ses intentions en matière de nature en ville. La Municipalité propose à votre Conseil l'élaboration d'un concept directeur nature (CDN), en coordination avec la révision du Plan directeur communal, dans lequel seront fixés pour 10 ans les objectifs, les principes ainsi que les moyens nécessaires pour garantir aux habitants de Lausanne qualité de vie, bien-être et un environnement sain grâce aux aspects sociaux, aux services écologiques et économiques offerts par la nature et la biodiversité. Cet acte s'inscrit dans la politique de développement durable que la Ville mène depuis une douzaine d'années. Comme premier jalon en vue du Concept directeur nature, la Municipalité propose de valider dans le présent rapport-préavis un certain nombre de principes de base de la politique de gestion des espaces verts. Par ailleurs, un certain nombre de mesures concrètes sont proposées dans le cadre du présent rapport-préavis, tels que des projets-pilotes et des études ou analyses préalables au CDN. Pour finir, la Municipalité soumet à votre Conseil différentes propositions visant une meilleure

intégration de la nature dans les politiques urbaines. Afin de mettre en place cette politique en matière de nature en ville dans un délai de cinq ans, un montant de 400 000.– est demandé au Fonds du développement durable, ainsi que 1 ETP permanent, soit 130 000.– sur le budget du service des parcs et domaines à partir de 2013.

Ce rapport-préavis répond aux postulats de M<sup>me</sup> Litzistorf concernant l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville, de M<sup>me</sup> Graber au sujet de la généralisation des toitures végétalisées, de M. Hildbrand sur l'élimination des thuyas, de M. Hildbrand et consorts demandant d'étudier la mise en protection de 17 % des surfaces terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la commune, ainsi que de M<sup>me</sup> Bergmann concernant le jardinage citoyen de pieds d'arbres.

## **2. Table des matières**

[Supprimée.]

## **3. Préambule**

S'il y a encore peu, on considérait les villes comme des déserts bétonnés perdus pour la nature, c'est un état de choses aujourd'hui révolu. On assiste depuis une vingtaine d'années à l'émergence de la nature en ville et à la reconnaissance que ville et nature ne sont pas inconciliables. Des réflexions sont menées à plusieurs niveaux. La Confédération a mis en consultation en janvier 2011 son projet de territoire Suisse, issu de sa politique des agglomérations lancée en 2001. Le Projet de territoire Suisse expose les objectifs et les stratégies en vue d'une meilleure coopération et de l'utilisation durable du sol, ressource limitée (DETEC, 2011). Il propose notamment de concentrer le développement de l'urbanisation à l'avenir sur les territoires qui sont déjà majoritairement construits et d'aménager les cœurs urbains, les centres ruraux et les centres des localités de manière à ce qu'ils comprennent des espaces libres tels que des parcs et des places pour augmenter la qualité de vie et d'habitat. Le rapport de Stratégie Biodiversité Suisse, mis en consultation par le Conseil Fédéral le 16 septembre 2011, définit l'objectif suivant pour l'espace urbain : « *D'ici à 2020, la biodiversité connaît un développement tel dans l'espace urbain que ce dernier contribue à la mise en réseau des milieux naturels, que les espèces typiques sont préservées et que la population a accès à la nature là où elle habite et dans les zones de détente de proximité.* » (OFEV, 2011). Densification des zones urbaines et plus de nature à la fois, le défi est grand mais prend tout son sens quand on sait l'importance de la nature pour la santé, le bien-être et la biodiversité.

### **3.1. Lausanne et son patrimoine vert**

A l'heure actuelle, les espaces verts publics (parcs, promenades, cimetières) en ville de Lausanne couvrent 360 ha, soit 26 m<sup>2</sup> par habitant. A cela s'ajoutent environ 11 ha de jardins familiaux et 8000 arbres d'alignement. Les propriétés forestières de la ville, localisées en majorité dans le Jorat, s'élèvent à 1900 hectares dont 1514 ha se trouvent sur territoire communal et 143 ha en zone urbaine. Les domaines agricoles propriétés de la ville couvrent une surface d'environ 750 ha et 36 ha de vignobles majoritairement hors territoire communal. Au total, 44 % de la surface communale lausannoise (y compris zones foraines) sont des espaces verts publics (parcs, plantages, forêts) ! Ces espaces verts bénéficient d'une bonne protection du point de vue juridique : la loi forestière, du 4 octobre 1961, assure la sauvegarde des forêts urbaines ; une partie des parcs lausannois, affectés par le PGA, sont inscrits à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites ; deux objets sont sous protection stricte : le parc du Bourget comme réserve ornithologique et de faune et la campagne de l'Hermitage classée par un arrêté du Conseil d'Etat. Par ailleurs, le patrimoine arboré (public ou privé) de la ville est protégé depuis 1969 par la Loi cantonale vaudoise sur la Protection de la Nature, des Monuments et des Sites (LPNMS). En outre tout abattage fait l'objet d'une demande d'autorisation qui est soumise à une enquête publique.

Les enjeux de la nature en ville ne se bornent pas aux espaces verts publics, mais englobent également les espaces privés (jardins, pourtour d'immeuble, forêt). Il est estimé que les surfaces forestières privées représentent le 20% de la surface forestière en zone urbaine (hors zones foraines). Les forêts privées apportent donc une contribution non négligeable comme « pénétrante » de nature au sein du centre de la ville. La surface de jardins sur parcelles privées non communales est estimée à 453 ha, soit 24% de la surface totale du territoire urbain (hors zones foraines) ! Or une étude du Sanu (centre de formation et de prestations environnementales) datant de 2010 montre qu'une majorité des propriétaires de jardins privés suisses, méconnaissent l'interdiction générale des herbicides entrée en vigueur en 2001 afin de protéger l'eau potable et les eaux souterraines (OFEV, 2010). Encore 100 tonnes de substances actives destinées à l'utilisation privée sont vendues chaque année en Suisse ! Par ailleurs les jardins et haies de séparation abritent des plantes exotiques sans grand intérêt biologique dont certaines sont invasives. Cette situation engendre des problèmes de portée publique : contamination des eaux, pollution du sol et appauvrissement de la biodiversité. Une gestion globale des espaces verts qui soit garante de la santé publique et favorable à la biodiversité doit donc se poursuivre sur l'ensemble du territoire communal et implique d'agir également sur le domaine privé.

### **3.2. Nature urbaine et services environnementaux**

La nature en ville remplit des services environnementaux primordiaux (Nowak & al. 2010), le plus évident étant le captage de gaz carbonique et la production d'oxygène nécessaire à la respiration des animaux et des humains. La présence de massifs boisés et d'espaces verts permet de réduire la pollution atmosphérique par absorption des polluants gazeux et filtrage des polluants particuliers par le feuillage. Les espaces verts urbains contribuent à absorber l'eau de pluie, permettant ainsi de réduire le volume des eaux de ruissellement et de diminuer la pollution des eaux de surfaces. Les massifs d'arbres tempèrent le climat local. Ces services environnementaux sont difficiles à monétariser et leur valeur n'est généralement pas prise en compte lorsqu'on chiffre des projets d'urbanisation. Pourtant leur perte peut engendrer à terme des conséquences négatives graves pour le bien-être humain et la société (Millenium Ecosystem Assessment 2005).

### **3.3. Coûts environnementaux**

Lorsqu'on densifie une zone, la perte de végétation implique la perte des services environnementaux qui y sont liés. Or, on ne découvre la valeur de ces services que lorsqu'ils régressent. Il est ainsi aujourd'hui obligatoire à Lausanne en cas d'imperméabilisation d'une surface, de compenser la diminution de la rétention de l'eau de pluie dans le sol par une gestion adéquate du système d'évacuation des eaux claires. Dans ce cas, la loi fixe clairement les règles de compensation du service perdu (rétention d'eau), laquelle a un coût pour la collectivité et le privé.

Par contre, la perte des autres services rendus par la végétation (régulation de la température, filtration de l'air, biodiversité, etc.) n'est aucunement compensée<sup>1</sup>, sauf dans le cas où les projets sont soumis à une procédure d'étude de l'impact sur l'environnement (Art. 18 LPN). Les conséquences négatives de ces pertes devraient pouvoir être compensées le jour où l'on aura découvert leurs effets à large échelle, que ce soit en termes de santé publique ou de risques environnementaux.

Assurer de la nature en ville est de ce fait un investissement indirect à long terme pour la collectivité. Cet investissement indirect n'est que trop rarement pris en compte dans les planifications urbaines, d'une part en raison de la difficulté à chiffrer les services environnementaux en amont, et d'autre part du fait que les coûts d'actions compensatoires sont souvent payés par des caisses différentes.

<sup>1</sup> On les considère alors comme des externalités écologiques car ils ne sont pas pris en compte dans les coûts du marché (CGDD, 2010). Dans une logique de marché, l'externalité représente une conséquence négative ou positive qui n'est pas comprise dans le prix de l'échange. Un exemple parlant est les conséquences environnementales liées au trafic aérien de marchandises, qui ne sont pas répercutées sur le prix des denrées.

Différents modèles cherchant à monétariser les services environnementaux ont cependant été développés (CGDD, 2010). La ville de Chicago s'est dotée d'une approche comptable des forêts urbaines afin d'évaluer les conséquences économiques et écologiques des initiatives possibles de foresterie urbaine sur l'économie d'énergie, la pollution de l'air et la fixation de carbone. D'autres services tels que l'amélioration de la santé et le bien-être sont moins tangibles et plus difficiles à intégrer dans un calcul. Sans aller dans l'élaboration d'un tel système, Lausanne se doit de continuer d'intégrer le potentiel des services environnementaux offerts par la nature dans la planification urbaine. Par ailleurs, à l'instar de toute action, la gestion des espaces verts doit veiller à minimiser ses propres impacts environnementaux en termes d'énergie et de pollution.

### 3.4. *Potentiel socioculturel de la nature en ville et autres aspects*

La nature en ville remplit encore d'autres fonctions importantes (ZHAV, 2010). Dans les aspects sociaux, outre la *santé et le bien-être*, les espaces verts ont un *potentiel socioculturel* élevé. Les jardins, places et parcs sont des lieux de rencontre, de communication et favorisent par ce biais l'attachement au lieu, les relations de voisinage et les réseaux sociaux informels, particulièrement pour les personnes âgées.

Par ailleurs les espaces verts urbains sont des expressions de la société au cours de l'histoire et ont une grande *importance historico-culturelle*. Ce sont des témoins d'époques et d'exploitations révolues qui font revivre ces dernières de manière émotionnelle et symbolique. Ils sont également le lieu de l'expression d'une *esthétique* qui évolue avec son temps. Pour ce qui est des aspects économiques, outre le potentiel d'économie offert par les services environnementaux, la nature en ville offre d'autres formes de *valeur économique* :

- dans l'immobilier, en rendant les logements dans des quartiers verts et tranquilles un produit recherché ;
- dans la production locale de fruits et légumes des jardins potagers familiaux, qui peuvent représenter pour certaines familles l'équivalent d'un 13<sup>e</sup> salaire (Equiterre, 2011).

### 3.5. *Nature urbaine et santé publique*

De nombreuses études (Morris, 2003) démontrent l'impact de l'environnement sur la santé physique, mentale et spirituelle des populations. Il est ainsi reconnu que les espaces verts urbains contribuent de manière majeure à la qualité de l'environnement ainsi qu'à la santé et au bien-être des humains à l'intérieur des villes et des banlieues. Spécifiquement, des études dans le domaine de la psychologie environnementale démontrent l'importance des espaces naturels pour les capacités de « restauration » de l'humain, c'est-à-dire le renouvellement de ses capacités physiques, psychologiques et sociales lui permettant de faire face aux pressions du quotidien (Terry, 2005). Des études ont montré que l'expérimentation de milieux naturels par les enfants favorise leur développement cognitif, moteur et social (créativité, concentration, sens de l'émerveillement, compréhension du monde) qui les aidera à mieux gérer les aléas de la vie (Wells & Evans, 2003 et White & Stoeklin, 1996). Plus encore, une étude à Sheffield en Grande-Bretagne, a mis en exergue que le bénéfice psychologique obtenu des visiteurs dans les espaces verts augmente avec la biodiversité de ces derniers. Ce résultat indique donc que le « vert » seul n'est pas suffisant, mais que la qualité du vert est essentielle pour délivrer des bénéfices en termes de santé (Fuller & co, 2007).

Le lien entre le développement de maladies et la pollution de l'air, de l'eau, la présence de produits chimiques dans l'environnement a été démontré à de nombreuses reprises et continue de faire l'objet de nombreuses recherches médicales. Un exemple en est l'étude SAPALDIA, qui confirme le lien entre la pollution de l'air et l'occurrence de maladies respiratoires chez les adultes en Suisse (SAPALDIA, 2008). Or un grand nombre de

services environnementaux offert par la végétation peut avoir un impact positif sur cette problématique.

### **3.6. Les enjeux de la biodiversité**

« La biodiversité est la vie qui nous entoure sous toutes ses formes. Elle est indispensable à tous les processus vitaux et à tous les services fournis par les écosystèmes sur la planète. » (OFEV, 2010). La diversité en espèces, leur variabilité génétique et leurs interactions dans un habitat rendent les écosystèmes moins fragiles aux changements de conditions environnementales. Autrement dit, la richesse de la biodiversité accroît les chances de la vie sur terre et donc d'adaptation aux changements. Les écosystèmes et leur biodiversité fournissent quantité de biens et services à l'Homme, pour son alimentation (agriculture, pêche), pour ses équipements (bois, textile, combustibles, métaux, ...) et pour sa santé (substances pharmaceutiques issues de végétaux ou de champignons). La pollinisation, la dispersion des semences, la régulation des populations d'insectes, le recyclage des nutriments sont le résultat des interactions entre les organismes vivants. La valeur économique des services offerts par la biodiversité est estimée à un montant annuel entre 16 000 et 54 000 milliards de dollars à l'échelle mondiale. (OFEV, 2010).

Or sur la planète, les taux actuels d'extinctions d'espèces sont évalués jusqu'à 1000 fois plus élevés que les niveaux jugés naturels. Ainsi 10 à 30 % des espèces de mammifères, oiseaux et amphibiens sont actuellement menacés d'extinction. En outre, il est établi de manière évidente mais encore incomplète que les changements imposés aux écosystèmes augmentent la probabilité de modifications abruptes dans ces écosystèmes, lesquels pourront avoir des effets négatifs sur le bien-être humain (Millenium Ecosystem Assessment, 2005). Des phénomènes tels que l'émergence d'épidémies, la croissance soudaine d'algues toxiques dans les systèmes aquatiques, la mort massive des poissons, peuvent apparaître.

La disparition des espèces, c'est à dire de la diversité du vivant, remet en cause les services rendus par la nature. Le bien-être et la survie des humains est donc difficilement envisageable à long terme sans une biodiversité élevée.

### **3.7. L'érosion de la biodiversité**

Si les surfaces perméables en zones urbaines s'avèrent riches en espèces, les surfaces imperméables (asphaltées, construites, compactées) le sont nettement moins. Les analyses révèlent que plus la ville est grande, plus la diversité des espèces est réduite. Par ailleurs, la diversité des espèces décroît au fur et à mesure que l'on se rapproche du centre. Cette pauvreté est moins liée à la proportion de surfaces imperméables qu'au fait que beaucoup d'espèces ne parviennent pas à pénétrer jusqu'au centre des villes (Dreager, U. 2009). En outre, les données les plus récentes de la Statistique suisse de la superficie concernant le nord et le nord-ouest de la Suisse montrent que la surface imperméable augmente de plus en plus depuis le début des années 1980 (Bureau de coordination du Monitoring de la biodiversité en Suisse, 2009).

Ce gradient de biodiversité des zones périurbaines aux centres villes se vérifie notamment à Lausanne pour les oiseaux : on observe au centre ville 20 à 28 espèces d'oiseaux nicheurs contre 48 espèces dans les zones aux habitats les plus divers et sauvages comme à Montheron ou Vernand-Dessous (Beaud, 2009). Parmi les 78 espèces d'oiseaux nicheurs de la liste rouge<sup>2</sup>, seules six d'entre elles trouvent encore des habitats qui leur conviennent sur le territoire lausannois. Deux de ces espèces ont vu leurs effectifs diminuer drastiquement au cours des 20 dernières années en raison de la perte d'habitats.

Pour la végétation, on trouve à Lausanne un nombre similaire d'espèces dans les zones périurbaines et au centre-ville. Ceci s'explique par une grande mosaïque de milieux divers qui offrent refuge à des espèces spécialisées. Par contre, une comparaison fait état de

<sup>2</sup> C'est-à-dire reconnues comme menacées en Suisse.



299 espèces disparues sur l'agglomération lausannoise depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, soit le quart du nombre d'espèces recensées à ce jour. Par ailleurs 51 espèces ont disparu entre 1997 et 2005 et, s'il n'est pas impossible qu'elles réapparaissent ponctuellement, cette observation corrobore une érosion de la biodiversité dans l'agglomération lausannoise (Droz & co., 2006).

La tendance qui se dégage de diverses études est que l'urbanisation fait peu à peu disparaître de nombreuses espèces indigènes spécialisées et leurs milieux reliques et sont remplacées par des espèces plus banales et généralistes. (Lachat, T., & al. 2011). Le constat général, corroboré par diverses études, montre que la tendance générale est une perte de la biodiversité en direction du centre des villes. Pour la faune et la flore, les espèces généralistes, thermophiles, souvent introduites et parfois envahissantes, supplantent les espèces indigènes spécialisées et plus exigeantes envers leur milieu, dont seules quelques reliques de populations subsistent ici ou là. La biodiversité en milieu construit dépend encore plus qu'ailleurs des influences humaines dans un paysage en constante et rapide évolution (modifications paysagères, activités économiques, changement d'affectation de zone, etc.).

La question se pose de savoir si la densification des villes, prônées pour préserver les espaces agricoles et forestiers, peut s'avérer compatible avec une biodiversité élevée en milieu urbain (Lachat, T., & al. 2011). Il est donc essentiel de poursuivre les efforts dans la recherche de solutions pour favoriser la biodiversité dans le milieu bâti en cette période de densification de la ville.

### **3.8. Les bonnes pratiques lausannoises**

Au cours des vingt dernières années la Ville de Lausanne a mis en place une gestion de ses espaces verts en faveur de plus de nature en ville. L'entretien des parcs et promenades de la ville se fait depuis 1992 sur le principe de l'entretien différencié. Sa devise, «intervenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible» vise des objectifs à la fois écologiques (entretien moins intensif, plus de place à la nature), économiques (baisse du coût d'entretien) et esthétiques (identité du site, fonction du lieu et besoins des usagers).

L'entretien différencié a initié de nombreuses actions en faveur de la nature, telles que la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, la pâture par des moutons, la mise en place de prairies de fauche. Des actions ponctuelles en faveur de la biodiversité s'y sont ajoutées telles que la pose de nichoirs, la construction de murs en pierres sèches, la plantation de haies indigènes, lesquelles ont été financées par le Fonds du développement durable. Les forêts de la ville sont labellisées FSC<sup>3</sup> et PEFC<sup>4</sup> et donc gérées dans un but de multifonctionnalité : accueil du public, production de bois de qualité, protection contre les glissements de terrain et l'érosion, production d'eau potable, maintien et renforcement de la biodiversité (lisière étagées, création de mouilles, etc.). Trois hectares de la forêt de Sauvabelin ont été mis en réserve forestière intégrale (réserve des Vieux-Chênes). Par ailleurs, la Ville soutient les réflexions autour d'un projet de parc naturel périurbain du Jorat qui permettrait de créer une réserve forestière de 600 ha, dont 400 ha en réserve intégrale dans l'agglomération lausannoise.

Ces initiatives sont positives et méritent d'être poursuivies et étendues pour le bien-être des générations à venir. En raison de la pression croissante de l'urbanisation, de l'utilité de la nature pour le bien-être de la population et de l'environnement, la Ville de Lausanne doit se doter d'une politique de maintien et de gestion du patrimoine vert forte et exemplaire, qui touche l'ensemble de son territoire et permette de fédérer tout un chacun autour de ces enjeux primordiaux pour faire de la ville du futur un lieu de vie sain et où il fait bon vivre.

<sup>3</sup> Le label FSC (Forest Stewardship Council) est reconnu mondialement pour des forêts gérées de manière à promouvoir une économie forestière respectueuse de l'environnement, supportable du point de vue social et économique.

<sup>4</sup> Le label PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) est reconnu internationalement dans les cercles des professionnels de la forêt pour une gestion forestière respectueuse de standards écologiques, économiques et sociaux.

Cette politique s'inscrit d'ailleurs en droite ligne de la démarche Agenda 21 de la Ville pour un développement durable, engagée depuis une douzaine d'années.

### **3.9. Concept directeur nature et mesures concrètes en faveur de la biodiversité et de la qualité de vie des citoyens**

La Municipalité propose donc à votre Conseil l'élaboration d'un Concept directeur nature qui permettra, en coordination étroite avec la révision du Plan directeur communal, de fixer une politique claire et ambitieuse en matière d'intégration et valorisation de la nature en ville. Par ailleurs elle propose une série de mesures pilotes servant cet objectif et qui seront aptes, en cas de réussite à être généralisées dans le cadre du Concept directeur nature.

D'autres mesures sont également proposées : d'une part, des analyses et études qui fourniront les informations de base pour permettre de fixer les objectifs et actions du Concept directeur nature ; et d'autre part, des intentions fortes démontrant l'engagement de la Ville en termes de diminution des impacts environnementaux liées à la gestion du patrimoine vert. Pour finir, la Municipalité soumet également un certain nombre de propositions visant à une meilleure intégration de la nature dans les politiques urbaines.

## **4. Etat des lieux**

### **4.1. Connaissances sur la biodiversité à Lausanne**

Comme exposé dans le préambule, l'importance des villes est aujourd'hui reconnue comme habitat de refuge et de remplacement pour la faune et la flore, bien que l'on observe une érosion de la biodiversité également en ville. Afin de suivre l'évolution de la biodiversité en ville de Lausanne en vue de comparaisons futures, il est nécessaire d'avoir des références sur l'état initial.

Les connaissances actuelles sur la biodiversité à Lausanne proviennent d'un certain nombre d'études sur la faune et la flore, dont deux livres exceptionnels sur l'avifaune lausannoise (Beaud, 2009) et sur la flore lausannoise (Droz & co., 2006), qui en font des références essentielles. De nombreuses études ponctuelles sur la forêt joratoise et sur certains parcs lausannois ainsi qu'une étude de synthèse sur le Jorat, financée par le service cantonal des forêts (Amaibach, 2009), permettent d'appréhender la présence de telles espèces sur des lieux et à des moments donnés. Cependant, la diversité des méthodes de relevés et le manque de données sur certains groupes d'animaux font qu'il est impossible à ce stade d'appréhender de manière globale la biodiversité sur la commune de Lausanne.

Il n'existe à ce jour pas de système de biomonitoring systématique et standardisé permettant de suivre l'évolution de la biodiversité au cours du temps. Un tel système sera indispensable pour vérifier que les orientations et mesures prises pour favoriser la nature en ville ont bien l'effet escompté.

### **4.2. Causes de l'érosion de la biodiversité en ville**

Sur base des connaissances actuelles, les principales causes concomitantes menant à l'érosion de la biodiversité en ville sont :

1. la diminution des surfaces perméables dues à la densification du bâti, y compris le réseau des cours d'eau, dont la majeure partie est enterrée ou canalisée ;
2. la fragmentation des milieux qui forment des îlots séparés par du bâti et sans connexion entre eux ;
3. la banalisation de la diversité végétale par une tendance à la monoculture, l'utilisation de plantes exotiques en proportion élevée, et une gestion intensive<sup>5</sup> des surfaces ;
4. l'expansion de néophytes envahissantes au détriment de la flore indigène.

<sup>5</sup> On entend par gestion intensive un mode d'entretien qui demande beaucoup d'intervention (apport d'engrais, d'eau, de produits phytosanitaires de synthèse, tonte et taille régulière) afin de plier la nature à des objectifs esthétiques et d'usage.

Chaque cause, prise une à une, n'est pas à priori problématique en soi à grande échelle. C'est bien la combinaison de ces différentes causes sur un territoire donné qui pose problème sur un plus large périmètre.

#### 4.2.1 Diminution des surfaces perméables dues à la densification du bâti

La diminution des espaces verts en faveur du bâti est destinée à perdurer au vu des orientations fédérales en matière d'aménagement du territoire, qui visent la densification des centres urbains et agglomérations, afin de contrer le mitage des zones agricoles. Le fait d'intégrer un maximum de végétation et d'espaces perméables dans la réalisation de projets d'urbanisme et d'architecture : le long des axes forts et de mobilité douce, sur les places, lors de la réfection d'une route, etc. pourra compenser en partie les pertes de surfaces naturelles et sera bénéfique tant à la biodiversité qu'au bien-être des habitants de la ville.

Une option pour compenser en partie la perte de surfaces perméables au sol consiste en la végétalisation extensive<sup>6</sup> en toitures, laquelle peut être un apport de valeur en termes de biodiversité et un élément de réseau écologique (UNIBASEL) en offrant un espace pour la nature (flore indigène et petite faune volante comme oiseaux et insectes). Certains exemples existent en ville de Lausanne.

#### 4.2.2 Fragmentation des milieux perméables

Cette fragmentation est une conséquence directe de la diminution des surfaces perméables. A partir d'une certaine distance, propre à chaque espèce, le passage d'un habitat à un autre n'est plus possible. Les populations sont donc coupées les unes des autres. En cas de disparition d'une espèce en raison d'une perturbation, la recolonisation du milieu par cette même espèce ne peut plus se faire de par cet isolement. Le concept de réseau (ou maillage) écologique vise à pallier ce phénomène de fragmentation en reconstituant, entre les îlots, des zones relais permettant aux espèces de recoloniser les autres parties de la ville (Clergeau, 2007). Le réseau est généralement constitué de plusieurs sous-réseaux, adaptés à différents types d'espèces. On parle également de trame bleue et trame verte.

#### 4.2.3 Banalisation de la diversité végétale

La diversité végétale urbaine a ceci de particulier qu'elle est enrichie de nombreuses espèces ornementales, dont certaines sont cultivées et dont beaucoup sont d'origine exotique<sup>7</sup>. Or, les espèces exotiques n'ont pas co-évolué au cours de plusieurs milliers d'années avec la faune de nos régions, ce qui fait qu'elles sont utiles comme source de nourriture, lieu de ponte, etc. à beaucoup moins d'insectes et d'oiseaux que la végétation indigène. Une étude sur des quartiers résidentiels aux Etats-Unis a conclu que les jardins composés d'espèces indigènes présentaient une diversité en papillons et oiseaux significativement plus élevée que les jardins composés d'espèces exotiques (Tallamy, D.W., Shropshire, K. J., 2009). Des aménagements verts favorables à la biodiversité faunistique passent donc par la promotion des plantes indigènes dans les jardins, places et parcs.

Par ailleurs, les modes font que beaucoup de pourtours de propriétés, d'immeubles et de parcs sont constitués d'une seule espèce végétale en monoculture (thuyas, laurèle, photinia, faux-cyprès, bambou, etc.). Une étude sur les quartiers pavillonnaires de la banlieue parisienne démontre une diversité en carabes<sup>8</sup> plus élevée au pied des haies diversifiées (composées de différentes espèces végétales) que des haies monoculturelles (Frileux, P., 2008). Une plus grande biodiversité passe donc par la promotion de haies

<sup>6</sup> S'entend une végétation qu'il n'est pas nécessaire d'arroser ni de soigner.

<sup>7</sup> On distingue les néophytes (plante de provenance autre qu'Europe occidentale, introduite par les activités humaines (volontairement ou pas) après 1500 et se reproduisant à l'état sauvage sans intervention humaine) des plantes cultivées (plante nécessitant des soins pour son maintien et s'établissant rarement d'elle-même à l'état sauvage).

<sup>8</sup> Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères et proches des scarabées ou des coccinelles. Ils ont des élytres (carapace) de coloration souvent métallique qui recouvrent leurs ailes.

diversifiées dans les jardins, places et parcs. L'idéal pour un maximum de diversité étant de placer de la végétation à la fois diversifiée et composée d'essences indigènes.

Pour finir, la gestion intensive faite dans des jardins, autour d'immeubles et dans certains parcs n'est pas bénéfique à la biodiversité. Les beaux gazons et plates-bandes d'espèces peu adaptées à la station impliquent l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques et d'engrais, ainsi qu'un arrosage intensif. Les produits phytosanitaires de synthèse sont le plus souvent néfastes pour la microfaune et risquent de polluer les eaux, alors que trop d'engrais déséquilibrent le sol. La tonte fréquente des gazons et la taille de haies ont un effet négatif sur la diversité animale (BiodiverCity, 2010). Une gestion écologique favorise la dynamique naturelle, permet aux fleurs d'égrainer et offre abri et nourriture aux insectes et oiseaux. Une plus grande biodiversité passe donc par une gestion écologique, qui met à profit les espèces adaptées au milieu et demandant moins d'effort d'entretien.

La nature en ville est déterminée par un grand nombre d'acteurs :

- services de l'administration en tant que concepteur et gestionnaire des espaces verts et espace public
- promoteurs et architectes en tant que décideurs et concepteur de nouveaux bâtiments et leurs pourtours
- propriétaires privés en tant que décideurs et gestionnaires de leurs terrains
- architectes-paysagistes en tant que concepteur d'espaces verts
- garden-centres, horticulteurs et pépiniéristes en tant que fournisseurs et conseillers dans l'aménagement des jardins et pourtours d'immeubles
- concierges en tant que gestionnaires des pourtours d'immeubles
- habitants en tant qu'utilisateur des espaces verts et de jardins

Si une orientation en faveur de la biodiversité est réalisable au sein de l'administration publique, comme le montre l'exemple de l'entretien différencié des parcs lausannois ou de la gestion proche de la nature des forêts, il est nécessaire de mettre en œuvre une série de mesures d'information et d'incitation, afin de sensibiliser les acteurs privés à mettre en œuvre les bonnes pratiques.

#### 4.2.4. *Expansion des néophytes envahissantes*

« Les néophytes envahissantes sont des plantes exotiques, introduites intentionnellement ou non, qui réussissent à s'établir dans la nature, se multiplient et se répandent massivement aux dépens des espèces indigènes. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) estime aujourd'hui qu'elles sont la 2<sup>e</sup> cause de la diminution de la diversité biologique au niveau mondial.» (Commission suisse pour la protection des plantes sauvages (CPS)). Certaines posent par ailleurs des problèmes de santé pour les humains ou les animaux (allergies, toxicité) ou ont des conséquences économiques. L'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE, RS 814.911) interdit la mise en circulation de 14 espèces<sup>9</sup>, lesquelles ont été retirées de la vente. La CPS a établi une liste noire et une watch liste des néophytes envahissantes de Suisse - avérées et potentielles, qui totalisent 35 espèces.

Un grand nombre de ces néophytes envahissantes posent également problème à Lausanne et ont envahi des milieux naturels tels que le vallon de la Vuachère, des espaces en friches comme le vallon du Flon, les chemins forestiers, les enrochements du bord du lac, les talus de route, etc. Certaines de ces plantes sont installées dans les jardins, comme arbustes ou plantes d'ornement. Une fois le stade d'invasion atteint, freiner l'expansion de ces espèces

<sup>9</sup> Il s'agit de : Ambrosie à feuilles d'armoisie, Orpin de Helms, Elodée de Nuttall, Hydrocotyle fausse-renoncule, Berce géante, Impatiente glanduleuse, Jussies sud-américaines et rampantes, Renouë de l'Himalaya, renouë du Japon, Vinaigrier, Sénéçon du cap, Solidages géant, du Canada et verge d'or des bois.

envahissantes est très difficile et demande des efforts fréquents et répétés et donc une main d'œuvre importante. La Ville a déjà fourni des efforts ponctuels depuis plusieurs années pour contrôler ces plantes. Un projet coordonné de lutte est en train d'être mis sur pied avec les différents acteurs du territoire (canton, CFF, Ville) afin de cibler les efforts. Les synergies portent sur la formation aux gestionnaires et travailleurs de terrain afin que les interventions soient adaptées et efficaces, sur les échanges de bonnes pratiques, ainsi que sur des méthodes de priorisation des interventions.

### **4.3. Etat des lieux en matière d'intégration de la nature en ville à Lausanne**

L'intégration de la nature au sein de la ville de Lausanne se fait à plusieurs niveaux : en premier lieu dans la planification, ensuite dans la réalisation des aménagements verts et enfin dans la gestion des espaces verts ; elle passe encore par la sensibilisation et l'information du public. Le présent chapitre passe en revue les différents niveaux en analysant comment la nature y est prise en compte et favorisée à ce jour en ville de Lausanne.

#### *4.3.1 Au niveau de la planification*

*Le Plan Directeur Cantonal (PDCn)* est un instrument stratégique de pilotage et de planification à l'échelle cantonale. Il coordonne les activités ayant un impact sur l'organisation du territoire et définit dans les grandes lignes le développement souhaitable du canton. Le plan directeur du canton de Vaud répond aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et s'adresse en particulier aux autorités fédérales, cantonales et communales. Il est également conçu de manière à pouvoir s'articuler aux autres échelles de planification (p. ex. planifications sectorielles, projets régionaux et intercommunaux). En termes de biodiversité, le PDCn prévoit des inventaires d'objets dignes de protection, un parc naturel périurbain, et identifie le réseau écologique cantonal. Dans le cadre du PALM, le PDCn reprend la concrétisation d'un réseau vert comprenant la mise en place de parcs d'agglomération, les coulées vertes et des sites paysagers à protéger ou à aménager. Ces orientations ont été définies en collaboration avec la Ville de Lausanne et vont dans le sens voulu en termes de nature.

*Le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM)* et les schémas directeurs nord, ouest et est-lausannois ont chacun mené une étude en matière de nature et paysage afin de définir les enjeux et identifier les interventions prioritaires. Pour la phase de réalisation, deux éléments sont préoccupants : celui du financement des mesures vertes, qui pourraient ne pas être considérées de manière prioritaire par les collectivités et donc rester lettre morte ; et l'intégration des aspects « nature » dans les planifications sectorielles, tels que par exemple les axes de mobilité douce et les plans d'extension. Dans le cas où ces derniers ne sont pas concernés par les objectifs « nature et paysage » identifiés sur des périmètres précis, il reste néanmoins nécessaire de soigner la qualité des aménagements verts au sein de ces projets afin qu'ils ne péjorent pas la fonctionnalité du réseau écologique de la Ville.

*Les Schémas directeurs (ou projets) d'agglomération* sont des outils de planification intercommunale et régionale qui s'inscrivent dans le cadre des lois et des planifications d'échelon fédéral et cantonal. De nature non contraignante, la planification intercommunale et régionale donne des orientations pour les planifications à l'échelon communal (plans directeurs communaux, plans d'affectation, etc.) en traitant des enjeux qui dépassent l'échelon communal. L'échelle intercommunale se prête idéalement aux enjeux paysagers et de réseaux écologiques pour lesquels les limites politico-administratives des communes n'ont pas de signification. Elle permet de donner une vision globale des enjeux en matière de nature et de fixer des priorités en vue de planifier des interventions au niveau local.

*Le Plan Directeur Communal (PDCom)* est un des instruments de l'aménagement du territoire et énonce la logique d'ensemble des orientations et des priorités communales. Il fixe des principes et des priorités mais ne peut à lui seul garantir leur application et mise en œuvre. Le thème nature, basé sur le *Plan directeur paysage – espaces verts* de 1993, lequel

représente la première réflexion générale systématique sur les espaces verts à l'échelle de la ville, est traité principalement au travers du chapitre 2.4.3 « milieux naturels ». Les orientations concernent la protection des éléments naturels et leur valeur ainsi que la création de corridors écologiques pour améliorer les conditions d'environnement. Dans les grandes lignes, les orientations exposées dans le PDCom sont toujours valables dans le contexte actuel.

Un *concept stratégique du patrimoine arboré* n'existe pas à ce jour à Lausanne. De ce fait, les choix d'arborisation sur avenue ou dans certains parcs sont faits projet par projet, sans cohérence globale au niveau paysager, écologique et patrimonial. Certaines rues se retrouvent dépossédées de leur arborisation petit à petit sans vision claire pour la suite. Par ailleurs, si on n'anticipe pas le renouvellement et la protection de grands arbres majestueux, Lausanne risque de se retrouver à terme sans aucun arbre de valeur patrimoniale et culturelle qui agrémentent si bien les paysages lausannois. Pour finir la gestion du patrimoine arboré (plantation, taille, renouvellement) est rendue difficile par le manque de vision permettant d'anticiper le renouvellement d'arbres et donc la production dans notre pépinière. Le rôle biologique des vieux arbres mérite aussi d'être mieux exploité dans le cadre de l'arborisation urbaine. Un concept stratégique est donc nécessaire pour prédéfinir les besoins en arborisation des grands axes et des parcs à long terme dans une cohérence paysagère, écologique et patrimoniale, ainsi qu'en prenant compte des services environnementaux offerts par leur présence (ombrage, rétention d'eau, filtration de l'air, etc).

Un *Plan directeur des jardins familiaux et potagers* a été entériné par le Conseil Communal le 24 mai 2011 (préavis n° 2011/04). Il inventorie les jardins familiaux et potagers existants, définit leur avenir respectif et propose certaines solutions de remplacement dans les cas de projets de construction à court et moyen termes. Les mesures proposées visent à augmenter l'offre de surfaces cultivables en ville de Lausanne, améliorer l'intégration paysagère et sociale des nouveaux jardins et améliorer la biodiversité grâce à la promotion d'un jardinage respectueux de l'environnement (charte écologique). Ce plan directeur va dans le sens de davantage de nature en ville et de la promotion d'un approvisionnement de proximité et contribue parfaitement aux objectifs du présent rapport-préavis.

*Le Plan Général d'Affectation (PGA)* et son règlement (*RPGA*) fixent des règles concernant les questions de dimensions, d'esthétique, et de sécurité du milieu bâti ainsi que la protection du patrimoine architectural et végétal en vue d'assurer un aménagement cohérent du territoire communal. Il prescrit des restrictions au droit de bâtir. Pour le thème nature, outre la protection des zones de parcs, forestières et rives de lac, le PGA fixe par les articles 3.5 et 3.6, les règles à respecter pour toute construction publique ou privée dans les autres zones en termes d'arbres majeurs, d'espaces verts, places de jeux, plantations et aménagement sur dalle toiture, lesquelles sont liées à l'obtention du permis de construire. A ce jour cependant, les exigences d'application ne sont pas toujours réalisables sur le terrain en raison du principe de proportionnalité de surface entre espaces construits et espaces verts, ceci particulièrement dans les zones mixtes de forte et moyenne densité. En voici quelques exemples concrets :

- les arbres majeurs plantés n'ont pas la place de se développer sur le long terme et doivent être abattus ;
- le plus petit espace vert résiduel indiqué sur le plan conforme au *RPGA* n'a aucune valeur écologique ni de détente (ornière entre deux places de stationnement, espace sous balcon à l'ombre).

Par ailleurs, les toitures végétalisées extensives ne sont pas promues clairement au sein du *RPGA*. En conséquence, la nature à Lausanne est perdante à double titre : perte de surfaces perméables et manque de surfaces de compensation de qualité autour des constructions. Cet état de fait demande de trouver des solutions flexibles permettant la mise en place de

réelles compensations écologiques de qualité visant à pallier la perte de surfaces perméables et qui contribuent au réseau écologique.

Le thème des *toitures végétalisées* mérite une attention particulière en relation avec le PGA. Il convient de distinguer toitures végétalisées extensives et intensives : les toitures végétalisées extensives impliquent la mise en place d'un substrat entre min 5 et 20 cm, l'installation d'un semi puis une visite annuelle pour enlever les éventuelles pousses de ligneux. Les toitures végétalisées intensives sont intéressantes du point de vue paysager et architectural (exemple du toit du bâtiment de la billetterie tl de la place de l'Europe), mais demandent un entretien intensif (plantation, arrosage), comportent plus de contraintes au niveau de la structure du bâtiment et sont de ce fait onéreuses tant à la construction qu'à l'entretien. L'intérêt des toitures végétalisées extensives ne se limite pas à la biodiversité, comme explicité à la page 10. Les toitures plates végétalisées extensives offrent de nombreuses autres fonctions avantageuses:

- régulation du climat en zone urbaine par la limitation des températures réfléchies par les bâtiments (20°C contre 70°C pour des toitures en graviers)
- prolongation de la durée de vie de la toiture par la protection des matériaux imperméabilisants face aux ultraviolets (UV) et au rayonnement thermique solaire ;
- rétention des eaux de pluie permettant la régulation des débits hydriques et une certaine dépollution des eaux lors du passage à travers le substrat ;
- services environnementaux fournis par la végétation : capture de carbone, fixation de poussières et particules, humidification de l'air en été ;
- amélioration de la performance des cellules photovoltaïques sur toiture grâce à la régulation de la température sur la surface du toit par la végétation (SI-REN, 2011) ;
- participation à l'isolation thermique et phonique du bâtiment et abaissement des besoins de climatisation ;
- plus-value esthétique et meilleure prise en compte de la « cinquième façade » ;
- meilleure rentabilité qu'une toiture en gravier.

Les installations solaires et la végétalisation en toitures se laissent parfaitement combiner par des systèmes de panneaux parallèles (shed) ou orientés Est-Ouest sur une toiture végétalisée. La performance des cellules photovoltaïques en est même améliorée grâce à la régulation de la température sur la surface du toit par la végétation (SI-REN, 2011). Bien que les installations solaires et la végétalisation en toitures soient parfaitement combinables, les nouvelles technologies photovoltaïques pourraient créer une compétition entre le solaire et la végétalisation. C'est le cas de la technologie de type flexcell (rouleaux souples de cellules photovoltaïques assurant l'étanchéité du toit et recouvrant l'entier du toit (plat ou en pente)). Cette option a le désavantage d'exclure les bénéfices liés à une toiture végétalisée (biodiversité, gestion des eaux, régulation du microclimat urbain, etc.). Cependant le fait que le développement de ces nouvelles technologies soit si rapide incite à avoir une vision prospective : les panneaux photovoltaïques en façade et dans les stores sont pour demain déjà, ce qui implique que les toits plats ont avantage à rester disponibles pour des solutions mixtes (solaire-eau-biodiversité par exemple). La technologie flexcell n'est donc pas à exclure mais devrait intervenir pour les toitures plates comme utilisation particulière dans des circonstances spécifiques afin de ne pas porter préjudices aux autres enjeux.

Malgré les avantages évidents exposés ci-dessus, qui apportent des solutions à de nombreuses préoccupations de notre société urbaine actuelle (consommation énergétique, gestion des eaux de surface, biodiversité, pollution, etc.), la végétalisation des toitures plates n'est pas promue à Lausanne de façon explicite. Ceci s'explique par différentes raisons :

- coût de mise en œuvre plus élevé<sup>10</sup> par rapport à une toiture classique respectant les normes énergétiques en vigueur ;
- méconnaissance des avantages des toitures végétalisées, confusion entre toitures végétalisées extensives et intensives et fausses croyances sur les frais d'entretien et la durée de vie ;
- faible nombre de spécialistes compétents dans ce domaine ; réglementation en vigueur non adaptée et créant de nombreux obstacles d'ordre technique à la mise en œuvre de toitures végétalisées ;
- inexistence d'un système d'incitation cohérent et efficace pour la promotion des toitures végétalisées.

Ainsi, et malgré le fait que la ville de Lausanne démontre des exemples concrets de toitures végétalisées dans diverses réalisations<sup>11</sup> et à travers des PPA<sup>12</sup>, la surface de toits plats végétalisés en ville de Lausanne reste encore faible, bien que le chiffre exact soit inconnu. Une étude de SI-REN a recensé à Lausanne 690 000 m<sup>2</sup> de toits plats adaptés à la pose de panneaux solaires<sup>13</sup>, ce qui démontre le potentiel considérable pour la végétalisation en toitures en combinaison avec le solaire, sans même compter les nouvelles constructions. La ville de Bâle offre un modèle très intéressant de politique publique, cohérent et précurseur, de promotion des toitures végétalisées<sup>14</sup> dans un but énergétique et biologique. Elle a rendu la végétalisation obligatoire pour les nouveaux bâtiments à toits plats déjà en 2002. La Ville de Zurich est également contraignante pour la végétalisation des toitures plates.

*Les plans partiels d'affectation (PPA) ou plans de quartier (PQ) spécifient les règles liées à l'aménagement et la construction pour un quartier. Elles doivent respecter le minimum imposé par le PGA mais peuvent aller dans un plus grand niveau de détail et être plus restrictives. Le PPA est donc le document de planification précis qui va définir l'aspect général futur de la zone traitée, en termes de bâtiments, élévations et toitures, architecture, stationnement et espaces verts. C'est à cette échelle que devrait se faire une réflexion concrète sur les questions environnementales (bruit, pollution), de fonctionnalité des espaces verts en termes de services environnementaux (rétention d'eau, isolation thermique), de bien-être, de biodiversité et de réseau écologique. De telles démarches ont lieu lorsqu'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) est requise afin d'assurer la compatibilité légale du projet au sens de l'art. 18 al. 1<sup>ter</sup> de la Loi sur la Protection de la Nature (LPN). Ce genre d'études ont démontré leur intérêt en définissant trois types principaux de mesures :*

- les mesures de protection qui cherchent à limiter au maximum les impacts du projet (par exemple : conservation d'arbres et milieux de valeur biologique ou patrimoniale importante) ;

<sup>10</sup> De l'ordre de 30.-frs/m<sup>2</sup>.

<sup>11</sup> En effet, plusieurs toitures végétalisées publiques ou privées existent : stations du m2, divers bâtiments administratifs comme à l'avenue du Théâtre, aux Bergières, au Flon, ou encore à l'avenue d'Ouchy.

<sup>12</sup> Dans le cadre de sa planification territoriale locale, par la mise en vigueur de Plans partiels d'affectation (PPA) ou de Plans de quartier (PQ), la Ville de Lausanne contribue déjà concrètement à la mise en place de toitures végétalisées. Elle l'a fait notamment pour : le PPA du chemin du Bérée, le PPA de Château Fallot, le PPA du Musée Olympique, le PPA du Flon, le PPA du Désert (en cours d'approbation), le PPA de Bois-Genoud (en cours) qui imposent que la totalité ou la grande partie des toitures plates ou à faible pente soient végétalisées (de façon extensive, voire intensive).

<sup>13</sup> Ce chiffre ne comprend pas la surface des toits plus petits que 25 m<sup>2</sup>, les toits qui se trouvent majoritairement à l'ombre, ni les toits de bâtiments ayant les notes 1 et 2 de protection du patrimoine.

<sup>14</sup> La ville de Bâle a commencé à soutenir les toitures végétalisées déjà en 1996 par une première action d'incitation financière d'un montant total de 1mio de francs, ayant débouché sur l'installation de 85 000 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées sur 100 bâtiments et une économie d'énergie annuelle de 4 Mio de kWh. En 2002 était émis un règlement contraignant pour la construction de nouveaux bâtiments à toits plats ainsi que l'utilisation d'un mélange de semences locales. Une deuxième action a eu lieu en 2005/2006 afin d'inciter la rénovation précoce des surfaces de toits plats non végétalisés, qui a permis, avec 1,38 Mio de francs, la rénovation de 38 000 m<sup>2</sup> de toits végétalisés, ce qui correspond à une économie d'énergie annuelle de 3 Mio. de kWh grâce à l'isolation thermique obtenue.



- les mesures de reconstitution qui visent à « réparer » les impacts temporaires (par exemple création d'un cordon boisé ou d'un réseau de haies, plantation d'arbres) ;
- les mesures de remplacement, dans le cas d'impacts irréversibles, qui visent à compenser ces derniers (« mesures de compensation », par exemple : mise à ciel ouvert d'un ruisseau proche, toitures végétalisées, aménagements de bassins écologiques, reforestation d'une parcelle en périphérie de la zone d'étude...).

Ce genre d'analyse des aspects nature dans les PPA n'est cependant pas systématique à ce jour pour une majorité de projets de moindre envergure et le plus souvent peu de choses sont clairement définies en termes de qualité des aménagements verts afin de favoriser la biodiversité.

*Les concours d'urbanisme*, qu'ils se fassent à l'échelle d'un quartier ou de la ville (Métamorphose) déterminent le visage de la ville de demain. Différents types de concours prennent en compte toutes sortes d'aspects, dont la qualité urbanistique, paysagère et architecturale. Ils sont l'opportunité d'intégrer dans le cahier des charges du concours les attentes en termes d'espaces verts et de nature en ville en amont, comme le montrent les exemples du quartier des Fiches ou de l'écoquartier des Plaines du Loup dans le cadre de Métamorphose.

L'intégration des exigences en termes de nature et espaces verts dans les concours n'est la règle que dans les cas de projets soumis à une étude d'impact sur l'environnement. Dans les autres cas de figures, les questions d'aménagements verts se retrouvent généralement gérées de manière secondaire en fin de projet. En conséquence, à la réalisation du projet, la surface perméable perdue n'est que rarement compensée par des aménagements de qualité, qui jouent leur rôle en termes de réseau écologique et services environnementaux.

Inscrite dans *l'Agenda 21 de la Ville pour un développement durable*, la démarche participative « *Quartiers 21* » (2003-2005) a débouché sur un programme d'actions décliné en 37 projets, l'un d'entre eux proposant spécifiquement de « mettre en valeur la nature en ville ». Des propositions ont été soumises à votre Conseil par le 6<sup>e</sup> préavis Agenda 21 « Economie » N° 2005/53<sup>15</sup> : réalisation de mesures concrètes améliorant le maillage écologique, plantation d'espèces indigènes et création de nouveaux plantages. Ces trois projets ont été financés à hauteur de 600 000 francs, prélevés sur le Fonds communal pour le développement durable (cf. ch. 8, p. 30).

Les *démarches participatives* mises sur pied dans le cadre du contrat de quartier de Montelly, a permis à un groupe de travail « espaces publics » de se pencher sur le thème des jardins potagers, jardins de poche, zones de rencontre (zone 30), stationnement pour vélos, aménagements de lieux de passages, etc. Le contact direct avec les citoyens permet de mener des réflexions sur le thème « nature en ville » et est un bon outil pédagogique et de sensibilisation. La démarche peut aboutir à la réalisation d'aménagements verts de qualité à la fois sur les espaces publics, mais également privés, grâce à la collaboration avec des gérances et des individuels. Ce genre de démarche, nouvelle et encore peu répliquée est particulièrement idéal pour la mise en place de réseaux écologiques au niveau local.

#### 4.3.2 *Au niveau de la réalisation des aménagements verts*

La réalisation des aménagements verts *liés à des projets de construction*, se réduit trop souvent à une végétation uniforme et/ou exotique. Les aspects ornementaux et paysagers sont mis en avant au détriment des aspects « nature ». Cette tendance se retrouve dans le choix proposé aux individuels chez les pépiniéristes et Garden Centers. Souvent le financement manque pour les aménagements verts et un minimum standard est réalisé, le résultat n'offrant que peu d'intérêt pour la biodiversité. Les coûts de réalisation d'aménagements verts favorables à la biodiversité sont pourtant généralement plus

<sup>15</sup> BCC 2005-2006, T. II, pp 786-825.

modestes que des aménagements standards : un assortiment d'essences indigènes pour une haie pourra coûter la moitié ou le tiers d'une haie de lauriers et une plate-bande à vivaces indigènes le tiers d'arbustes d'ornements exotiques (Fondation nature&économie, 2006). Par ailleurs, les espèces indigènes sont mieux adaptées à notre climat, de ce fait nécessitent moins de soins. Des actions d'information et de communication seront nécessaires pour trouver un consensus entre les aspects de biodiversité et paysagers-ornementaux dans les aménagements verts.

Les *parcs et aménagements verts sur l'espace public* ont également longtemps souffert de la priorité des aspects esthétiques et paysagers. La tendance actuelle va vers la recherche de consensus avec les exigences « nature » en considérant toutefois la valeur historique de certains aménagements qui méritent leur maintien.

Avec l'aide d'un financement du Fonds du développement durable, la Ville a planté sur territoire public 2.8 km de haies et 1'500 m<sup>2</sup> de surfaces arbustives avec des essences indigènes favorables à la petite faune, en partie en remplacement de haies de thuyas, lauriers ou autres plantes exotiques. Des exemples peuvent être observés au parc du Denantou, sur l'avenue de l'Elysée, sur l'avenue Pierre de Coubertin à Vidy, et à Entre-Bois, entre autres lieux. Quelques murs en pierres sèches favorables aux insectes et reptiles ont été construits à la Gottétaz ; un nouveau mur est en cours de construction à la vigne du Languedoc.

#### 4.3.3 *Au niveau de la gestion des espaces verts*

L'entretien des *pourtours de maisons et immeubles* revient généralement à des concierges ou des entreprises de paysagisme, parfois aux propriétaires ou locataires. Un grand nombre de ces espaces est géré de manière intensive : tontes fréquentes à raz les haies, tailles régulières, désherbage chimique, font que le potentiel de ces espaces pour la biodiversité est réduit. Sur la base de statistiques suisses (OFEV, 2010), on estime que l'utilisation de pesticides et herbicides reste élevée, alors que des méthodes alternatives respectueuses de l'environnement existent. La promotion d'une gestion écologique des *pourtours d'immeubles et jardins* permettra à ces espaces d'abriter une biodiversité plus importante et de contribuer au réseau écologique. La gestion écologique consiste à laisser certains espaces plus naturels (ourlet non tondus le long de haies vives<sup>16</sup> par exemple) et à réduire considérablement l'application de substances toxiques.

*L'entretien différencié appliqué dans les parcs et promenades, ainsi que dans les cimetières de la ville* depuis 20 ans a permis d'extensifier une grande partie des surfaces qui étaient alors gérées de manière uniforme. Depuis lors, on trouve à Lausanne des prairies fleuries extensives et des haies vives indigènes, par exemple.

Par ailleurs, des alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques ont permis de diminuer l'utilisation de ces produits toxiques. Un premier acte fort dans ce sens est « zéphycim », un projet visant à une gestion respectueuse de l'environnement dans les cimetières lausannois au travers de méthodes alternatives pour l'entretien des tombes et allées. Des efforts de gestion des plantes envahissantes ont déjà été entrepris. Un projet coordonné de lutte se met en place en cherchant à intégrer les différents acteurs du territoire dans le but de hiérarchiser les zones prioritaires dans lesquelles intervenir et contrôler les résultats obtenus face aux efforts engagés. Un projet débuté avec l'Etablissement vaudois d'accueil aux migrants (EVAM) permet l'engagement à moindres frais de migrants volontaires pour des actions d'intérêt public, telles le nettoyage des rivières et l'arrachage de plantes envahissantes.

D'autres actions « nature » spécifiques ont été mise en place : la pose de nichoirs à oiseaux et chauve-souris pour favoriser la nidification, en compensation de la perte des cavités naturelles des vieux arbres. Des ruches ont été placées en ville en avril 2011 pour favoriser

<sup>16</sup> Une haie vive est composée d'arbustes indigènes et laissée à son développement naturel (en opposition à la haie structurée, taillée pour obtenir une forme spécifique).

la pollinisation et contribuer à la survie des abeilles. Un projet, visant entre autres la pose de refuges à insectes avec l'aide de jeunes en réinsertion est en cours de montage en collaboration avec le Service du travail et de l'intégration (STI).

*Une gestion durable* a été mise en place dans les forêts lausannoises avec des objectifs de biodiversité au premier plan, tout en garantissant également des objectifs sociaux et économiques durables. Les objectifs écologiques se traduisent notamment en renonçant aux reboisements artificiels (exception faite de la plantation symbolique « un arbre un enfant »), en recourant exclusivement au rajeunissement naturel en favorisant les essences en station, en augmentant la quantité des écosystèmes en dynamique naturelle, en garantissant la conservation des espèces indigènes, en protégeant les espèces rares et menacées, et en garantissant la préservation des sols.

#### 4.3.4 En matière de sensibilisation et information

L'intégration de la nature en ville passe par la compréhension de son importance auprès des différents acteurs du territoire urbain et de la population lausannoise en général. Depuis 1992, le Service des forêts, domaines et vignobles (FODOVI), nouvellement devenu Service des parcs et domaines (Spadom) a la tradition d'accueillir de nombreuses classes en forêt et a fait découvrir ses richesses à plusieurs générations de Lausannois. L'action « un arbre un enfant » qui a pour but de permettre aux parents des enfants nés durant l'année précédente de venir en forêt, accompagnés de leur famille afin de planter un chêne, vise à favoriser l'attachement des lausannois à leur patrimoine forestier. Un catalogue de balades saisonnières fait découvrir annuellement les merveilles naturelles de Lausanne à plusieurs centaines de lausannois et l'entretien différencié fait l'objet d'une exposition itinérante dans les parcs lausannois et des cours sur l'entretien différencié sont donnés chaque année, notamment aux étudiants de l'HEPIA à Genève. Enfin le nouveau portail « ville de nature » sur le site Internet de la ville expose les richesses naturelles de la ville et les actions menées.

Jusqu'à ce jour, il y a eu peu d'actions pour mobiliser le public en tant qu'acteur pour plus de nature en ville, si ce n'est l'organisation d'ateliers dans les plantages de ville pour former les planteurs au jardinage biologique, débuté en 2010, et le projet de vente de produits biologiques aux cimetières. D'autres actions, telles que des cours de formation sur l'entretien écologique, des informations sur des aménagements verts favorables à la nature, une liste d'espèces indigènes, des fiches techniques, etc. seront nécessaires si l'on veut transmettre les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité sur l'ensemble de la ville.

## 5. Intentions de la Municipalité

Afin de relever les enjeux liés à la densification urbaine sur la nature en ville et par conséquent sur le bien-être et la santé de la population, la Municipalité propose de pérenniser une politique « nature en ville » ambitieuse sur la base du travail qui a déjà été fait dans ce sens. Rappelons que la densification urbaine, indispensable pour préserver la campagne de l'urbanisation, représente un double coût répercuté sur les collectivités publiques : des coûts de santé (sédentarisation, pollution sonore et de l'air, stress) et les coûts environnementaux (protection contre les crues, changement climatique, assainissement de l'eau, de l'air et du bruit, perte de biodiversité etc.). L'intention est donc de réduire ces coûts et de mieux bénéficier des avantages que peut offrir la nature en ville dans une perspective de développement durable. C'est un chemin que la Ville de Lausanne a le devoir de poursuivre et qui est dans la suite logique des engagements déjà pris à la signature de la charte d'Aalborg sur le développement durable<sup>17</sup>. Toutes les grandes villes occidentales sont dans cette même démarche et tentent de développer des formes d'urbanisme plus respectueuses du vivant en mariant de façon harmonieuse densification et qualité.

<sup>17</sup> L'historique de l'agenda 21 de Lausanne ainsi que la charte d'Aalborg est expliqué sur la page suivante : <http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=25057>

### **5.1. « Concept directeur nature en ville »**

La Municipalité propose l'élaboration d'un Concept directeur nature en ville qui fixera les objectifs à atteindre, les moyens d'action ainsi que les ressources nécessaires, en étroite coordination avec la révision du Plan directeur communal en cours.

Dans l'état actuel des réflexions, le concept directeur nature se construira autour de cinq axes :

1. **Améliorer les connaissances sur la biodiversité en ville** afin de mieux appréhender la situation actuelle, les orientations à donner, ainsi que mesurer l'impact des politiques publiques sur la nature en ville ;
2. **Développer de manière cohérente l'intégration de la nature dans les planifications urbaines**, afin que les aspects sociaux, les services écologiques et économiques offerts par la nature soient pris en compte en amont dans les différents niveaux de planification et leur mise en œuvre ;
3. **Améliorer le maillage écologique** au sein de la ville et de l'agglomération et promotion de la protection **des espèces prioritaires** ;
4. Promouvoir des **pratiques de gestion des espaces verts favorables à la nature** sur l'ensemble du territoire lausannois (terrains publics et privés) et en diminuer l'impact environnemental ;
5. **Informé, sensibiliser et mobiliser** la population lausannoise et les acteurs concernés par la nature en ville.

Les différents axes comprendront chacun des orientations et des plans d'action, lesquels seront définis précisément dans le Concept directeur nature pour les dix années à venir. Le Concept directeur nature sera élaboré dans un délai de trois ans, sous le pilotage du service des parcs et domaines.

### **5.2. Principes de base de la politique « nature en ville »**

La municipalité propose de valider dès maintenant un certain nombre de principes de base, jalons de la nouvelle politique nature en ville. Ces principes sont les suivants :

1. Les aspects liés à la nature sont essentiels pour un développement urbanistique réussi de la ville et sont pris en compte dans tous les grands projets d'urbanisme et les réflexions stratégiques inhérentes à la planification urbaine ;
2. Les enjeux pour la nature ne se situent pas uniquement sur les espaces verts publics, mais sur l'entier du territoire de la ville. La Ville s'engage pour un aménagement et une gestion des espaces privés plus favorable à la nature ;
3. La Ville identifie les milieux et espèces prioritaires pour lesquels elle a une responsabilité de conservation et met en œuvre des plans d'action en faveur de ces milieux et espèces ;
4. La Ville est ambassadrice de la thématique « nature en ville » auprès de sa population ;
5. La Ville met en œuvre l'entretien écologique différencié<sup>18</sup> et est en recherche constante d'exemplarité et de cohérence dans la gestion des espaces verts y compris dans la réduction des impacts environnementaux ;

---

<sup>18</sup> « L'entretien écologique différencié » se base sur une gestion écologique des espaces verts. L'entretien écologique propose de respecter les règles et cycles de la nature. L'intervention humaine ne fait que canaliser l'évolution naturelle d'un espace dans un but biologique et favorise la flore et la faune indigène intrinsèquement adaptée aux conditions locales. L'entretien écologique différencié stipule que l'on s'adapte au type de parcs. C'est-à-dire que les parcs dans lesquels les attentes en termes d'esthétique et d'usage ne permettent pas un entretien strictement écologique (parcs historiques, quais, sports, piscine) seront entretenus de manière plus intensive et horticole, tout en cherchant à minimiser l'impact environnemental de cet entretien.

6. La population lausannoise peut s'impliquer dans la conception et la gestion d'espaces verts à travers des processus participatifs ou par des contrats de transfert d'entretien ;
7. La Ville vise l'abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques et d'engrais de synthèse sur toutes les surfaces vertes de son territoire et s'engage auprès des privés pour diminuer ces pratiques.
8. La Ville contrôle les espèces néophytes envahissantes afin de minimiser les risques liés à la santé publique et de permettre le maintien de la biodiversité indigène dans les milieux naturels de valeur ;
9. La Ville joue un rôle moteur dans la thématique de l'agriculture en ville et le maintien du lien ville-campagne à travers ses domaines agricoles et son parc animalier de Sauvabelin ;
10. La Ville maintient sa politique de rachat des parcelles forestières privées sises sur le territoire de la commune, afin d'en garantir une gestion appropriée et une exploitation conforme et durable. Elle sensibilise et conseille les propriétaires forestiers désirant rester propriétaires.

## **6. Propositions de mesures concrètes préalables au Concept directeur nature**

Afin de pouvoir avancer dans l'élaboration du Concept directeur nature, la Municipalité propose un certain nombre d'études et de projets pilotes. Toutes les propositions découlent logiquement d'un ou plusieurs des principes de base de la politique de gestion des espaces verts que la Municipalité a exposés ci-dessus.

### **6.1. Suivi et évaluation de la nature en Ville de Lausanne**

Afin de pouvoir mesurer l'évolution de la nature en ville dans le temps, Lausanne doit se doter d'un système de biomonitoring. Le système à développer cherchera des synergies avec des systèmes existants, tels que le cercle d'indicateurs du développement durable, système développé par la Confédération et auquel participe Lausanne au même titre que d'autres grandes villes suisses. Par ailleurs, il s'inspirera de méthodologies existantes, telles que celle utilisées par le projet BiodiverCity pour les relevés de faune et flore dans les villes de Lucerne, Lugano et Zürich<sup>19</sup> ou les méthodes d'échantillonnage du monitoring de la biodiversité en Suisse (BDM).

1. Elaboration d'un système de biomonitoring permettant de mesurer l'impact des politiques publiques et de la gestion des espaces verts sur la biodiversité en ville au cours du temps, en mixant des relevés faits par des spécialistes et des observations par les équipes de jardiniers et forestiers du Service des parcs et domaines. Réalisation des premiers relevés de terrain pour avoir la ligne de référence.
2. Suivis biologiques de milieux et d'espèces prioritaires, afin de vérifier l'adéquation des mesures de gestion et des plans d'action pour leur protection et, le cas échéant, pour les adapter.

### **6.2. Meilleure intégration de la nature en ville dans les planifications urbaines**

Au vu de l'impact explicite qu'ont les politiques publiques sur l'intégration des aspects « nature en ville », les propositions suivantes sont faites :

1. Réactualisation des thèmes touchant à la nature lors de la révision du Plan Directeur Communal (PDCoM), prévue d'ici fin 2013. Certaines études préalables à l'élaboration du Concept directeur nature pourront alimenter le PDCoM.
2. Elaboration d'un concept stratégique de patrimoine arboré permettant de définir, sur le long terme, les objectifs et besoins en arborisation des avenues et parcs dans une

<sup>19</sup> Biodivercity est un projet faisant partie du « programme national de recherche no 54 sur le développement durable de l'environnement construit » finalisé en 2011 sous la gestion du WSL, Institut fédéral de recherches sur les forêts, la neige et le paysage ; [www.nfp54.ch](http://www.nfp54.ch)

cohérence paysagère, écologique et patrimoniale. Ce concept permettra, d'une part, de fixer de manière ambitieuse l'avenir du paysage et de la qualité de vie à Lausanne grâce à son patrimoine arboré, et d'autre part, d'apporter une meilleure cohérence et une coordination plus efficace de la gestion de l'entier du cycle de vie des arbres (plantation, travaux de taille, contrôles périodiques, mesures de conservation, production anticipée en pépinière du centre horticole). La volonté de conserver de vieux arbres en ville ne va pas sans un suivi attentif découlant de ces outils de planification et de gestion.

3. Révision des exigences des articles 3.5 et 3.6 du RPGA dans le cas d'une révision globale du RPGA. Les exigences toucheront des principes de qualité de l'aménagement vert, (interdiction des espèces de la liste noire et de la watch list (plantes envahissantes), prise en compte du maillage écologique et référence au guide de recommandations sur la qualité des espaces verts en milieux construits), le type de compensations écologiques de qualité à mettre en place, ainsi qu'un système de compensation financière en cas d'impossibilité de satisfaire aux compensations écologiques. Ce type de système de compensation, existant au niveau national pour les forêts<sup>20</sup>, est déjà en vigueur à Genève pour les arbres : l'autorisation d'abattage d'arbres ou de défrichage de haies vives est assortie de l'obligation de réaliser des mesures compensatoires. Une valeur de remplacement est attribuée aux végétaux dont l'abattage ou le défrichage est autorisé. Lorsque les conditions nécessaires à des compensations en nature ne sont pas ou que partiellement réunies, une contribution financière correspondant en tout ou partie à la valeur de remplacement est perçue. Cette contribution financière alimente un fonds de compensation servant à la réalisation de projets « nature » sur le reste du territoire communal.

En parallèle et dans l'attente de la révision du RPGA, puis comme accompagnement dudit règlement, l'élaboration d'un guide de recommandations sur la qualité des espaces verts en milieux construits. Ce guide permettra de tester diverses mesures favorables à la biodiversité et de mieux orienter les architectes dans leur planification et présentera également les comparaisons et avantages en termes de coûts. Ce guide sera testé in situ sur le projet Métamorphose des Plaines du Loup, afin d'en évaluer la pertinence et l'applicabilité avant d'en finaliser la validation. Ce guide sera notamment relayé sur le site de Sméo, outil de planification pour la construction durable.

4. Intégration dans les contrats de Droits Distincts et Permanents (DDP) d'une clause concernant le respect du guide de recommandations sur la qualité des espaces verts en milieux construits.
5. Promotion de la végétalisation en toiture dans les futurs aménagements de toitures plates non accessibles<sup>21</sup>. La réglementation se fera au travers des instruments suivants :
  - Révision en cours du PDCom, suivie de la révision du PGA et du règlement qui en découlera, imposant la végétalisation des toitures plates non accessibles sous réserves d'intérêt de protection du patrimoine ou d'aménagements pour une utilisation particulière. La végétalisation en toitures s'entend comme végétalisation extensive avec un système de rétention d'eau en toiture et pourra se combiner, dans les cas opportuns, avec des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques (panneaux parallèles (shed) ou Est-Ouest par exemple). Le choix de l'option devra se faire sur une évaluation de sa pertinence en termes de faisabilité technique, potentiel photovoltaïque ou thermique, intégration patrimoniale et architecturale, contribution au réseau écologique, etc.

<sup>20</sup> La Loi fédérale sur les forêts (RS 921.0) prévoit que tout défrichement doit être compensé en nature dans la même région (art.7), sauf exception, auquel cas une taxe de compensation est perçue par le canton et affectée au financement de mesures de conservation des forêts (art.9).

<sup>21</sup> S'entend non accessible au public, ce qui n'exclut pas l'existence d'un accès pour l'entretien du toit.

Par ailleurs, les articles actuels du RPGA posant des limites techniques à la construction des toitures végétalisées seront adaptés.

- Dans l'attente de la révision du PGA, intégration, dans les situations opportunes, d'un article dans les règlements des PPA ou des PQ qui rendra obligatoire la végétalisation des toitures plates non accessibles.
  - Dans l'attente de la révision du PGA, l'obligation, pour les bâtiments dont la Ville est propriétaire, de végétaliser les toitures plates en cas de travaux de rénovation touchant au toit.
6. Utilisation du concept de réseau écologique et l'analyse des aspects « nature », y compris hydrologiques, ces derniers permettant d'intégrer les problématiques de gestion des eaux / cours d'eau :
- a. dans tout projet d'urbanisme de grande envergure (tel que Métamorphose), afin d'asseoir et de concrétiser l'intégration et la préservation de la nature en ville.
  - b. dans tout nouveau PPA, aboutissant à des réglementations favorables à la nature et au bien-être des futurs usagers, qui soient adaptées au contexte précis de la zone étudiée.
  - c. dans la planification et la réalisation des projets sectoriels issus des schémas directeurs et projets d'agglomérations (mobilité, logement, plan d'extension, etc).
  - d. dans tout projet de rénovation des bâtiments de la Ville, afin d'améliorer les fonctions écologiques des aménagements verts adjacents, si besoin est.
  - e. dans l'élaboration des cahiers des charges de concours publics (concours d'urbanisme ou d'architecture) dans tous les cas où cela s'avère pertinent, afin d'intégrer les attentes et exigences en termes de services environnementaux, espaces verts et nature en amont des projets :
    - i. Dans le cas où les aspects paysagers/nature s'avèrent prépondérants, au minimum une personne compétente pour les questions nature est incluse dans l'équipe multidisciplinaire formant le jury.
    - ii. Dans les autres cas, un avis d'expert est donné par le Service des parcs et domaines (Spadom) sur les aspects aménagements verts, comme cela est fait par la cellule développement durable du SLG sur les questions énergétiques.

### **6.3. Amélioration du maillage écologique et promotion de la protection d'espèces prioritaires**

1. Finalisation du concept de réseau écologique et intégration des résultats et recommandations dans la gestion des parcs de la Ville. Identification des espèces prioritaires pour lesquelles la Ville a une responsabilité de protection et élaboration d'un plan d'action de renaturation de milieux pour les favoriser, lesquels pourront intégrer, dans la mesure de faisabilité, la remise à ciel ouvert ou la revitalisation de cours d'eau.
2. Projet-pilote d'incitation à la végétalisation des toitures plates pour les propriétaires privés à travers un subventionnement permettant de compenser le surcoût d'installation de la végétation en toiture. En cas de succès de la mesure, une demande de renouvellement de la subvention sera faite au fonds du développement durable jusqu'à ce que la végétalisation en toiture soit rendue obligatoire à travers le RPGA. Pour accompagner cette promotion, élaboration d'une brochure d'information commune aux différents services à l'intention des promoteurs. Cette brochure devra aider les promoteurs dans leur choix en présentant les différentes options et incitations autour des toitures plates

végétalisées et/ou solaires<sup>22</sup>, y compris la rétention d'eau en toitures. La brochure sera notamment relayée sur le site de Sméo, outil de planification pour la construction durable.

3. Projets-pilotes d'habitats pour des espèces animales utiles et vulnérables sur le territoire de la ville. Le projet « DiversCités », issu d'un partenariat entre le Service du travail et de l'intégration (STI), le Service social Lausanne (SSL) le Spadom et le Musée cantonal de Zoologie, vise la réalisation d'actions en faveur de la biodiversité par des personnes au bénéfice de mesures de réinsertion. Les actions comprennent la construction et la pose de refuges à abeilles sauvages et autres structures favorables, afin de contribuer à la sauvegarde de ces insectes éminemment importants pour la pollinisation des végétaux ; la pose de nichoirs à oiseaux et la lutte contre les plantes envahissantes et d'autres projets ponctuels, par exemple en faveur des chauves-souris.
4. Consolidation du projet « abeilles en ville », visant l'installation de ruches à abeilles domestiques en ville. Différentes options permettant d'étendre le nombre de ruchers installés sur des emplacements appartenant à la Ville (parcs, toits) seront étudiées en collaboration avec la société d'apiculture de Lausanne et des apiculteurs particuliers.
5. L'élaboration d'un concept de conservation et de gestion de la réserve ornithologique du Bourget qui pourra impliquer à la fois la révision du tracé de chemins traversant la réserve, des mesures de renaturation et un volet communication/sensibilisation du public.
6. Extension de la réserve forestière intégrale des Vieux-Chênes de Sauvabelin afin de favoriser la dynamique forestière naturelle.
7. Promotion du Parc Naturel Périurbain du Jorat et participation au processus de création de ce parc en collaboration avec les communes avoisinantes.

#### **6.4. Gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité**

Afin de favoriser une gestion des espaces verts favorables à la biodiversité sur l'entier de la ville, les propositions suivantes sont faites :

1. Passage à l'entretien écologique différencié dans la gestion de l'ensemble des espaces verts en ville appartenant à la ville de Lausanne, sans toutefois péjorer les aspects patrimoniaux des parcs historiques ainsi que l'accessibilité et la qualité des cheminements. Pour les parcs gérés par le Spadom, une révision des plans d'entretien se fera par un processus participatif interne. Le Spadom apportera conseils techniques et accompagnement pour l'élaboration de plans d'entretien des espaces verts gérés par d'autres services de la Ville. Recherche de solutions alternatives en vue d'abandonner l'utilisation de pesticides et engrais de synthèse dans les parcs. Pour les terrains de sports et les gazons de piscine, des alternatives plus respectueuses de l'environnement seront testées à travers des essais pilotes.
2. Compilation des bonnes pratiques, capitalisation des expériences sur la gestion écologique des milieux (plantages, entretien des zones herbeuses, gestion des haies et arbres) et diffusion sous forme de fiches de conseils techniques, en vue de promouvoir une gestion écologique des espaces verts au sein de l'administration communale, auprès des usagers de jardins et de la population lausannoise.

---

<sup>22</sup> Le système de rétribution fédérale à prix coûtant (RPC) du courant injecté issu des nouvelles énergies renouvelables, instauré par la loi sur l'énergie (LEne), connaît des blocages importants, particulièrement pour les installations solaires photovoltaïques. Au niveau Suisse, plus de 10'000 projets solaires sont toujours sur listes d'attente. La Ville de Lausanne a instauré un système de rétribution subsidiaire (RPCL) qui prend en charge les installations lausannoises pendant cette période d'attente (préavis 2009/27).



3. Intégration dans les contrats de Droits Distincts et Permanents (DDP) d'une clause concernant la mise en œuvre d'un système de bail écologique, suite à des expériences pilotes et concluantes menées sur le patrimoine de la Ville, comme par exemple à Montblesson. Ce bail écologique représentera un engagement de la part de la ville de Lausanne et de ses habitants superficiaires à se responsabiliser pour réduire l'empreinte écologique des bâtiments et de ses occupants. Il définira pour les espaces verts les principes d'entretien écologique, les techniques et fréquence d'entretien pour les différents types de végétation, des propositions d'habitats favorables à la petite faune sur la base des recommandations données par le concept de réseau écologique. Cette proposition émane du rapport-préavis 2008/28 en réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi «pour des contrats de location respectueux de l'environnement», et est en cours d'élaboration par le Service des Logements et Gérances. Le modèle de bail écologique sera également proposé aux gérances privées sur base volontaire.
4. Mise en place du projet de gestion des plantes envahissantes sur le territoire de la ville en collaboration avec les différents acteurs du territoire (services de l'administration, CFF, routes cantonales) dans le but de prioriser les zones dans lesquelles intervenir et contrôler les résultats obtenus en relation avec les efforts engagés. La commune ne pouvant agir sur les territoires privés, une campagne d'information sera effectuée auprès des privés.
5. Projet-pilote d'incitation à l'aménagement et la gestion d'espaces verts favorables à la biodiversité auprès des privés (gérances, coopératives d'habitations, individuels), en considérant également les objectifs de protection du patrimoine. Le projet-pilote se concentrera, dans un premier temps, à développer un partenariat avec deux ou trois partenaires (gérances ou coopératives d'habitation), afin d'identifier les champs d'action les plus prometteurs qui permettront de développer des solutions gagnantes tant pour la nature que pour les gestionnaires. Les actions qui pourront être développées sont :
  - accompagnement technique pour la mise en place de plans d'entretien différencié, formation en gestion écologique pour les concierges des gérances, incitation financière pour la reconversion de haies de plantes exotiques et monoculturelles en haies à essences indigènes diversifiées ;
  - incitation financière pour la mise en place d'habitats favorables à la petite faune.

Le projet doit aboutir à des exemples et bonnes pratiques qui pourront convaincre d'autres privés du bien-fondé de la démarche et que les changements de pratiques sont facilement surmontables. Ces exemples concrets seront valorisés au travers d'ateliers et de cours destinés à d'autres gérances et leurs concierges, à des pépiniéristes et garden-centre, ainsi que des architectes-paysagistes.
6. Action-pilote « donner de la vie à mon quartier » visant à offrir l'opportunité pour des écoles et associations de quartiers de s'occuper de l'entretien et du fleurissement de certaines parcelles sur territoire communal (pieds d'arbre, plates-bandes, jardins potagers). Cette action est l'occasion de sensibiliser et former les partenaires à la gestion écologique des espaces verts et jardins. Le partenariat se fera sur base d'une convention (contrats d'entretien) entre la Ville et l'Association de quartier ou l'Etablissement scolaire, dans laquelle seront fixées les responsabilités et conditions d'utilisation des espaces concernés qui tiendront également compte de la non-péjoration des conditions d'entretien et de sécurité de l'espace public alentour. La convention sera définie pour un temps limité et renouvelable en cas de satisfaction des deux parties. Un projet-pilote est

actuellement en cours dans le quartier de Vinet-Beaulieu, en collaboration avec un collectif d'habitants, lequel s'occupe de l'entretien de 5 pieds d'arbres.

7. Projet-pilote de réalisation d'aménagements verts favorables à la biodiversité dans l'entier du périmètre d'un établissement scolaire. Le projet de réaménagement sera mené par une classe de l'établissement en collaboration étroite avec les architectes-paysagistes de la Ville pour sa conception et avec les jardiniers pour sa réalisation. La classe sera sensibilisée à l'importance de la qualité des aménagements verts pour la biodiversité et pourra présenter le projet de réaménagements aux autres classes de l'établissement.
8. Sensibilisation et formation des usagers de jardins, jardins familiaux et plantages sur le mode de culture biologique. L'action comprend des cours de formation, l'incitation à l'adhésion à la charte des jardins potagers et des plantages et des panneaux didactiques.
9. Projet de réaménagement du site de Sauvabelin comme site emblématique, impliquant l'assainissement du lac de Sauvabelin, l'aménagement de berges en pentes douces favorables aux espèces lacustres, la création de biotopes humides et la mise en place de lieux d'observation et de panneaux didactiques.

#### **6.5. Recherche d'exemplarité dans la réduction des impacts environnementaux**

Afin de diminuer les impacts environnementaux liés à la gestion des espaces verts, les intentions suivantes sont proposées :

1. Evolution vers une utilisation modérée et rationnelle de l'eau dans les espaces verts afin d'économiser cette ressource toujours plus précieuse. Une analyse globale de la gestion des eaux identifiera les potentiels de diminution de la consommation globale d'eau et de la diminution de la part d'eau potable. Outre une évolution de la tolérance face à des gazons momentanément jaunissés, les mesures proposées seront d'ordre technique : système d'arrosage ciblé et économe, récupération d'eau de pluie des toits par des bassins de rétention et des citernes, utilisation de l'eau du lac pour le sud de la ville, colmatage des fontaines et bassins.
2. Acquisition de matériel électrique pour les outils manuels types cisailles, débroussailleuses et souffleuses. Actuellement les versions électriques professionnelles de ces outils sont fiables et leurs avantages multiples : moins de pollution et moins d'inhalation de gaz, moins de bruit et une meilleure ergonomie. Dans les situations où cela s'y prête, utilisation d'outils traditionnels tels que la faux.
3. Renouvellement progressif du parc de machines avec les technologies les plus propres possibles au vu des avancées technologiques et du type de machines (électrique, hybride, gaz). L'objectif est de diminuer la consommation d'essence du service des parcs et domaines.
4. Compensation de la consommation électrique du Service des parcs et domaines par des énergies renouvelables, tels que l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments du service. Par exemple, le bâtiment des ateliers nécessite une réfection complète du toit, lequel pourrait se prêter à la pose d'environ 300m<sup>2</sup> de panneaux solaires.
5. Amélioration de la performance énergétique des bâtiments utilisés par le Service des parcs et domaines comme locaux pour les équipes de jardiniers ou dépôts de matériaux et outils par l'isolation des bâtiments, la rénovation des systèmes de chauffage et l'installation de panneaux solaires sur les toits qui s'y prêtent.
6. Poursuite des essais hippomobiles avec des outils tractés pour diverses tâches de gestion des espaces verts. Etude des options existantes (acquisition, location, mandat externe) en vue de faire un usage régulier de chevaux urbains.

7. Participation du Service des parcs et domaines au plan de révision des types d'éclairage en ville en vue du respect de la faune ; mise en place de tests de coupures d'électricité dans les zones à haute valeur écologique (Bourget, Sauvabelin, etc.), sous réserve des besoins des usagers.

#### **6.6. Information, sensibilisation et mobilisation de la population lausannoise et des acteurs concernés par la nature en ville**

Les objectifs globaux de communication liés aux mesures proposées dans le présent rapport-préavis sont les suivants :

- positionner Lausanne comme ville verte exemplaire en matière de gestion de la nature, en intégrant cet aspect dans toutes les politiques publiques ;
- faire adhérer le plus grand nombre aux valeurs et pratiques écologiques qu'elle promeut ;
- promouvoir une gestion écologique de la nature sur l'ensemble du territoire lausannois par des actions de sensibilisation et des incitations ;

Sept grands groupes sont directement visés par les objectifs du rapport-préavis et les mesures pilotes mises en place :

- Les collaborateurs de l'administration (en particulier certains services, comme urbanisme, routes et mobilité, architecture, logement et gérance, assainissement, **eauservice**) en tant que partenaires ou acteurs dans les projets urbanistiques, et relais du nouveau rôle du Spadom et de son expertise ;
- La population lausannoise, en tant que relais de bonnes pratiques et d'information sur les valeurs écologiques de la nature en ville et acheteurs potentiels de produits de l'agriculture de proximité.
- Les « privés » (gérances, coopératives d'habitation, propriétaires individuels) en tant que cibles promotionnelles de mesures incitatives, et acteurs de nouvelles pratiques écologiques sur le territoire non communal ;
- Les professionnels du paysage et de l'aménagement vert (concierges, pépiniéristes, horticulteurs, garden centers, architectes-paysagistes) en tant que cible et relai des bonnes pratiques d'aménagement et de gestion écologique ;
- Les usagers de plantages, jardins et jardins familiaux en tant que partenaires pour l'application et le relai des bonnes pratiques de culture biologique ;
- Les écoles et associations de quartier, en tant que partenaires et acteurs privilégiés dans l'entretien d'espaces verts, mais aussi en tant que relais d'expériences pilotes écologiques de quartier et cible de sensibilisation sur la nature en ville ;
- Les partis et élus, en tant que décideurs et porte-paroles des nouvelles orientations de la politique municipale en matière de nature en ville.

La communication inhérente à des projets proposés dans les chapitres précédents n'est pas reprise ici, car elle fait partie intégrante de ces actions. La communication présentée ci-dessous touche les publics-cibles restant à travers diverses mesures :

Public cible	Actions
Collaborateurs de l'administration communale de Lausanne	Débats « 5 à 7 » de l'administration communale de Lausanne sur des expériences concrètes, visites guidées de réalisations exemplaires, articles pertinents sur Intranet et organisation de cours pratiques et théoriques en fonction de thèmes prioritaires choisis en concertation avec les services concernés.
Population lausannoise	Site Internet Ville de nature (en ligne depuis juillet 2011), brochures/dépliants thématiques, expositions thématique temporaires ou itinérantes, stands itinérants, balades guidées, cours pratiques et théoriques pour tout public sur l'entretien écologique. Promotion de l'offre de produits agricoles de proximité.
Ecoles	Diverses sorties découvertes sur des thèmes nature seront proposés dans les programmes éducatifs destinés aux classes de différents niveaux à travers les canaux existants tels que les « Activités de sensibilisation à l'environnement » ou « activités culturelles ».
Partis/ Milieux politiques	Séances d'information, visites guidées, invitation à des actes symboliques

## **7. Réponses aux postulats de M<sup>me</sup> Litzistorf, M<sup>me</sup> Graber, M. Hildbrand et de M<sup>me</sup> Bergmann**

### **7.1. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf «pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville »**

#### *Rappel des éléments du postulat*

Le postulat vise les trois objectifs suivants : offrir des espaces conviviaux pour le bien-être et la santé de la population ; abaisser les budgets d'entretien des espaces verts tout en mettant à profit les services environnementaux offerts par la nature ; favoriser la biodiversité en ville. M<sup>me</sup> Litzistorf estime que la Ville de Lausanne s'engage partiellement dans cette conception de la nature en ville et souhaite une meilleure cohérence dans ce domaine sur l'entier de la ville. Pour ce faire, la postulante a formulé cinq demandes concrètes :

1. Identifier les programmes, les projets, les politiques publiques, les instruments de gestion urbaine et du territoire qui auraient des liens avec cette dimension de « nature en ville » ;
2. Intégrer des critères permettant de prendre en compte la « nature en ville » dès la conception, le plus en amont possible, là où c'est nécessaire et le plus efficace. Ou concevoir un « concept directeur nature en ville » applicable de manière transversale aux programmes politiques et territoriales et gestion urbaines afin de couvrir l'ensemble du territoire de la ville ;
3. Développer un système de suivi et d'évaluation de la nature en ville de Lausanne ;
4. Former et informer de manière continue les membres de l'administration communale sur ce domaine « nature en ville » afin qu'ils intègrent les bonnes pratiques dans leur tâches quotidiennes ;
5. Mettre sur pied une politique d'information adaptée et continue des habitants et des visiteurs concernant la « nature en ville ».

#### *Réponse de la Municipalité*

Dans le présent rapport-préavis, la Municipalité fait un état des lieux sur la nature en Ville de Lausanne et analyse de manière globale l'action de la Ville en faveur de la nature face

aux enjeux à venir. Basé sur cette analyse, la Municipalité propose diverses mesures visant à améliorer l'intégration de la nature en ville : des mesures d'ordre réglementaires concernant les planifications urbaines ; l'élaboration d'un concept directeur nature pour fixer les objectifs à atteindre en termes de nature en ville ; l'établissement de principes de bases de la politique nature en ville ; des projets pilotes pour une gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité ; des intentions concernant la recherche d'exemplarité dans la réduction des impacts environnementaux ; la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de la biodiversité ; des objectifs et projets de communication et de mobilisation de divers publics cibles autour du thème nature en ville, dont les collaborateurs de l'administration communale et le public en général. De ce fait, le présent rapport-préavis traite et donne des réponses concrètes aux cinq demandes faites par la postulante.

### **7.2. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graber « pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne »**

#### *Rappel des éléments du postulat*

Dans son postulat, M<sup>me</sup> Graber rappelle les avantages des toitures végétalisées sur les plans écologiques, sociaux et économiques, et évoque les règlements adoptés par d'autres villes pour les favoriser. Elle demande à la Municipalité d'étudier et de proposer des outils réglementaires destinés à la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne.

#### *Réponse de la Municipalité*

Le présent rapport-préavis expose le potentiel des toitures végétalisées comme forme de compensation de la perte des surfaces perméables au sol et confirme les avantages mis en avant par la postulante : abri pour la flore et la faune, régulation de la température, meilleure productivité des cellules photovoltaïques, durée de vie de la toiture, etc. Malgré tous les avantages exposés, les toitures végétalisées n'ont pas été promues de façon systématique jusqu'à ce jour en ville de Lausanne. Les avantages cités démontrent que les toitures plates doivent absolument être mises à profit des enjeux actuels de la société : énergie renouvelable, gestion des eaux, biodiversité, climat urbain.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité propose différentes mesures afin de promouvoir les toitures plates végétalisées, qui sont parfaitement combinables avec la technologie solaire : des mesures d'ordre réglementaire en faveur des toitures végétalisées à travers la future révision du RPGA, et les PPA et PQ à venir (ch. 5.2 point 5) ; et d'ordre incitative : projet-pilote de subventionnement de la végétalisation des toitures plates pour les privés en cas de rénovations ou nouvelles constructions ; brochure d'information sur les options de toitures plates à l'intention des promoteurs (ch. 5.3 point 2). De ce fait, le présent rapport-préavis traite et apporte des réponses concrètes à la demande de la postulante.

### **7.3. Réponse au postulat de M. Hildbrand intitulé « rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité »**

#### *Rappel des éléments du postulat*

Le postulant explique le peu d'intérêt des haies de thuyas pour la biodiversité et demande à la Municipalité d'étudier, en collaboration avec des institutions de protection de la nature et du paysage, ainsi que les organisations professionnelles, un moyen pour inciter, sur base volontariste, les propriétaires privés à remplacer leurs haies de thuyas par des haies à espèces indigènes diverses.

#### *Réponse de la Municipalité*

L'analyse faite par le postulant est confirmée dans le présent-préavis. Effectivement, la banalisation de la diversité végétale dans les alentours d'immeubles en ville a pour conséquence une diminution de la biodiversité pour deux raisons : grande concentration d'espèces exotiques qui sont peu utilisées par la faune indigène ; et tendance à la

monoculture (une seule espèce pour l'entier de la haie) ce qui diminue la diversité de conditions favorables nécessaires à la présence d'une microfaune diversifiée. A noter que cette problématique ne se limite pas aux seuls thuyas, mais à toute espèce plantée de manière monoculturale et qui plus est exotique (laurelle, photinia, seringa, osmanthe, chèvre-feuilles exotiques, etc). La Municipalité propose un projet-pilote visant à tester des mesures de sensibilisation et formation ainsi que des mesures incitatives auprès de quelques partenaires privés (gérances, coopératives d'habitation) afin de promouvoir la reconversion de haies monoculturelles exotiques en haies indigènes diversifiées favorables à une plus grande biodiversité (sous réserves d'intérêt de protection du patrimoine). La Municipalité propose également d'anticiper le problème posé par des essences exotiques monoculturelles en orientant les privés dans le type d'essences à planter lors de projet de construction à travers la révision du RPGA et l'élaboration d'un guide de recommandation sur la qualité de l'aménagement vert en milieu construit. En conséquence, le présent rapport-préavis traite et apporte des réponses concrètes à la demande du postulant.

**7.4. Réponse au postulat de M. Hildbrand et consorts « pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne »**

*Rappel des éléments du postulat*

Le postulant propose que la Ville de Lausanne prenne ses responsabilités pour la sauvegarde de la biodiversité et s'inspire des objectifs fixés lors de la Conférence de Nagoya sur la biodiversité, où a été préconisé de mettre sous réserve 17 % de surfaces terrestres et 10 % des surfaces aquatiques mondiales afin de stopper les pertes de biodiversité d'ici à 2020.

Le postulant demande à la Municipalité d'étudier : 1. Les différentes modalités de mise sous protection renforcée des surfaces de forêts, parcs et lacs au sens du plan stratégique, respectivement l'état de la situation ; 2. l'impact économique qu'impliqueraient des mesures supplémentaires si elles devaient être adoptées, les coûts de mise en œuvre et les aides cantonales ou fédérales éventuelles ainsi que le travail commun avec des associations privées spécialisées ; 3. les convergences possibles avec une ceinture verte, respectivement le projet de parc naturel périurbain du Jorat.

*Réponse de la Municipalité*

La surface de la commune de Lausanne est à 44 % composée d'espaces verts publics (forêts, parcs, promenades). Un peu plus de la moitié des surfaces de parcs sont inscrites dans un inventaire, et de ce fait sont protégées juridiquement. Par ailleurs la surface forestière est protégée par la loi forestière suisse, une référence au niveau mondial. Les surfaces aquatiques (lacs, rivières) sont à la charge du canton et donc pas de compétence communale. Cependant la protection territoriale ne suffit pas pour assurer le maintien de la biodiversité. Dans un environnement urbain et périurbain, le défi pour la biodiversité se situe en réalité à trois niveaux : l'entretien écologique et extensif des espaces verts urbains (tant publics et privés) ; la concrétisation des réseaux écologiques en ville ; l'intégration d'espaces verts de qualité au sein des projets d'urbanisation.

Au vu des explications données ci-dessus, et en réponse aux trois questions du postulant, la Municipalité estime donc que :

- les niveaux de protection en vigueur pour les parcs et forêts lausannoises qui ont une valeur écologique élevée sont suffisants pour assurer leur maintien à long terme et qu'il n'est de ce fait pas nécessaire à ce jour d'apporter des mesures supplémentaires de protection.
- les réflexions autour du parc naturel périurbain du Jorat seront poursuivies et promues en vue de la mise sous protection de 600 ha de forêts.

- les mesures présentées dans le présent rapport-préavis amènent une réponse efficace au souci de préservation de la biodiversité et sont à la hauteur de la responsabilité que la Ville de Lausanne porte à cet égard.

### **7.5. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville »**

#### *Rappel des éléments du postulat*

La postulante fait référence aux guépillas jardinières qui ont pour objectifs d'embellir les villes à travers des actions de plantations dans des endroits laissés à l'abandon. Ce genre d'actions se développe dans toute l'Europe. Bâle a même institutionnalisé ce phénomène en offrant le parrainage de pieds d'arbres sur base d'un contrat en fixant les modalités d'entretien. La postulante demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer des espaces que les habitants pourraient fleurir.

#### *Réponse de la Municipalité*

La Municipalité reconnaît que s'impliquer dans le fleurissement de quartier répond une demande et un besoin de la population. L'octroi d'espaces publics aux bons soins d'habitants se fait à ce jour dans huit plantages de la ville qui sont dévolus à la culture potagère biologique. D'autres espaces verts urbains, tels que des pieds d'arbres, placettes, plantations le long d'immeubles, pourraient faire l'objet de contrats d'entretien entre des usagers et la Ville, moyennant quelques règles d'utilisation adaptées aux lieux, sur l'exemple de la Ville de Bâle. De ce fait, la Municipalité propose une action pilote « donner de la vie à mon quartier » visant à tester un système de contrat d'entretien, par lequel le soin de certains espaces verts publics sera confié à des collectifs ou associations d'habitants intéressés. Sur la base des résultats de cette action-pilote, la démarche pourra être institutionnalisée. En conséquence, le présent rapport-préavis traite et apporte des réponses concrètes à la demande de la postulante.

### **8. Ressources et échéancier**

Les mesures proposées dans le présent rapport-préavis sont pour une partie prises en charge par le budget de fonctionnement du service des parcs et domaines ; et d'autre part font appel au fonds du développement durable, pour les actions dont le financement n'est pas assuré. Le montant global demandé au fonds du développement durable pour les études, projets et intentions proposées dans le présent-préavis est de 400 000 francs répartis comme suit.

#### **Suivi et évaluation de la nature en Ville de Lausanne**

<i>Biomonitoring, suivi de l'efficacité des mesures</i>	Fr.	66'000.-
---	-----	----------

#### **Meilleure intégration de la nature en ville dans les planifications urbaines**

<i>Incitation financière pour les toitures végétalisées – projet-pilote (renouvelable en cas de succès)</i>	Fr.	100'000.-
---	-----	-----------

#### **Amélioration du maillage écologique et promotion de la protection d'espèces prioritaires**

<i>Réseau écologique<sup>23</sup></i>	Fr.	-
---------------------------------------	-----	---

#### **Gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité, projets pilotes**

<i>Projets pilotes avec écoles, sensibilisation des gérances, compilation et diffusion de bonnes pratiques</i>	Fr.	150'000.-
--	-----	-----------

<sup>23</sup> Etude en cours, financement assuré par le fonds du développement durable, projet de maillage écologique (mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (agenda21) 6<sup>e</sup> partie : économie. Rapport-préavis 2005/53 ; 1<sup>er</sup> septembre 2005).

**Information, sensibilisation et mobilisation de la population lausannoise et des acteurs concernés par la nature en ville***Expositions, cours pratiques tout public, cours pour les écoles*

Fr. 84'000.-

**Total****Fr. 400'000.-***Echéancier*

(en milliers de CHF)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses financées par le FDD	50	100	100	100	50	0	400

*Ressources humaines*

La réalisation des mesures proposées dans le présent rapport-préavis sera assurée en grande partie par les forces internes actuelles du Spadom. Cela représente un temps plein en la personne de la déléguée à la nature qui assurera également la coordination de l'ensemble des mesures, ainsi que la contribution de divers collaborateurs (jardiniers, horticulteurs-paysagistes, bûcherons, architectes-paysagiste) pour la réalisation de mesures concrètes sur le terrain.

Cependant, le Spadom n'a actuellement pas les ressources lui permettant de s'investir en amont et de manière systématique dans les planifications urbaines ni dans la mise en place de l'entretien écologique différencié. En conséquent, le service des parcs et domaines nécessite 1 ETP supplémentaire d'augmentation d'effectif de manière permanente à porter au budget 2013 du service sous réserve de l'adoption par le conseil communal du présent rapport-préavis.

*Incidence sur le budget de fonctionnement du Spadom*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
<b>(en milliers de CHF)</b>							
Charges de personnel	130	130	130	130	130	130	130.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130.0</b>

*Calendrier*

Les mesures proposées dans le présent rapport-préavis débiteront à l'acceptation du rapport-préavis par votre Conseil et seront mise en œuvre dans un délai de cinq ans.

**9. Conclusion**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2012/11 de la Municipalité, du 8 mars 2012 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver l'élaboration d'un concept directeur nature, en coordination avec la révision du Plan directeur communal, dans lequel seront fixés pour 10 ans les objectifs et les moyens nécessaires à ce que Lausanne reste une ville de nature malgré la densification urbaine grâce aux aspects sociaux et les services écologiques et économiques offerts par la nature (chapitre 5.1) ;
2. d'approuver les 11 principes de base de la politique nature en ville (chapitre 5.2) ;



3. d'approuver les intentions financières de la Municipalité afin de mettre en œuvre les mesures proposées dans le cadre du présent rapport-préavis, d'un montant de 400 000 francs à prélever sur le fonds du développement durable, ainsi que la création d'un ETP de manière permanente au budget du service des parcs et domaines au 1.1.2013 ;
4. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Litzistorf «pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville » ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graber pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne ;
6. d'approuver la réponse au postulat de M. Hildbrand intitulé « rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité » ;
7. d'approuver la réponse au postulat de M. Hildbrand et consorts pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne ;
8. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## 10. Bibliographie

AMAibach, 2009. Synthèse écologique du Jorat. AMAibach Sàrl et Canton de Vaud

Beaud, P., 2009. Les oiseaux nicheurs de Lausanne et environs. Nos oiseaux, Montmollin

BiodiverCity, 2010. BiodiverCity: Biodiversität im Siedlungsraum. Zusammenfassung der wissenschaftlichen Resultate des Projekts „BiodiverCity: Ökologische und soziale Werte der städtischen Natur - Identifizierung, Erhalt und Förderung der Biodiversität und ihre Akzeptanz im städtischen Entwicklungsprozess“. Synthesebericht zu Handen des Bundesamtes für Umwelt BAFU. 30. August 2010

Bureau de coordination du Monitoring de la biodiversité en Suisse, 2009. Etat de la biodiversité en Suisse. Synthèse des résultats du Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD). Etat: mai 2009. Etat de l'environnement n° 0911. Office fédéral de l'environnement, Berne. 112 p.

Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), 2010. Donner une valeur à l'environnement : la monétarisation, un exercice délicat mais nécessaire. Collection « La Revue » du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD).

Clergeau, Ph., 2007. Une écologie du paysage urbain. Editions Apogées

DETEC, 2011. Projet de territoire Suisse: un fondement pour le développement territorial de la Suisse. Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Communiqué de presse du 21.01.2011.

Dreager, U., 2009. A l'assaut des villes grâce à la faculté d'adaptation. Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD) ; Hotspot 19/2009

Droz, J., Hoffer-Massard, F., Vust, M. et Bornand, C. 2006. Flore de Lausanne et de sa région. 2. Composition de la flore et répartition des espèces. Rossolis, Bussigny

Equiterre, 2011: Des potagers urbains : pour jardiner au pied de chez soi et colorer nos villes ! N° 01/11, février 2011, Interview page 7.

Fondation nature&économie, 2006. Moins de dépenses, plus de nature. Newsletter 2/2006.

Frileux, P., 2008. La haie et le bocage pavillonnaire. Diversités d'un territoire périurbain, entre nature et artifice – Soutenance de thèse de doctorat. Museum National d'Histoire Naturelle, Paris.

Fuller, R.A., Irvine, K.N., Devine-Wright, P., Warren, P.H. & Gaston, K.J., 2007. Psychological benefits of greenspace increase with biodiversity. *Biology Letters*, 3, 390-394. (lien : DOI:10.1098/rsbl.2007.0149)

Hartig, T., 2007. "Three steps to understanding restorative environments as health resources." *Open Space People Space*. Ed. Catharine Ward Thompson and Penny Travlou. London: Taylor and Francis.

Lachat, T., Pauli, D., Gonseth, Y., Klaus, G., Scheidegger, C., Vittoz, P., Walter, T. (Réd.) 2011: Evolution de la biodiversité en Suisse depuis 1900: Avons-nous touché le fond? Zürich, Bristol-Stiftung ; Bern, Stuttgart, Wien, Haupt.

SI-REN, 2011. Analyse « Toits végétalisés et installations solaires photovoltaïques », Mesple, R.

Millenium Ecosystem Assessment, 2005. Les écosystèmes et le bien-être humain : résumé à l'égard des décideurs. Rapport de synthèse de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire. World Resources Institute, Washington, DC.

Millennium Ecosystem Assessment, 2005. Ecosystems and Human Well-being: Biodiversity Synthesis. World Resources Institute, Washington, DC.

Morris N., 2003 : Health, Well-Being and Open Space – Literature Review: OPENspace Research Centre, Edinburgh College of Art/Heriot Watt University.

Nowak, D. J.; Hoehn III, R. E.; Crane, D. E.; Stevens, J. C.; Fisher, C. L. 2010. Assessing Urban Forest Effects and Values: Chicago's Urban Forest. *Resour. Bull. NRS-37*. Newtown Square, PA: U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Northern Research Station. 27 pp.

OFEV, 2010. Interdiction de l'utilisation des herbicides sur et aux abords des routes, chemins et places. Enquête sur l'état de la mise en œuvre. Résumé de la publication «Umsetzung des Verbots von Pflanzenschutzmitteln». Série „Connaissances de l'environnement“ : sol / produits chimiques.

OFEV, 2010. Qu'est-ce que la biodiversité? Office fédéral de l'environnement. (lien : <http://www.bafu.admin.ch/biodiversitaet/07978/index.html?lang=fr>)

OFEV, 2011. Rapport Stratégie Biodiversité Suisse. Projet du 16 septembre 2011. En exécution de la mesure 69 (objectif 13, art. 14, section 5) du programme de législature 2007-2011.

SAPALDIA, 2008. Mid-term report of the Sapaldia grant – scientific part. (Swiss National Foundation Grant No 33CSCO-108796; April 2006 through March 2008). (lien : [http://www.sapaldia.net/fr/images/stories/sapaldia\\_mid-term\\_report\\_to\\_the\\_snf\\_\\_march\\_2008.pdf](http://www.sapaldia.net/fr/images/stories/sapaldia_mid-term_report_to_the_snf__march_2008.pdf))

Tallamy, D.W., Shropshire, K. J., 2009. Ranking Lepidopteran Use of Native Versus Introduced Plants. *Conservation Biology*, Volume 23, Issue 4, pages 941–947, August 2009

Terry H., 2005. Toward Understanding the Restorative Environment as a Health Resource. Institute for Housing and Urban Research, Uppsala University. (lien : <http://www.openspace.eca.ac.uk/conference/proceedings/PDF/Hartig.pdf>)

UNIBASEL. Pflanzen für extensive Dachbegrünungen. Baudepartement des Kantons Basel-Stadt. Bearbeitet durch die Forschungsgruppe Stadtökologie des Geographischen Instituts.

Ville de Lausanne, Service d'Urbanisme, 2006. Plan Général d'Affectation, Lausanne.

Wells, N., Evens, G., 2003. Nearby nature: a buffer of life stress among rural children. Environment and Behavior, Vol.35, Issue 3, SAGE, Beverly Hills CA

White, R., Stoeklin V., 1997. Children's Outdoor Play & Learning Environments: Returning to Nature, Early Childhood News, March/April 1997

Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW), 2010 : Wert und Nutzen von Grünräumen. Im Auftrag der Vereinigung Schweizerischer Stadtgärtnereien und Gartenbauämter VSSG.

## Rapport

Les membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), rapportrice, Eliane Aubert (PLR), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Olivier Faller (Soc.), Nicole Graber (Les Verts), Manuela Marti (Soc.), Charles-Denis Perrin (PLR), Sandrine Schlienger (UDC).

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

### **Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), rapportrice**

Membres présents : M<sup>mes</sup> et MM. Nicole Graber, Manuela Marti, Anne-Françoise Decollogny, Olivier Faller, Eliane Aubert, Charles-Denis Perrin, Sandrine Schlienger.

Membres excusés : M<sup>mes</sup> Françoise Longchamp et Evelyne Knecht.

Représentant-e-s de la Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, directrice de Finances et patrimoine vert.

Les représentants de l'administration : M. Michel Reichard, chef de service, Service des parcs et domaines, M<sup>me</sup> Pascale Aubert, déléguée à la nature, Service des parcs et domaines, M<sup>me</sup> Nathalie Grandjean, biologiste auxiliaire, Service des parcs et domaines M. Daniel Litzistorf, adjoint au chef de service, Service d'urbanisme.

Notes de séance : M<sup>me</sup> Geneviève Claus, assistante, Service des parcs et domaines.

Présidence : Natacha Litzistorf.

Lieu : Chauderon

Date : 25 mai 2012

Début et fin de la séance : de 8 h à 9 h 50.

*M<sup>me</sup> la municipale mentionne que les initiatives ont donné l'occasion à la Municipalité de présenter en détail ses intentions en matière de nature en ville en proposant l'élaboration d'un concept directeur nature (CDN). Ces réflexions s'inscrivent dans un contexte général de prise de conscience de l'importance écologique, économique et sociale, de la nature et du vert en ville.*

### **Points forts de la discussion**

Tous les commissaires s'accordent à dire d'emblée que le rapport-préavis est extrêmement bien rédigé, tant au niveau de la forme que du fond.

### **Points spécifiques du rapport-préavis**

Des précisions sont données quant au « zérophyto » : cette pratique a pour but de ne plus utiliser de produits phytosanitaires de synthèse dans l'entretien des espaces verts.

Concernant le potentiel d'augmentation des surfaces naturelles qui pourraient être gagnées en enlevant des surfaces en bitume, M<sup>me</sup> la municipale indique qu'il n'est pas possible de donner des chiffres quant aux potentialités, mais que c'est clairement la volonté de la Direction et du service d'aller dans ce sens.

Au sujet des toits végétalisés, M<sup>me</sup> la municipale met en lumière un élément important du rapport-préavis qui pourrait réconcilier le dilemme « toits végétalisés vs panneaux solaires » : en effet, une nouvelle étude démontre qu'il y a une amélioration de la performance des cellules photovoltaïques sur les toitures grâce à la régulation de la température sur la surface du toit par la végétation. Concernant les façades végétalisées, même si cela semble une bonne idée, M. Reichard nous rend attentifs aux coûts élevés, même si le domaine de la recherche est très prometteur dans le domaine.

La présentation dans le rapport-préavis d'un concept stratégique du patrimoine arboré est saluée, mais il serait souhaitable d'établir une synergie avec le mobilier urbain qui est du ressort de la Direction des travaux.

Concernant les principes de base de la politique nature en ville, la question est posée quant aux possibilités qu'ils touchent également les espaces privés. M<sup>me</sup> la Municipale répond qu'une collaboration est mise en place avec le Service des logements pour influencer sur les espaces privés.

La discussion finale sur les initiatives des conseillers communaux (postulats de M<sup>me</sup> Litzistorf, M<sup>me</sup> Graber, M. Hildbrand, M. Hildbrand et consorts et M<sup>me</sup> Bergmann) révèle que les réponses données dans le rapport-préavis sont très satisfaisantes.

Finalement, la question des conséquences financières est abordée. M<sup>me</sup> la municipale précise que le budget communal n'est pas touché car les 400 000 francs sont prélevés directement sur le fonds du développement durable.

### **Conclusions de la commission**

La commission a accepté de voter les 8 points en bloc :

1. d'approuver l'élaboration d'un concept directeur nature, en coordination avec la révision du Plan directeur communal, dans lequel seront fixés pour 10 ans les objectifs et les moyens nécessaires à ce que Lausanne reste une ville de nature malgré la densification urbaine, grâce aux aspects sociaux et les services écologiques et économiques offerts par la nature (chapitre 5.1) ;
2. d'approuver les 11 principes de base de la politique nature en ville (chapitre 5.2) ;
3. d'approuver les intentions financières de la Municipalité afin de mettre en œuvre les mesures proposées dans le cadre du présent rapport-préavis, d'un montant de 400 000 francs à prélever sur le fonds du développement durable, ainsi que la création d'un ETP de manière permanente au budget du service au 1.1.2013 ;
4. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Litzistorf « pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville » ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graber pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne ;
6. d'approuver la réponse au postulat de M. Hildbrand intitulé « rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité » ;
7. d'approuver la réponse au postulat de M. Hildbrand et consorts pour l'étude et la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne ;

8. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville » ;

La Commission vote les 8 conclusions et accepte ce préavis à l'unanimité.

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), rapportrice-remplaçante** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport, mais j'interviendrai plus tard dans la discussion.

**La présidente** : – Je vous propose de discuter de toute la partie générale – préambule, état des lieux, intentions de la Municipalité, propositions de mesures concrètes préalables – ensemble. Nous reprendrons ensuite le chapitre des réponses aux interpellations et postulats divers.

La discussion est ouverte.

**M. Olivier Faller (Soc.)** : – Le groupe socialiste soutiendra le préavis pour de nombreuses raisons. Je veux d'abord souligner le fait que tous les commissaires ont salué la qualité de ce préavis, tant sur le fond que sur la forme comme je l'ai rarement entendu jusqu'ici. Le préavis a la qualité de s'inscrire dans une perspective de développement durable. Il ne se contente pas de lancer l'élaboration d'un plan directeur qui se fera dans un délai de trois ans et pour les dix prochaines années, mais propose d'adopter une dizaine de principes de base et de prendre un certain nombre de mesures, ceci sans plus attendre.

Je ne reviendrai pas sur toutes les propositions contenues dans le préavis, vous en avez pris connaissance. Je relèverai qu'elles sont étayées par une réflexion de fond dans un objectif commun et durable. J'insiste encore sur le fait que ce préavis répond positivement, mais aussi largement, aux cinq postulats déposés. Pour ces raisons, je vous invite à le soutenir, comme le fera le groupe socialiste.

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), rapportrice remplaçante** : – Je souhaite également saluer et remercier le Service des parcs et domaines pour la qualité du présent préavis. Celui-ci vient d'ailleurs à point nommé par rapport aux travaux en cours, pour mener à bien la révision du Plan directeur communal. Nous pensons qu'il s'agit de se préoccuper de la nature à toutes les échelles qui peuvent être concernées, qu'elles soient régionales, communales, au niveau des quartiers, ainsi qu'au niveau du bâti. Car la nature est présente en ville à différentes échelles : parfois à moitié cachée dans les interstices ou des lieux inattendus, parfois résiduelle, comme les cordons boisés qui habillent pour l'instant encore certaines falaises ou des berges de rivières, à ciel ouvert ou enterré, parfois suffisamment présente dans les cœurs et les esprits pour qu'un élan populaire permette la préservation à long terme de sites de grande valeur qui nous accompagnent, gagnent à être mieux connus et son évolution à être mieux suivie.

La préservation de cordons boisés, de vergers, de prairies ou d'arbres emblématiques, c'est également la transmission du patrimoine des générations passées aux générations futures. La nature a sa place en ville. La nature urbaine est un écosystème particulier, voire de multiples écosystèmes à des échelles plus réduites qui, en supposant qu'une véritable nature existe encore, ne sauraient la remplacer, mais peut accueillir certaines espèces animales ou végétales qui ont perdu leur place dans des milieux ruraux de cultures intensives.

La nature est fragile et pas seulement en ville. La fragmentation des milieux, c'est-à-dire les barrières dues notamment au bâti, à l'imperméabilisation des surfaces et aux axes de communication, mises en travers des processus biologiques et des corridors de migrations animales, fragilise les écosystèmes et la survie des espèces. La solution passe donc par la préservation des milieux naturels rares ou de très grande valeur, tels que les prairies maigres favorables aux orchidées, les surfaces graveleuses propices aux plantes pionnières – attention néanmoins aux plantes invasives –, les mares temporaires favorables aux batraciens, les vieux murs abritant fougères, mousses ou reptiles, sans oublier les vieux

arbres ou les arbres majeurs qui, en plus de fournir des ressources en nourriture, recèlent maints interstices servant d'abris à de multiples espèces d'oiseaux nicheurs, de chauves-souris ou encore d'insectes.

Cette préservation est indispensable. Elle passe également par la création de couloirs, de surfaces proches de l'état naturel, réseaux écologiques à petite échelle, ou encore par la valorisation naturelle de petites surfaces, nommées aussi « pas japonais », disséminées dans toute la ville. Des surfaces si possible préservées des dérangements humains, permettant à la ville et à l'agglomération de rester perméables aux milieux naturels situés de part et d'autre, c'est-à-dire l'amélioration du maillage écologique. La nature est indispensable à la ville. Elle apporte ombre et fraîcheur en été et réduit les écarts de température, elle absorbe une partie des polluants atmosphériques et les surfaces perméables permettent d'absorber également une partie des précipitations. Mais, pour permettre à la nature de nous rendre ces services, il est indispensable que le citoyen gère ce patrimoine naturel de manière à lui permettre de s'exprimer et de s'épanouir. Un entretien extensif, donc plus économique, des parcs et jardins publics, mais également des abords des axes de mobilité, représente une des pistes déjà bien mise en œuvre par les services concernés. Un entretien des surfaces privées proche de la nature, celles des particuliers ou des entreprises, passe par de la sensibilisation à la richesse et aux services rendus par la nature et par une information sur la manière de la valoriser.

La nature en ville, c'est encore bien davantage que simplement l'idée d'une ville fleurie ou de services en termes d'écologie. En plus d'apporter de la beauté, du bien-être psychologique, du baume à l'âme, diront certains, les espaces de détente de proximité profitent à tous et à toutes et permettent de s'évader sans être obligé de parcourir de nombreux kilomètres. Sur le chemin de l'école, du travail, des courses ou en promenade, quel plaisir que de côtoyer une haie vive composée de feuillages de verts différents, d'admirer des pieds d'arbres couverts de fleurs sauvages ou de ressentir le cycle des saisons. La nature, que l'on en soit conscient ou pas, nous est indispensable. C'est donc sans surprise et avec beaucoup d'enthousiasme que le groupe des Verts vous propose d'accepter le présent rapport-préavis.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert** : – En complément aux éléments extrêmement importants que M<sup>me</sup> Graber vient d'apporter, je souhaite placer la réflexion sur ce rapport-préavis dans le contexte global de l'accueil de nouveaux habitants dans notre ville. Vous le savez, aujourd'hui, les villes doivent accueillir de nouveaux habitants et de nombreuses personnes qui ne trouvent pas à se loger. Il est donc indispensable de densifier les villes. L'enjeu parallèle à celui-là, c'est d'offrir la qualité de vie en ville, notamment par l'intégration de la nature.

En réponse aux nombreuses interventions dans ce Conseil, la Municipalité souhaite poser aujourd'hui les concepts et les principes directeurs généraux. En complément à ce que vient d'être dit, je me permets de relever trois éléments très importants aux yeux de la Municipalité : dans les services que rend la nature, il y a ceux en matière d'amélioration de la santé de la population, en matière environnementale, évidemment, et également en matière de lien social que les espaces verts permettent en ville.

Les services rendus en matière de santé de la population sont très importants ; non seulement le végétal produit l'oxygène indispensable aux habitants, mais il fixe les poussières et particules fines. Lorsque l'on sait ce que l'activité humaine produit comme poussières fines, c'est indispensable d'avoir la capacité de les fixer. Le végétal filtre l'air, l'eau ou encore, comme cela a été dit, tempère le climat. Il est bien plus agréable de vivre dans des villes vertes que dans des villes pleines de bitume uniquement, puisqu'en été il fait plus frais et en hiver il fait un peu moins froid. Donc, le végétal apporte tous ces éléments qui permettent à la population de mieux vivre dans nos villes et d'améliorer sa santé générale.

En matière environnementale, je rappelle l'importance d'assurer la biodiversité sur notre planète, et ce n'est pas incompatible avec l'urbanité ou la ville ; biodiversité et ville sont bien compatibles. Nous voulons justement promouvoir cette politique de complémentarité entre la biodiversité et l'urbanité et l'on peut participer à augmenter la biodiversité sur notre planète, notamment dans les villes, par les mesures proposées dans ce rapport-préavis.

Enfin, un autre élément important, les espaces verts sont des lieux de rencontre, de convivialité, des espaces de jeu pour les enfants et des espaces de détente ; ils sont donc indispensables à la qualité de vie dans notre ville. Le Conseil communal est bien conscient de ces enjeux puisqu'il y a eu plusieurs interventions du Conseil à ce sujet ; on y répond dans le cadre de ce rapport-préavis, qui pose les principes directeurs et généraux qui se compléteront bien avec les réflexions autour du Plan directeur communal.

Dans le cadre de ce rapport-préavis, la Municipalité souhaite également vous proposer des mesures concrètes pour faire avancer cette politique d'intégration de la nature en ville, en complément aux divers concepts. Nous souhaitons étudier la biodiversité dans notre ville et intégrer la nature dans les planifications urbaines ; il y a là de grands enjeux dans le Plan directeur communal. Il s'agit d'intervenir le plus en amont possible dans la réflexion. En complément, le maillage écologique indispensable au développement de la faune et de la flore dans notre ville pourra se développer ainsi que la protection des espèces : refuges à abeilles, nichoirs pour les oiseaux. Enfin, une des actions concrètes proposées est de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des espaces verts auprès du grand public.

Si l'Administration penche depuis de nombreuses années vers un entretien écologique de ses espaces verts, aujourd'hui il y a encore un potentiel énorme auprès des privés qui, souvent, par simple méconnaissance – pas par malveillance, mais plutôt par méconnaissance – utilisent de nombreux produits chimiques inadaptés, alors qu'il serait tout à fait possible d'entretenir ces espaces verts de manière bien plus écologique et tout aussi efficacement. Il y a donc un gros travail de promotion des bonnes pratiques que nous souhaitons faire.

Un autre élément important qui vous est proposée dans le cadre de ce préavis, c'est la promotion des toitures végétalisées. Cela répond à des interventions de votre Conseil, notamment de M<sup>me</sup> Graber. Il y a là un potentiel important concernant la végétalisation de toitures, pratique relativement méconnue. En effet, végétaliser la toiture est non seulement très bénéfiques au bâtiment lui-même, car cela apporte une isolation phonique et thermique, mais de manière générale, ces projets améliorent la qualité de vie en ville ; ces toitures contribuent en effet à filtrer l'air, respectivement sa pollution, à fixer les poussières, à absorber le bruit et également à tempérer le climat. Nous avons donc un avantage important dont nous avons intérêt à faire bénéficier les habitants des villes. Bâle, par exemple, est la pionnière en la matière ; elle a déjà largement développé la promotion des toitures végétalisées.

Voilà les éléments principaux que je voulais relever ; ce sont donc de beaux projets qui pourront être soutenus via le financement du fonds du développement durable et je vous invite, au nom de la Municipalité, à soutenir ce rapport-préavis.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – M<sup>me</sup> la municipale vient de parler de toitures végétalisées. Je voulais également profiter de saluer la qualité de ce rapport. Dans celui-ci, on lit que la relation entre la santé publique et l'environnement est importante et, s'agissant de toitures végétalisées, on nous dit qu'elles permettent de réduire la température, qu'elles captent le carbone et fixent les poussières et les particules. Or notre Ville, avec ses pentes, présente également de nombreux murs de soutènement, parfois élevés, qui réfléchissent la chaleur sur les immeubles d'en face et qui amplifient la pollution sonore, autrement dit le bruit de la circulation. Des exemples de murs couverts de vignes vierges existent. Ils indiquent que les coûts pourraient être relativement modestes et il suffirait de planter en

haut de ces murs des plantes descendantes, voire grimpantes si c'est au pied du mur, pour autant qu'il y ait de la terre derrière. Ce projet pourrait rejoindre le projet pilote de développement d'espaces verts auprès de privés décrit au point 5 du rapport-préavis, supposant des contacts avec des propriétaires privés et des gérances. Aussi, serait-il possible que la Municipalité considère également la possibilité de végétaliser des murs, autre exemple concret et relativement facile à réaliser ? Soit qu'elle les recense, identifie les possibilités de les végétaliser et élabore un plan d'actions à ce sujet.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), rapportrice-remplaçante** : – Je reprends ma casquette de remplaçante de la présidente-rapportrice, M<sup>me</sup> Litzistorf. La commission a accepté les huit conclusions de ce rapport-préavis en bloc et à l'unanimité.

**Les conclusions sont adoptées avec 2 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2012/11 de la Municipalité, du 8 mars 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver l'élaboration d'un concept directeur nature, en coordination avec la révision du Plan directeur communal, dans lequel seront fixés pour dix ans les objectifs et les moyens nécessaires à ce que Lausanne reste une ville de nature malgré la densification urbaine grâce aux aspects sociaux et les services écologiques et économiques offerts par la nature (chapitre 5.1) ;
2. d'approuver les 11 principes de base de la politique nature en ville (chapitre 5.2) ;
3. d'approuver les intentions financières de la Municipalité afin de mettre en œuvre les mesures proposées dans le cadre du présent rapport-préavis, d'un montant de 400 000 francs à prélever sur le fonds du développement durable, ainsi que la création d'un ETP de manière permanente au budget du Service des parcs et domaines au 1.1.2013 ;
4. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Litzistorf « pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville » ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graber pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne ;
6. d'approuver la réponse au postulat de M. Hildbrand intitulé « rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité » ;
7. d'approuver la réponse au postulat de M. Hildbrand et consorts pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne ;
8. d'approuver la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville ».



**« Places d'apprentissage : atteindre les 5 % »**  
**Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz**

Rapport-préavis N° 2012/32 du 5 juillet 2012

**1. Objet du rapport-préavis**

Par ce rapport-préavis, la Municipalité, consciente de sa mission d'entreprise formatrice, informe des mesures qu'elle mettra en œuvre pour répondre favorablement à la motion Ruiz demandant de « présenter un plan d'action pour atteindre, voire dépasser un taux de 5 % de places d'apprentissages dans le total des ses emplois dans les cinq années à venir ».

Pour ce faire, la Municipalité sollicite la création d'un poste d'assistant-e RH à 100 % rattaché à la coordination de l'apprentissage du Service du personnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et l'octroi à cet effet d'un crédit spécial de fonctionnement de 118'000 francs à porter en augmentation du budget 2013.

**2. Historique – rappel des faits**

Le rapport-préavis N° 2006/64 du 8 novembre 2006, adopté le 13 mars 2007<sup>24</sup>, apportait une réponse au postulat de M. Grégoire Junod qui demandait de « doubler le nombre de places d'apprentissage à la Ville de Lausanne d'ici 2008 (pour atteindre 180 places) ».

La réponse de la Municipalité à ce postulat allait plus loin puisqu'elle proposait de « porter l'effectif des apprenties et apprentis à 200, mais d'ici à 2015 ».

En application du rapport-préavis, les mesures nécessaires ont été prises par la coordination de l'apprentissage (SPeL), en collaboration avec les services de la Ville, pour atteindre cet objectif. Les places d'apprentissage offertes par la Ville de Lausanne regroupent aujourd'hui 3 catégories :

1. les places offertes par les différents services, où l'apprenti-e suit l'entier de son cursus ;
2. le centre de formation C-For des polymécanicien-ne-s : celui-ci a déménagé de la rue de Genève à Malley afin de pouvoir former davantage d'apprenti-e-s ;
3. le centre de formation des employé-e-s de commerce rattaché-e-s au SPeL : ce centre coordonne des apprenti-e-s de commerce réalisant leur formation dans un service différent chaque année.

**3. Motion de M<sup>me</sup> Ruiz**

Le 27 avril 2010<sup>25</sup>, M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz déposait une motion demandant à la Municipalité de présenter un plan d'action pour créer dans les cinq prochaines années (soit d'ici 2015) 50 places d'apprentissage supplémentaires en se basant sur les 155 apprenti-e-s recensé-e-s à cette époque-là.

Elle développait sa motion le 31 mai 2011. Le Conseil communal décidait de la prendre en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le rapport-préavis N° 2006/64 répondant au postulat Junod prévoyait d'atteindre 200 places d'apprentissage en 2015. En comparaison, la motion de M<sup>me</sup> Ruiz demande, également pour 2015, cinq places de plus, soit un total de 205 places.

De fait, la motion de M<sup>me</sup> Ruiz s'inscrit dans un processus déjà en marche depuis 2006, date de la création de la coordination de l'apprentissage ; l'évolution à ce jour montre que les objectifs fixés dans le rapport préavis N° 2006/64 devraient être atteints en 2015.

<sup>24</sup> BBC, 2006-7 T.2, p. 242-260.

<sup>25</sup> BCC, 2009-10, T.2, p. 531.

#### 4. Etat des lieux

A ce jour, l'Administration communale compte 186 apprenti-e-s, dans 30 professions différentes, contre 117 en 2006. On constate ainsi que le nombre d'apprenti-e-s augmente chaque année de manière considérable (cf. annexe) :

1. Pour les **places d'apprentissage** dans les services, la coordination de l'apprentissage sollicite régulièrement ceux-ci pour trouver, avec eux, des stratégies afin d'augmenter le nombre d'apprenti-e-s.
2. Pour ce qui est des **Services industriels**, le centre de formation C-For des SIL est passé de 16 apprenti-e-s polymécanicien-ne-s en 2006 à 32 apprenti-e-s polymécanicien-ne-s, automatique-ne-s, constructeurs en appareils métalliques et mécaniciens de production en 2012. Ce centre devrait atteindre le seuil fixé à 48 apprenti-e-s en 2015, à condition qu'il puisse développer d'ici là des travaux pour les différents services de la Ville et trouver suffisamment de places de stages qui sont trop peu nombreuses actuellement à la Ville.
3. Le SPeL compte à ce jour 13 apprenti-e-s de commerce qui seront 15 à la rentrée 2012. Il pourrait encore en compter davantage si les forces de travail étaient adaptées.

#### 5. Etat des lieux

Si la plupart des services sont acquis à la cause de l'apprentissage, l'impossibilité d'engager pour certains est liée au manque de place (m<sup>2</sup>) et/ou au manque de personnel encadrant ; on estime entre 10-20 % le temps nécessaire à l'encadrement d'un-e apprenti-e ; parfois, cela peut même aller jusqu'à 30 %.

L'activité de la coordination de l'apprentissage est principalement organisée autour de la promotion de l'apprentissage au sein de la Ville. Cela signifie, notamment :

- une présence soutenue auprès des services pour les aider dans leur travail de formation des jeunes ;
- le suivi de 13 apprentis du centre de formation (CFO) du SPeL (dont 4 en grande difficulté personnelle) par des évaluations régulières (une évaluation prend au minimum 2,5 heures, sans en compter la préparation) et le suivi scolaire. Pour l'instant, 100 % des apprenti-e-s ont réussi leur formation au CFO et obtenu leur CFC ;
- l'accompagnement des formateurs du CFO sur la place de travail par des entretiens réguliers, la mise en place de stratégies d'accompagnement et un travail de soutien administratif conséquent ;
- le développement des places d'apprentissage auprès de certains services qui entendent parler du CFO et souhaitent en faire partie (séances, étude de faisabilité, accompagnement de la démarche de développement) ;
- dès la rentrée 2012, la mise en place auprès des services de la nouvelle ordonnance de formation (ORFO 2012) qui verra durant 2-3 ans le suivi des apprenti-e-s être effectué de deux manières différentes : l'ancienne (NFCB) jusqu'en 2014 et la nouvelle à chaque engagement d'apprenti-e dès cet été ;
- le développement des cours offerts par la Municipalité aux apprenti-e-s, soit le contact régulier avec notre partenaire FuturPlus et ses formateurs, l'organisation des sessions, le suivi des cours pour s'assurer de la qualité donnée à cette formation, ainsi que divers séances afin d'améliorer constamment l'offre de formation ;
- la promotion de la Ville en tant qu'entreprise formatrice lors de salons et foires, notamment le « salon des métiers et de la formation » qui dure 6 jours chaque année et demande une organisation importante ainsi qu'un financement qui avoisine 40 000 francs.

Les activités susmentionnées n'englobent pas le travail courant de la coordination. En effet, sa responsable est régulièrement interpellée pour répondre à des questions juridiques (cela implique des recherches précises et donc du temps), pour des problématiques liées aux comportements des jeunes (cela implique souvent des réunions, voire des médiations), et pour des questions liées aux règlements de formation qui sont souvent modifiés par les branches professionnelles sans forcément que la coordination en soit informée.

## **6. Constats du Service du personnel**

Afin d'établir une photographie fiable de l'apprentissage au sein de la Ville de Lausanne et ainsi définir un plan d'augmentation des apprenti-e-s au-delà de 2015 pour répondre à la motion Ruiz, il est nécessaire de pouvoir rencontrer chaque service et vérifier pourquoi il ne forme pas ou plus et/ou pourquoi il ne forme pas davantage. Cela permettra de créer une, voire plusieurs places au sein de chaque service et d'assurer que la continuité des engagements se poursuive dans les services sans interruption.

Actuellement, 9 services ne forment aucun apprenti. La coordination de l'apprentissage n'a malheureusement pas le temps, ni le mandat officiel, d'effectuer ce travail de fond pour en comprendre les raisons.

Il est à noter qu'une place d'apprentissage de médiamaticien a été créée au SPeL en partenariat avec les SIL et les services des sports, Multimédia, SOI, Devcom, bibliothèque & archives. Cela a pris plus de 8 mois pour aboutir à la mise en œuvre et à l'engagement d'un nouvel apprenti actuellement en stage auprès du service des sports.

Divers projets de développement sont en cours qui devraient voir le jour dès que du temps sera dégagé pour la coordination.

## **7. Propositions**

Lorsque la coordinatrice a effectué des visites au sein des services en 2006-2007, elle a relevé la difficulté d'entrer en relation avec ceux-ci, de gagner leur confiance, de rassurer les personnes concernées pour, au final, les motiver à former. En effet, on ne peut former avec succès si les formateurs/trices directes ne sont pas acquis-e-s à la cause de la formation. Ce travail d'accompagnement des services est primordial, prend beaucoup de temps et demande des compétences en pédagogie, de la diplomatie, de l'empathie ainsi que de l'entregent, faute de quoi il ne peut exister de collaboration.

Il est également nécessaire d'assurer un suivi à ces activités par une planification précise et cohérente. Cela demande du temps et de la disponibilité. La coordinatrice pourrait s'en charger vu qu'elle connaît désormais les partenaires, le fonctionnement et les susceptibilités, mais cela impliquerait qu'une partie de son activité devrait être prise en charge par une personne ayant les compétences métiers appropriées. En effet, les forces de travail du secrétariat de la coordination de l'apprentissage sont actuellement utilisées à leur maximum avec un 0,7 EPT et correspondent aux attentes.

C'est pourquoi, la Municipalité demande la création d'un poste à 100 % d'assistant-e RH rattaché à la coordinatrice de l'apprentissage dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 afin de soutenir cette dernière et développer la politique d'apprentissage en vue d'une augmentation conséquente du nombre des apprenti-e-s à la Ville de Lausanne.

## **8. Conséquences financières**

L'impact financier pérenne de ce poste sera de 93 000 francs auxquels s'ajoutent les cotisations AVS/AC de 8000 francs, ainsi que la caisse de pensions pour 14 000 francs, soit un coût moyen annuel de 115 000 francs.

A cela s'ajoute le prix du mobilier pour équiper une place de travail (bureau, chaise, étagère, écran, etc.) de 3000 francs.

	2013	2014	2015	2016	2017
Salaire	93'000.-	93'000.-	93'000.-	93'000.-	93'000.-
Charges sociales	8'000.-	8000.-	8000.-	8000.-	8000.-
LPP	14'000.-	14'000.-	14'000.-	14'000.-	14'000.-
Poste de travail	3'000.-				
<b>Total charges supplémentaires</b>	<b>118'000.-</b>	<b>115'000.-</b>	<b>115'000.-</b>	<b>115'000.-</b>	<b>115'000.-</b>

## 9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2012/32, du 5 juillet 2012 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz demandant de présenter un plan d'action pour atteindre, voire dépasser un taux de 5 % de places d'apprentissages dans le total de ses emplois dans les cinq années à venir ;
2. de créer un poste d'assistant-e RH à 100 % pour soutenir la coordinatrice de l'apprentissage dans cette démarche et d'octroyer à cet effet un crédit spécial de fonctionnement pour l'année 2013 de 118 000 francs à répartir sous les rubriques suivantes :

1200.301	Traitements	93 000.–
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	8 000.–
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	14 000.–
1200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	3 000.–

Au nom de la Municipalité :

le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## Rapport

Les membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Guy Gaudard (PLR), rapporteur, Benoît Gaillard (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Isabelle Mayor (Les Verts), Gilles Meystre (PLR), Isabelle Paccaud (La Gauche), Roland Rapaz (Soc.), Maria Velasco (Les Verts), Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

### **Rapport polycopié de M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur**

Présidence : Guy Gaudard (PLR)

Membres présents : Isabelle Mayor (Les Verts), Maria Velasco (Les Verts), Isabelle Paccaud (La Gauche), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Gilles Meystre (PLR), Claude-Alain Voiblet (UDC), Roland Rapaz (Soc.), Benoît Gaillard (Soc.).

Membre excusée : Muriel Chenaux Mesnier (Soc.).

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic, M. Jean Borloz, chef du Service du personnel, M<sup>me</sup> Danièle Kirchhofer, coordinatrice de l'apprentissage, M. Nelson Matos, apprenti.

Notes de séances : M. Nelson Matos.

Lieu : salle des commissions de l'Hôtel de Ville.

Date : lundi 29 octobre 2012.

Début et fin de la séance : 14 h-15 h 50.

Ce sujet interpartis a nourri de très intéressants échanges relayés par des notes de séance de très bonne facture prises par un apprenti.

L'objectif principal de la motionnaire est d'augmenter le nombre d'apprentis (actuellement 186) que la Ville forme et de valoriser la formation professionnelle au sein de l'Administration. Il faut noter qu'un plan existe déjà pour arriver à 200 apprentis. Il est issu du rapport préavis 2006/64 qui apportait une réponse au postulat Junod, lequel demandait de doubler le nombre de places d'apprentissage à la Ville de Lausanne d'ici 2008. Cette initiative va dans le même sens puisqu'elle demande que le 5 % des emplois EPT corresponde au nombre d'apprentis que la Ville devrait former (en 2011 : 4200 EPT).

Si aucun règlement communal pour l'engagement des apprentis n'existe, l'article 81, ch. 3, du règlement du personnel permet d'ouvrir un vaste champ d'interprétation pour la signature d'un contrat d'apprentissage. En effet, il n'est pas obligatoire qu'un jeune habite ou soit domicilié sur la Commune pour espérer y être formé. Aucun ratio fille-garçon, ou quant au niveau de voie scolaire, n'est déterminant pour une embauche. Plusieurs jeunes issus du chômage, du Forjad (formation pour jeunes adultes en difficulté) ainsi que du Repuis d'Yverdon se voient offrir une chance de formation. Les membres de la commission s'en réjouissent, et apprennent de même que la Ville n'a pas engagé d'apprentis sans-papiers, voyant que les débats fédéraux prenaient un tour favorable et préférant donc attendre une base légale, aux dires du syndic.

Sur les 37 services que compte la Ville, seuls 4 ne forment pas d'apprentis, ce qui représente tout de même plus de 10 %. La coordinatrice s'attelle à convaincre ces derniers de l'importance de la formation de nos jeunes et elle a bon espoir d'y arriver.

Environ 80 formateurs, disposant d'un CFC et justifiant de cinq ans de pratique, s'occupent des apprentis; à la satisfaction générale de la Commission, on apprend que sur 42 jeunes qui ont terminé leur formation en 2012 à la Ville, seuls 4 ont échoué leur examen final. Ce faible taux d'échec doit être salué et démontre que la Ville dispose d'un système de formation de qualité. En effet, les jeunes sont sélectionnés après avoir réalisé un stage et la décision d'engagement incombe ensuite au service concerné. Certains métiers sont délaissés par les jeunes; la coordinatrice essaie par conséquent de les promouvoir. Elle souligne également qu'un dispositif de cours d'appui organisé par la Ville existe pour les jeunes éprouvant quelques difficultés. Enfin, l'excellent travail du centre de formation C-FOR, réunissant des apprentis automaticiens, poly-mécaniciens et appareilleurs, atteint ses limites puisque la quantité de travail pouvant être fournie à 48 apprentis d'ici 2015 va très certainement être insuffisante. D'où l'importance d'explorer et de valider un partenariat avec le secteur privé. Un soutien à la coordinatrice de l'apprentissage est donc nécessaire. La création d'un poste d'assistant(e) RH à 100 % s'avère indispensable pour garantir la qualité de la formation de nos jeunes par la Ville.

Le sujet est vaste et ce rapport pourrait être poursuivi sur plusieurs pages, tant la formation duale est largement sous-estimée dans l'opinion publique. Mais l'intérêt qu'a manifesté la commission dans ses échanges tend à démontrer que ses membres seront de bons ambassadeurs de la promotion et de la valorisation de l'apprentissage.

Le soussigné exprime toutefois le regret que son postulat « Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? » soit passé depuis son dépôt en 2006 dans les oubliettes de l'Administration.

### **Conclusion(s) de la commission**

La commission a voté et accepté à l'unanimité les 2 conclusions du préavis, ainsi qu'une supplémentaire, la n° 3, déposée par M. Benoît Gaillard (Soc.) et dont la teneur est la suivante :

« De maintenir une proportion de 5 % d'apprentis dans le total des emplois (en équivalents plein temps) au moins ».

### Discussion

**M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Le mode de recrutement en vigueur au sein de l'Administration est très bon. J'en veux pour preuve les résultats obtenus en fin d'apprentissage et le faible taux d'échec dévoilé en commission, ce qui donne tout son sens à la qualité de la sélection lors de l'engagement d'une ou d'un apprenti. Mais un apprentissage a un prix qui est difficile à chiffrer. En revanche, ce qui doit être garanti, c'est le retour sur investissement et, dans ce sens, il convient d'encourager l'engagement d'un personnel formé en l'intégrant, si tant il est possible de le faire au niveau des effectifs, dans les services de l'Administration, voire en ménageant à son intention des postes se libérant pour cause de départ – retraite ou autres. Je n'ai ni vœu ni amendement à faire dès lors que la coordinatrice en fonction, tout comme la future assistante ou assistant, privilégie, semble-t-il, cette politique. Puissent les chefs lui tendre la main. Le PLR vous invite à soutenir ce préavis.

**M. Roland Rapaz (Soc.)** : – Deux cent cinq places d'apprentissage pour plus de 4000 emplois. C'est le résultat auquel doivent aboutir les mesures que la Municipalité met en œuvre en réponse à la motion de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz. Bien entendu, le groupe socialiste s'en félicite et s'en réjouit, car il y a encore une dizaine d'années, notre Administration n'était de loin pas un modèle quant au nombre de places d'apprentissage. Notre Ville recensait alors 800 jeunes en difficulté de trouver une formation professionnelle. La prise de conscience que non seulement le secteur privé, mais également nos services communaux devaient participer à l'effort de formation a incité plusieurs membres de notre Conseil à demander un développement important des places d'apprentissage à la Ville de Lausanne. En 2006, M. Grégoire Junod déposait un postulat pour le groupe socialiste demandant à la Municipalité de doubler le nombre de places d'apprentissage à la Ville de Lausanne, soit de passer de 90 à 180 places. En avril 2010, notre groupe revenait à la charge avec la motion de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz à laquelle répond aujourd'hui la Municipalité. L'acceptation d'un taux de 5 % de places d'apprentissage permettra d'élever l'effectif à 205, alors qu'il n'était encore que de 155 en avril 2010.

D'autres initiatives en faveur de la formation des jeunes en général ont été déposées ces dernières années. Leurs auteurs en parleront certainement mieux que je ne saurais le faire, particulièrement mon voisin. Au fil des ans et des initiatives, la Municipalité a pris conscience de son devoir d'employeur formateur et du rôle exemplaire qu'elle se doit de remplir en la matière. Cela nous permet aujourd'hui de reconnaître que l'effort déployé par la Municipalité est remarquable. En moins de dix ans, les places d'apprentissage dans les services de la Ville ont passé de 80 à près de 200 – pas loin des 5 % demandés. Nous pouvons également relever que la formation dispensée au sein des services est d'excellente qualité. Le taux de réussite au CFC est particulièrement élevé ; cela est certainement le résultat de l'encadrement des apprentis.

Or cette tâche de formation, qui touche de nombreuses professions, n'est pas sans difficulté et sans coût et notre Conseil se doit d'accorder à la Municipalité les moyens d'encadrement pour atteindre le nombre de places d'apprentissage visé et maintenir la qualité de cette formation. Pour cela, le groupe socialiste accepte les conclusions de ce préavis, y compris la nouvelle conclusion proposée par la commission, qui a pour objectif de pérenniser une proportion de 5 % d'apprentis au moins dans le total des emplois, quel que soit le développement des effectifs. Je suis convaincu que vous accepterez, vous aussi, ce rapport-préavis.

**M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts)** : – Le groupe des Verts soutiendra également ce rapport-préavis. En effet, pour maintenir la qualité du travail de la coordinatrice de l'apprentissage, il est indispensable de créer un poste à 100 %. Ce poste permettra également de répondre à la nouvelle conclusion et ainsi d'augmenter régulièrement le nombre de places d'apprentissage au sein de l'Administration.

**M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche)** : – Je constate qu'après vingt ans de majorité de gauche, la Ville a pris conscience – ce n'est pas trop tôt – de sa tâche de formation et de sa mission formatrice. Et c'est positif, mais j'ai quand même deux questions qui me tarabustent. La première concerne l'emploi de ces apprentis après la fin d'apprentissage. Qu'est-ce qu'ils deviennent après leur formation ? Est-ce qu'ils trouvent un travail ? A-t-on des données ? Quel pourcentage trouve un emploi dans le cadre de l'Administration communale ? Et combien trouvent ailleurs ? Ou se trouvent-ils dans la situation des jeunes sans travail ? La Ville a une vue sur l'ORP et sur la situation du chômage en Ville de Lausanne. Est-ce qu'on a quelques éléments précis à ce propos par rapport aux années passées ?

Je suis tout à fait satisfait qu'on engage un assistant RH à 100 %, qui sera rattaché à la coordinatrice de l'apprentissage. M. Oscar Tosato, le municipal, a fait des déclarations publiques sur l'engagement de jeunes sans-papiers puisque, à partir du 1<sup>er</sup> février de cette année, ils peuvent être engagés à certaines conditions par la Ville aussi. Qu'en est-il du point de vue des projets d'incitation, même si, évidemment, ils doivent être traités sur un plan d'égalité avec les autres jeunes ? Mais comment des directives ont-elles été données au niveau de l'engagement de jeunes futurs apprentis sans-papiers par la Ville ? J'ai lu les déclarations de M. Tosato, mais peut-être qu'il pourrait préciser un peu. C'était évidemment avant la rédaction du préavis.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Dans son intervention, notre collègue Roland Rapaz s'est félicité du taux élevé de réussite qu'il attribue – et je rejoins son opinion – à un excellent encadrement de nos apprentis. Une discussion assez longue a eu lieu il y a quelques semaines au Grand Conseil sur le taux anormalement élevé d'échec des apprentis du Canton. Lausanne a donc toutes les raisons d'être fière, car il est évident qu'il faut que l'apprenti ait un répondant qui le suive durant son apprentissage, avec lequel il puisse parler, échanger, confier ses doutes et ses réussites également. Je pense que personne n'a émis l'hypothèse selon laquelle il faudrait peut-être baisser un peu le niveau ; le niveau doit rester élevé. L'apprentissage dual est une spécificité suisse dont nous sommes fiers et qui a encore de beaux jours devant elle, puisqu'elle contribue à la qualité du travail et des produits suisses.

Mais il est clair que l'encadrement doit être là. Il faut savoir qu'on compte environ un équivalent temps plein pour une dizaine d'apprentis. Si on veut maintenir la qualité de cet encadrement en augmentant le nombre d'apprentis, il faudra décharger en conséquence certaines personnes qui ont véritablement un feeling avec les jeunes, pour qu'elles puissent bien les encadrer, voire réorganiser certains services avant de penser tout de suite à réengager d'autres personnes. Mais le succès ne tombe pas comme cela d'un claquement de doigts, il a un coût. Encore une fois, je me félicite du taux de réussite de la Ville de Lausanne.

**M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur** : – Il est clair que je suis très satisfait que l'on consacre un peu de temps à parler d'apprentissage. L'apprentissage c'est l'essence même de la transmission du bon sens pratique. En préambule, je tiens à remercier tous les formateurs du secteur privé, ainsi que les conseillères et conseillers communaux qui donnent de la substance à la formation professionnelle que représente l'apprentissage. Les commissaires traitant de cette motion en seront de fidèles ambassadeurs, j'en suis persuadé.

Il faut se rappeler que la formation duale ne bénéficie pas, malheureusement, des mêmes soutiens politiques et économiques que la formation académique. Un apprenti, au bout de trois ou quatre ans de formation, paie des impôts et finance la formation académique de certains étudiants. S'il souhaite poursuivre sa formation professionnelle, c'est-à-dire hiérarchiquement, dans une formation plus élevée, ce sera à ses frais. Dans ma profession d'installateur-électricien, pour obtenir une maîtrise fédérale, il faut compter entre 30 000 et 40 000 francs, que l'employé paiera de sa poche. Ce déséquilibre entre les montants alloués à la formation duale et à la formation académique me semble moyennement inadmissible.

Il est navrant de constater que bon nombre d'entreprises préfèrent, par solution de facilité, engager des travailleurs au noir plutôt que de former des jeunes. Il y a passablement de jeunes dans l'attente d'une place d'apprentissage et je crois que le but des entreprises est plutôt de favoriser la formation que de favoriser l'engagement de travailleurs au noir.

Concernant la motion de notre ancienne collègue Rebecca Ruiz, elle a bien entendu fait l'unanimité de la commission. Reste à savoir comment elle sera appliquée. En effet, plusieurs questions sont posées : quelle sera la proportion filles-garçons ? Quels métiers seront concernés ? M. Dolivo l'a rappelé tout à l'heure, combien de sans-papiers seront engagés ? Je pense qu'il serait intéressant de connaître les intentions de la Municipalité par rapport à ces jeunes. Et, à titre personnel, je m'étonne encore une fois que mon postulat déposé en 2006 « Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? » reste toujours dans les méandres de l'Administration, alors que la motion de notre collègue Rebecca Ruiz a été traitée en deux ans.

**M. Alain Hubler (La Gauche)** : – Je vois que tout le monde est d'accord sur la formation par apprentissage par voie duale. Je déclare mes intérêts : je suis enseignant professionnel et j'ai une vision un peu plus nuancée de la chose. Lausanne est une excellente entreprise formatrice. C'est une entreprise publique qui doit former des gens de manière tout à fait pertinente, sans le moindre aléa et avec toute l'éthique qui s'impose dans ces cas.

M. Dolivo a dit que la Ville s'était enfin rendu compte qu'elle devait former encore plus. Je pense que la Ville forme beaucoup et depuis longtemps. On ne peut pas lui reprocher de ne pas former. Par contre, ce que je lui reprocherais, et je comprends que la droite de ce Conseil communal vote ce préavis comme un seul homme et une seule femme, c'est qu'il y a énormément d'entreprises qui profitent de la formation effectuée par les pouvoirs publics, comme M. Gaudard l'a dit entre les lignes. Je crois qu'il n'y a pas de solution au niveau communal, mais je souhaiterais qu'on aille chercher les compétences et qu'on contraigne les entreprises qui se contentent d'employer des employés ou d'user des employés sans former la relève ; on devrait aller chercher ces compétences et les extirper des entreprises qui font du profit. Il n'est pas admissible que l'on transfère le rôle formateur sur le dos uniquement, partiellement ou de manière trop importante des entreprises publiques. Et c'est une tendance lourde dans certains métiers que de se désengager de la formation ; il faut la combattre, peut-être au niveau fédéral. Cela a été fait au niveau cantonal avec le Fonds pour la formation professionnelle, qui va chercher de l'argent chez toutes les entreprises et qui le redistribue aux entreprises formatrices. Il y a longtemps, une initiative socialiste ou syndicale, ou les deux, je ne sais plus, qui s'appelaient la LIPA, voulait créer un fonds fédéral pour la formation professionnelle qui permettrait de



financer l'effort de formation des entreprises formatrices. Malheureusement, le peuple a rejeté cette initiative ; c'est regrettable.

Il faut effectivement trouver un moyen de contraindre les entreprises à former, mais je ne pense pas que cela doit se faire au niveau de la Ville ou de la Municipalité. Il y a eu des propositions diverses au niveau communal, où il y aurait la possibilité d'engager des entreprises formatrices ; c'est peut-être une solution.

Concernant les apprentis sans-papiers, pour être à l'origine de toute cette histoire par une motion très vieille, je souhaite que la Municipalité n'ait pas d'intention particulière en matière d'engagement des sans-papiers. Je m'explique : un sans-papiers ou un avec papiers est un jeune qui a besoin d'une formation, et c'est tout. Il faut en rester là. Personnellement, je ne veux pas savoir combien il y aura de sans-papiers, pas plus que je veux savoir combien il y aura d'apprentis qui ont les yeux bleus, les cheveux blonds ou qui préfèrent la musique électro ou rock. Pour moi c'est égal. Ce qui est important, c'est que la porte soit ouverte et qu'elle ne soit pas fermée comme elle l'était jusqu'à maintenant.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Monsieur Hubler, vous savez que les contrats d'adjudication pour les marchés publics demandent maintenant comme critère d'attribution des travaux et des contrats un certain pourcentage d'apprentis. C'est dire que l'Etat en est conscient et veille à ce qu'on accorde les contrats à des entreprises qui forment des apprentis. Cela va même plus loin, en ce sens qu'une entreprise célèbre basée anciennement à Prilly et maintenant à Mex, et qui a réalisé encore une extension de ses ventes au dernier semestre, a de tout temps eu un département de formation professionnelle extraordinairement développé. Et, chose rarissime, elle a obtenu une aide substantielle de l'Etat pour continuer cette formation. C'est donc dire qu'on peut avoir des partenariats privé-public visant le même but, c'est-à-dire une bonne formation duale.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Je reviens sur les propos de M. Hubler, que je comprends tout à fait. Il ne faut pas oublier que les exigences à l'égard des patrons sont souvent tellement énormes qu'elles les découragent de former des apprentis – surtout les petits patrons. De plus, faire un apprentissage dans une petite entité est peut-être beaucoup moins intéressant que de faire son apprentissage dans une grande entité comme la Ville de Lausanne. Ce sont deux paramètres dont il faut tenir compte.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Je rappelle que, même si nous faisons un gros effort et même si l'on peut se plaindre de certaines diminutions dans le privé, de nos jours, la majorité des postes d'apprentissage sont encore dans le secteur privé. Il n'en reste pas moins que le secteur public a pris une part plus importante qu'avant ; c'est une très bonne chose. Cela s'est fait par étapes.

Par rapport aux questions posées, je n'ai pas vu de statistiques récentes sur les débouchés. On a eu cette préoccupation pendant la crise économique il y a quelques années, car un certain nombre d'apprentis n'arrivaient pas à trouver de débouchés ; nous avons alors pris des mesures d'engagement temporaire de six ou douze mois. A ma connaissance, il n'y a pas de problème aigu en ce moment dans ce domaine, sinon on aurait probablement proposé des mesures comparables.

On forme des apprentis de manière très différente. La Ville a beaucoup de besoins pour les polymécaniciens, le Magesi et ce genre de secteur, tout comme certaines collectivités publiques. Ils ont toujours le droit d'aller ailleurs, mais une grande majorité des apprentis se retrouve dans ces secteurs de la Ville ou d'autres collectivités comparables. Dans d'autres secteurs, où il y a une poignée de gens dans la profession, on forme quand même des apprentis, mais il est évident qu'il n'est pas du tout garanti que l'apprenti trouvera un emploi à la Ville quand il aura terminé son apprentissage. Dans le secteur général des employés de commerce, qui est un de ceux où l'on forme le plus de monde, une partie seulement trouvera un emploi à la Ville, ceci pour toutes sortes de raisons. Il n'y a donc pas de réponse unique à une telle question. Dans les filières spécialisées, celles qu'on a créées pour nos propres besoins, on a évidemment ce phénomène. C'est moins le cas dans

les filières plus générales, mais je n'ai pas de statistiques récentes sur le sujet. J'en demanderai une, ne serait-ce que pour pouvoir vous renseigner un peu mieux sur ce sujet.

En ce qui concerne la politique des sans-papiers, on a historiquement dit un certain nombre de choses. On a dit qu'il fallait qu'ils aient les mêmes chances que les autres – j'ai participé à des débats à la télévision là-dessus. Avoir les mêmes chances que les autres ne veut pas dire en avoir moins ou en avoir plus. M. Hubler a dit l'exacte vérité sur ce point. Pour cette année, compte tenu des délais tardifs des annonces, on a un problème spécifique dans le domaine des employés de commerce, où la présélection est déjà fortement avancée. Par contre, dans les autres secteurs, on peut encore réagir et on va le faire, dans la mesure où il y a des candidatures. Dès l'année prochaine, ce sera pour tout le monde. Voilà pour les principaux éléments que je voulais vous donner en réponse aux questions.

Sinon, le pouvoir de la Ville est limité. On a effectivement fait quelques efforts dans le domaine des marchés publics, mais ce n'était pas le critère principal. Il y a pas mal d'entreprises qui font des efforts. C'est vrai aussi qu'à force d'avoir des exigences importantes pour le formateur, il y a un certain nombre de petits patrons qui sont incapables de prendre des apprentis. Il y a donc une voie médiane à trouver. J'ai beaucoup plus de problèmes avec des entreprises qui peuvent le faire et qui, pour toutes les raisons évoquées, ne veulent pas, soit qu'elles se disent qu'elles prendront des gens au noir – peut-être pas –, soit que d'autres font cela très bien pour eux, de cette manière ils ont moins de coûts, voire, à la limite, ils acceptent de prendre des stagiaires pour une année pour voir si cela rapporte. Pour ceux qui pourraient le faire, je trouve que c'est lamentable qu'ils ne le fassent pas, mais je peux comprendre qu'un patron qui travaille tout seul ne puisse pas le faire avec les contraintes fédérales s'il n'a pas une formation polyvalente et ne se regroupe pas à plusieurs. Le fait de devenir patron ne signifie pas qu'on est capable d'intégrer instantanément l'ensemble des exigences fédérales dans sa propre formation. Mais ce n'est pas la majorité des cas. Il y a pas mal d'entreprises qui pourraient, mais qui ne veulent pas. Il y a donc plusieurs cas de figure.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – En complément de ce qu'a dit le syndic et pour répondre à une observation de M. Chollet, je vous donne quelques indications sur le Centre de formation à Malley ; sauf erreur, vous avez voté un crédit de plus de 3 millions de francs en 2007 pour son installation. Il héberge maintenant une cinquantaine d'apprentis dans des métiers techniques, lesquels souffrent d'un déficit d'attractivité. Je partage tout à fait les soucis de M. Gaudard ; il est important que nous rendions plus visibles et plus attrayants les métiers dans ces domaines techniques.

Pour répondre à M. Chollet, ce Centre de formation offre des cours interentreprises et est rémunéré pour cela, puisque nous avons non seulement des apprentis internes à la Ville, mais également des apprentis qui viennent des tl. Donc la coordination a bel et bien lieu et, il y a quelques années, grâce à M. Hildbrand, nous avons voté un amendement au budget qui tient compte des ressources supplémentaires fournies à ce centre du fait de sa prestation de cours interentreprises.

**M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale** : – Pour répondre de manière précise à la question de M. Dolivo, la Ville de Lausanne a simplement adressé le guide pour la prise en charge des jeunes sans-papiers à tous les chefs de service ; ce guide a été mis en place par la Confédération. C'est d'ailleurs le même que le Syndicat des services publics donne.

Le syndic a indiqué que la date pour les candidatures à certaines places était déjà échu. Il reste encore des places à la Ville dont le délai de candidature est ouvert, notamment pour les apprentis bûcherons et les apprentis paveurs ; on peut s'inscrire jusqu'à fin mai.

Je confirme, comme l'a dit M. Hubler, que tout le monde est sur pied d'égalité dans l'engagement. Si cette année aucun sans-papiers n'avait eu l'idée de faire la demande avant le 1<sup>er</sup> février, si vraiment on n'en avait aucun et qu'ils s'inscrivaient après coup, vu les déclarations que nous avons faites, on pouvait faire un effort.

En ce qui concerne M. Gaudard, la réponse à sa motion a été transférée à ma direction ; elle est prête. Si elle a attendu une année, c'est qu'avec le groupe Apprentissage, composé des principaux maîtres d'apprentissage et responsables des fédérations, nous avons fait et demandé de faire un travail de recherche sur tout ce qui est transition – écoles, métiers – pour voir quels sont les besoins des jeunes à la sortie de l'école en termes d'inscriptions en place d'apprentissage et de soutien. La réponse, qui apportera également un soutien aux entreprises, est prête. Vous l'aurez d'ici quinze jours, monsieur Gaudard.

**M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur :** – Je remercie M. Tosato de cette excellente nouvelle. En ma qualité de patron d'apprentissage, je répondrai à deux trois questions posées par différents collègues.

La première concernait le taux d'échec, qui paraît important suivant les professions ; c'est juste, monsieur Chollet. Dans la mienne, les installations électriques, on a subi en 2012 un plus grand nombre d'échecs que de réussites aux examens finaux. Ce phénomène nous a surpris puisque c'est la première fois qu'il se produit. A quoi l'attribuer ? On a cherché les raisons ; il est facile de dire que cela vient de l'école, du patron, des cours professionnels ; mais le comportement des jeunes a changé. Ayant à ce jour formé 23 apprentis, je peux vous dire que j'ai senti et saisi la différence de comportement entre un jeune en 1988 et un jeune en 2012. Il ne faut pas oublier une chose : la majorité des jeunes qui rentrent des cours théoriques posent leur serviette dans leur chambre et la reprennent la semaine d'après. Ils n'ont donc pas ouvert leurs bouquins, ils estiment qu'ils doivent faire leurs leçons aux cours ; c'est un premier point. Le deuxième : la responsabilité des parents. Souvent, quand les parents viennent signer le contrat d'apprentissage de leur enfant, ils pensent que c'est le patron qui prendra en charge l'éducation du jeune jusqu'à 20 ans. Eh bien, non, je prends en charge sa formation professionnelle, mais je ne prends pas en charge son éducation. Il y a donc une grande différence. C'est aux parents de contrôler que le jeune prépare ses cours théoriques à la maison.

M. Dolivo s'étonnait que les jeunes formés à la Ville ne restent pas dans le circuit de l'Administration. C'est tout à fait juste, nous vivons le même problème dans le privé. C'est-à-dire qu'on forme un jeune pendant quatre ans, on lui a fourni des compétences, on lui a appris le bon sens aussi, et ce jeune homme, une fois terminé son apprentissage va voir sous d'autres cieux, parce qu'on lui offre un salaire supérieur à celui que le maître d'apprentissage lui offrira. J'estime qu'un jeune n'est pas formé au bout de quatre ans, mais qu'il doit continuer sa formation en tout cas deux ans. On pourrait imaginer dans le cadre de notre association d'instaurer un statut de monteur assujetti, par exemple, c'est-à-dire que c'est un monteur qui a fini l'apprentissage, mais qui n'est pas encore mature pour être professionnellement lâché sur le terrain, au même titre qu'un jeune qui a fait du foot dans un club : le jour où il part dans un autre club, il y a une indemnité qui est versée au club formateur. On peut se demander si un jour ce ne sera pas le cas dans des entreprises qui forment des jeunes.

En ce qui concerne la Ville, c'est vrai qu'elle fait un remarquable effort de formation professionnelle ; c'est à saluer. Elle peut accentuer encore cette démarche en favorisant les entreprises formatrices lorsqu'elle distribue des mandats, pas sous forme de soumission publique, mais il y a toujours des travaux d'entretien courant à faire ; c'est assez simple de tenir une liste des entreprises formatrices et de les prioriser en cas d'adjudication de travaux.

Concernant les sans-papiers, j'ai bien entendu la réponse de M. Tosato. Il est important que ce Conseil sache quel est le pourcentage d'apprentis sans-papiers qui seront engagés. Les jeunes qui ont suivi une scolarité obligatoire doivent avoir cette information pour ne pas se dire qu'ils auront moins de chances que des jeunes sans-papiers. Les intentions de la Municipalité doivent être claires par rapport aux jeunes qui cherchent une place d'apprentissage à la Ville de Lausanne. Je conclus, avant de passer aux déterminations de la

commission, en réitérant mes remerciements à toutes les personnes qui sont les ambassadrices de l'apprentissage et de la formation duale.

**M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche)** : – La dernière remarque de M. Gaudard me fait réagir. On avait déjà eu la discussion au Grand Conseil et la chef du département, à juste titre, s'est tout à fait opposée à ce type de statistiques ou pseudo statistiques, parce que dès lors que des personnes sont engagées dans le cadre d'une formation ou dans le cadre scolaire, peu importe leur statut. S'ils sont sans-papiers, ils ne le seront plus, parce qu'ils auront engagé une procédure de régularisation ; mais il y a aussi des permis B, des permis C, etc. ; ces jeunes qui n'ont pas le passeport rouge à croix blanche peuvent avoir différents statuts. Une statistique n'est vraiment pas utile, au contraire, cela tendrait à mettre en évidence une catégorie, voire à monter une catégorie de personnes contre une autre. C'est tout à fait erroné d'avoir des statistiques de ce type.

Par contre, ce qui est important, et M. le municipal Tosato l'a dit, c'est que les autorités d'engagement des apprentis, de tous les apprentis, sachent qu'aujourd'hui il y a eu ce changement au niveau fédéral et que, dans ce cadre, le fait de ne pas avoir une autorisation de séjour n'empêche plus l'engagement pour un apprentissage qui aboutira à un CFC – c'est la bonne nouvelle – grâce aussi à toute une série d'interventions, que ce soit dans ce Conseil, à la Municipalité, mais au niveau du Grand Conseil également. Il faut refuser des statistiques discriminatoires et donner une chance égale à toutes et tous, quel que soit leur statut ; l'intervention de la Municipalité à ce propos allait d'ailleurs dans ce sens.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Je vous prends au mot, monsieur Dolivo ; donner une chance égale signifie cacher le statut réel du jeune postulant auprès de la ou des personnes qui recrutent, pour autant qu'il y ait plusieurs personnes qui revendiquent le même poste d'apprentissage. M. Pidoux nous a dit que dans certaines professions on ne se bousculait pas au portillon et là, si d'aventure quelqu'un se présente, quel que soit son statut, on sera heureux de l'apprendre. Pour le reste, s'il y a concurrence, il faudra effectivement cacher ce statut, parce qu'autrement vous n'allez jamais vous en sortir. Si vous avez trois ou quatre postulants pour la même place, dont un est sans-papiers, si vous le prenez, tout le monde dira que vous l'avez pris parce qu'il est sans-papiers. Et si vous ne le prenez pas, on vous reprochera de ne pas l'avoir pris parce qu'il est sans-papiers. Vous ne vous en sortirez pas, à moins de cacher le statut réel le temps des procédures de sélection.

La discussion est close.

**M. Guy Gaudard (PLR), rapporteur** : – Il faut se rappeler qu'on a tout intérêt à former des jeunes dans des domaines où l'on a besoin et où le marché en a besoin, et pas seulement dans le domaine où l'apprenti veut faire son apprentissage.

Concernant les conclusions du préavis, les deux conclusions ont été acceptées à l'unanimité. Notre collègue Benoît Gaillard a proposé une troisième conclusion, qui a également été acceptée à l'unanimité et que je me permets de vous lire : « De maintenir une proportion de 5 % d'apprentis dans le total des emplois en équivalents plein temps au moins. »

**Le rapport-préavis est adopté avec 3 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2012/32 de la Municipalité, du 5 juillet 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz demandant de présenter un plan d'action pour atteindre, voire dépasser un taux de 5 % de places d'apprentissages dans le total de ses emplois dans les cinq années à venir ;

2. de créer un poste d'assistant-e RH à 100 % pour soutenir la coordinatrice de l'apprentissage dans cette démarche et d'octroyer à cet effet un crédit spécial de fonctionnement pour l'année 2013 de 118 000 francs à répartir sous les rubriques suivantes :

1200.301	Traitements	Fr. 93 000.–
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 8 000.–
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 14 000.–
1200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 3 000.–

3. de maintenir une proportion de 5 % d'apprentis dans le total des emplois (en équivalents plein temps) au moins.

## **Construction d'une chaufferie au chemin des Bossons pour le développement du réseau de chauffage à distance**

Préavis N° 2012/44 du 11 octobre 2012

Services industriels

### **1. Objet du préavis**

Dans le cadre du plan directeur d'extension du chauffage à distance (CAD) des Services industriels, la Municipalité sollicite, par le présent préavis, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5 700 000 francs, y compris les frais de personnel interne et les intérêts intercalaires, destiné à réaliser une chaufferie bicom bustible (gaz et mazout), avec priorité au gaz, au chemin des Bossons. Cette nouvelle installation, d'une puissance de 24 MW, sera complétée par une station d'échangeurs de chaleur. Elle permettra d'une part d'assurer la sécurité d'approvisionnement des clients du chauffage à distance du réseau Nord-Ouest de la ville, et d'autre part de continuer l'extension des raccordements de nouveaux clients dans cette zone. Le premier client sera un réseau de chauffage à distance privé réalisé en 1990 et alimentant plus de 700 logements et commerces.

Cette nouvelle chaufferie de pointe permettra de renoncer au remplacement de la chaudière n° 4, située sur le site de Pierre-de-Plan, datant de 1976 et dont la durée de vie touche à sa fin. Ce préavis propose une solution économiquement plus intéressante de par l'acquisition d'un très grand client. La chaudière n° 4, d'une puissance de 40 MW, ne sera pas remplacée sur le site de Pierre-de-Plan et mise hors service, sitôt celle des Bossons en fonction. Pour pallier le manque de puissance découlant de cette mise hors service, une seconde chaufferie décentralisée sera nécessaire à terme.

Le compte d'attente de 100 000 francs (crédit n° 2011 CA1-A), ouvert pour couvrir les frais d'études du remplacement de la chaudière n° 4, sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement sollicité.

En plus des raisons techniques justifiant cette installation, relevons l'intérêt financier apporté par sa réalisation. L'investissement demandé permet d'acquérir immédiatement plus de 700 appartements et commerces à travers un seul client. Pour rappel, le budget annuel consacré aux raccordements au réseau CAD s'élève à environ 3,5 millions de francs. Ce montant permet la réalisation d'une quarantaine de raccordements. La puissance raccordée en une fois correspondra à deux fois la puissance moyenne annuellement raccordée.

### **2. Préambule**

Le réseau de CAD compte actuellement plus de 1200 raccordements. La forte progression des clients dans la zone du Nord-Ouest nécessite l'augmentation de la puissance de

production, pour garantir la fourniture de la chaleur dans cette zone. De plus, l'abandon de la chaufferie à bois de la Tuilière, pour cause d'obsolescence et pour permettre la réalisation des terrains de sport planifiés dans le cadre du projet Métamorphose, rend encore plus critique l'approvisionnement en chaleur des clients dans cette zone pendant les périodes de pointes hivernales de froid.

### **2.1. Situation actuelle**

Le réseau nord-ouest des Bossons est alimenté depuis l'usine de Pierre-de-Plan sans possibilité de bouclage. La puissance de pointe de ce réseau, mesurée en février 2012, pour une température extérieure moyenne de -12,2 °C, est de 25 MW, avec un débit au départ de l'usine de Pierre-de-Plan de 440 t/heure pour un maximum de 460 t/heure.

Cette situation empêche actuellement les SiL de raccorder de nouveaux clients dans cette zone, sans réaliser de nouvelles installations de production de chaleur de pointe.

La réalisation d'une chaufferie de production de pointe proche des consommateurs permettra de reprendre la densification des raccordements. En outre, elle permet également de réduire les débits nécessaires d'eau surchauffée en provenance de Pierre-de-Plan pour cette zone et, par conséquent, de réduire la consommation d'énergie de pompage.

### **2.2. Opportunité d'un local pour la construction d'une chaufferie**

La récente construction d'une nouvelle chaufferie à la STEP<sup>26</sup> a montré la difficulté de trouver un emplacement disponible pour construire une chaufferie de pointe pour le réseau CAD.

Un réseau privé de chauffage à distance existe au chemin des Bossons depuis 1966. Les SiL se sont approchés de son exploitant pour étudier les possibilités de raccordement de ce réseau au CAD de la Ville. La proposition retenue est de raccorder ce réseau privé à la conduite principale du CAD de l'avenue du Grey, à 150 mètres environ du chemin des Bossons, et de reprendre le local de sa chaufferie pour pouvoir produire de la puissance de pointe sur le réseau Nord-Ouest de la ville. L'étude réalisée montre que la place disponible permet d'installer deux chaudières d'une puissance unitaire de 12 MW, ainsi qu'une station d'échangeurs pour alimenter le réseau privé. Ce dernier consomme actuellement environ 8 GWh de chaleur par an.

## **3. Installations projetées**

### **3.1.1. Description de l'installation**

Les 2 chaudières de la chaufferie projetée développeront une puissance maximale totale de 24 MW. Cette chaufferie fonctionnera comme moyen de production pour couvrir les pointes de consommation en hiver et comme installation de secours en cas de défaillance du réseau ou d'une installation de Pierre-de-Plan.

Les équipements suivants seront installés :

- 2 chaudières à eau surchauffée de 12 MW chacune ;
- 1 système de maintien de la pression du réseau CAD d'eau surchauffée ;
- une station d'échangeurs pour alimenter le réseau privé secondaire existant des Bossons ;
- une citerne pouvant contenir 150 000 litres de mazout.

L'ensemble de l'installation sera confiné dans un bâtiment existant abritant actuellement la chaufferie assurant l'approvisionnement du réseau privé des Bossons. Les chaudières seront équipées de brûleurs bicom bustibles, gaz et mazout, pour une sécurité accrue d'exploitation. A cet effet, une nouvelle citerne à mazout sera construite.

<sup>26</sup> Préavis N° 2010/25 « Construction d'une chaufferie à la STEP pour le développement du réseau de chauffage à distance », adopté par votre Conseil le 14 septembre 2010.

### **3.2. Caractéristiques du site**

La chaufferie sera construite dans le bâtiment existant situé au chemin des Bossons 23.

Les anciennes citernes à mazout de l'exploitant actuel seront démontées et une citerne de faible contenance (150'000 litres, soit une capacité permettant une autonomie d'environ 3 jours pour les deux chaudières) sera placée dans l'espace ainsi libéré.

Le gaz est déjà présent dans ce local, la section du dernier tronçon de la conduite devra être augmentée pour permettre de fournir la quantité nécessaire de gaz pour produire 24 MW.

Le réseau CAD est déjà existant au sud de la chaufferie à l'avenue du Grey. Un raccordement d'environ 150 mètres sera construit.

Un poste de transformation électrique est contigu au local prévu et permettra le raccordement de celui-ci sans frais importants.

### **3.3. Exploitation**

Le fonctionnement de cette nouvelle chaufferie sera entièrement automatisé. Elle sera surveillée et télécommandée depuis la centrale de Pierre-de-Plan. Le personnel du réseau CAD assurera les contrôles périodiques, les interventions mineures et la sécurité par des tournées régulières d'inspection.

Cette charge de travail pourra être absorbée par les équipes d'exploitation actuellement en place. Cette chaufferie ne nécessitera donc pas d'engagement de personnel supplémentaire.

## **4. Procédure et programme des travaux**

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires, y compris celle de votre Conseil, les travaux débiteront en 2013 et la mise en service de la chaufferie est planifiée pour l'automne 2014, afin de pouvoir assurer la saison de chauffage 2014-2015.

## **5. Aspects énergétiques**

### **5.1. Energie renouvelable**

Ces nouveaux raccordements permettront de mieux valoriser en été et entre-saisons la production de chaleur fournie par l'usine de TRIDEL. Le raccordement au CAD d'immeubles alimentés au gaz ou au mazout permet une diminution importante des émissions d'oxyde d'azote et de CO<sub>2</sub> et contribue efficacement à l'amélioration de la qualité de l'air à Lausanne.

## **6. Incidences sur le personnel**

La réalisation de cette nouvelle unité de production ne nécessite pas d'augmentation de personnel.

## **7. Aspects financiers**

### **7.1. Conséquences sur le budget d'investissement**

Les investissements sollicités pour la construction de cette nouvelle chaufferie, ainsi que la construction d'une station d'échangeurs se répartissent de la manière suivante (montants hors taxe) :

Bâtiment	190 000 francs
Chaudières à eau surchauffée de 24 MW (2x12MW)	1 900 000 francs
Pompes et système hydraulique	590 000 francs
Ventilation, air comprimé, systèmes de levage, détections gaz	150 000 francs
Contrôle-commande et informatique	150 000 francs
Nouvelle citerne mazout et installations mazout	480 000 francs

Raccordements aux réseaux (électricité, gaz, chauffage à distance)	750 000 francs
Frais d'études externes	150 000 francs
Station d'échangeurs	460 000 francs
Divers et imprévus	150 000 francs
Frais d'études internes	500 000 francs
Intérêts intercalaires	130 000 francs
Compte d'attente	100 000 francs
<b>Total (HT)</b>	<b>5 700 000 francs</b>

Un compte d'attente de 100 000 francs avait été ouvert en 2010 pour débiter les études. Il sera balancé sur le crédit sollicité.

### 7.2 Plan des investissements

L'échelonnement prévu des dépenses est le suivant :

En francs	2012	2013	2014	Total
Dépenses d'investissements	-	2 450 000	2 620 000	5 070 000
Frais de personnel interne	-	200 000	300 000	500 000
Intérêts intercalaires	-	50 000	80 000	130 000
Investissement total	-	2 700 000	3 000 000	5 700 000

\* Compte d'attente.

Le plan des investissements pour les années 2012 à 2015 indique un montant de 7 millions de francs au titre de remplacement de la chaudière numéro 4 de Pierre de Plan avec des dépenses échelonnées de 2013 à 2014. Pour remplacer l'ensemble de la puissance mise hors service avec la chaudière 4, une seconde chaudière devra toutefois être réalisée à terme.

### 7.3. Conséquence sur le budget de fonctionnement

Ce projet implique de nouvelles charges fixes (contrats d'entretien de la chaufferie des Bossons, location du local, charges financières) et variables (consommation de gaz pour l'alimentation du réseau de chauffage à distance privé) qui seront entièrement couvertes par de nouvelles recettes. L'opération est profitable pour les SiL dès la mise en service de la station d'échangeurs.

A titre d'exemple, les charges financières, calculées sur l'investissement total de 5 700 000 francs selon la méthode de l'annuité constante, avec un taux de 3,5 % et une durée d'amortissement moyenne de 30 ans, s'élèveraient à 310 000 francs par an. Ce montant est indicatif et représente la valeur moyenne des charges financières à supporter, puisque les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées en fonction des dépenses d'investissements réelles, avec des amortissements linéaires et en tenant compte de durées d'amortissement différenciées selon le type d'immobilisation.

## 8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis n° 2012/44 de la Municipalité, du 11 octobre 2012 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5 700 000 francs, y compris frais de personnel interne et intérêts intercalaires, pour la réalisation d'une nouvelle unité de production de pointe (2x12 MW) intégrant une station d'échangeurs de chaleur au chemin des Bossons;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit ;
3. de balancer par imputation sur ce crédit le compte d'attente de 100 000 francs, ouvert pour réaliser les études préliminaires.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur, Christelle Allaz (Soc.), Eddy Ansermet (PLR), Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Manuela Marti (Soc.), Charles-Denis Perrin (PLR), Namasivayam Thambipillai (Soc.), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels.

### **Rapport polycopié de M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur**

La séance s'est tenue le lundi 12 novembre 2012 de 14 h à 14 h 30 dans les locaux des Services industriels. La commission a procédé à l'analyse du préavis et voté les conclusions à l'attention du Conseil communal.

La commission était composée de M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur, M<sup>me</sup> Manuela Marti (Socialiste), M<sup>me</sup> Christelle Allaz en remplacement de M. Florian Ruf (Socialiste), M. Namasivayam Thambipillai (Socialiste), M. Eddy Ansermet (Libéral-Radical), M. Charles-Denis Perrin (Libéral-Radical), M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts). M<sup>me</sup> Isabelle Paccaud (La Gauche) était excusée et M. Matthieu Carrel (Libéral-Radical) était absent.

La Municipalité était représentée par M. le municipal Jean-Yves Pidoux. Il est venu accompagné de ses collaborateurs M. Luy, chef du Service du gaz et chauffage à distance, M. Stamm, chef de l'usine et M. Waelti, secrétaire général, pour les notes de séance.

En préambule M. Pidoux rappelle l'historique du réseau de chauffage à distance à Lausanne. Il fait savoir que ce réseau est alimenté principalement par la récupération de la chaleur produite par TRIDEL et par l'usine de Pierre-de-Plan qui dispose de plusieurs chaudières à gaz. A cela s'ajoutent deux unités décentralisées qui permettent de couvrir les pointes hivernales de consommation. A noter que l'extension du réseau avec des structures décentralisées présente un grand intérêt.

Aujourd'hui pour permettre l'extension du réseau Nord-Ouest et ainsi également augmenter la sécurité d'approvisionnement sur cette partie du réseau, la Municipalité propose au Conseil communal de réaliser une chaufferie d'appoint au gaz au chemin des Bossons.

Cette réalisation répond aussi à la demande d'un grand client privé qui alimente plus de 700 logements à partir d'installations fonctionnant pour moitié au mazout et pour moitié au gaz. Cette opportunité permet de bénéficier d'un emplacement pour une chaufferie en milieu urbain. Le plan des investissements fait mention du remplacement de la chaudière de Pierre-de-Plan pour un montant de 7 millions de francs.

La solution proposée par le service du gaz et chauffage à distance permet de disposer d'une

chaufferie décentralisée pour un montant de 5,8 millions, soit un allègement de 1,2 millions au plan des investissements. Un complément de puissance devra toutefois être réalisé pour remplacer une chaudière, mais pas avant plusieurs années, un délai qui sera fixé par la demande en chaleur du réseau .

Il est ainsi possible de disposer d'une nouvelle chaufferie décentralisée pour la densification et l'extension du réseau au Nord-Ouest, en soulageant provisoirement le plan des investissements. Le projet permet également de passer d'un réseau de chaleur à distance privé, alimenté par combustibles fossiles, à une chaleur en majeure partie renouvelable. Lors des travaux de la commission et suite aux demandes des commissaires, le Municipal en charge du dossier et ses collaborateurs ont dressé une vue d'ensemble de l'approvisionnement en chaleur du réseau en évoquant les cycles annuels de production.

Il est aussi rappelé aux commissaires ce qu'est un crédit d'investissement du patrimoine administratif, soit toute dépense nécessaire au fonctionnement ordinaire d'une collectivité publique en précisant que le règlement sur la comptabilité des communes stipule que les installations des Services industriels figurent au patrimoine administratif.

Les collaborateurs de M. Pidoux ont également renseigné la commission sur les installations techniques du chauffage à distance appartenant à notre Ville. La durée de vie a aussi occupé les travaux de notre commission, il est précisé que de telles installations s'entretiennent avec un renouvellement constant des éléments d'usure.

La commission a aussi bénéficié de précisions concernant la clientèle du chauffage à distance qui vont de la villa au très grand immeuble locatif. Il n'y a pas de taxe de raccordement, pour autant que le bâtiment raccordé se trouve proche du réseau. Les coûts de raccordement sont inclus dans le tarif. Le raccordement du réseau privé des Bossons ne représente qu'un client, mais alimente plus de 700 appartements. Enfin la commission a aussi abordé différents sujets concernant l'optimisation de l'utilisation de la chaleur produite et la possibilité de produire de l'électricité.

Il est rappelé que le réseau de chauffage à distance a été créé pour alimenter le CHUV en vapeur à 150 °C pour la stérilisation. Pour garantir cette température, il faut une température de départ de 175 °C. Le réseau des Bossons aura à l'avenir une température de départ de 130 °C. La turbine à gaz de Pierre-de-Plan permet de produire de l'électricité et de la chaleur. Elle est toutefois provisoirement mise en attente, du fait de l'évolution des prix du gaz et de l'électricité qui ne permet plus une utilisation rentable.

Enfin, la commission a aussi débattu des progrès dans l'isolation et les économies d'énergie des bâtiments avec son impact visible sur les ventes du chauffage à distance.

La commission s'est encore intéressée aux installations proposées et leurs puissances ainsi que sur les émissions ou éventuelles atteintes à l'environnement des installations proposées. Les responsables des Services industriels ont rassuré les membres de la commission dans le parfait respect de l'ordonnance sur les normes OPair.

Au final, la commission prend acte qu'il n'est pas nécessaire d'attendre d'autres autorisations avant que les travaux puissent débiter.

Après le débat sur le contenu du préavis, la commission passe au vote des conclusions.

- conclusion 1 est acceptée à l'unanimité ;
- conclusion 2 est acceptée à l'unanimité ;
- conclusion 3 est acceptée à l'unanimité ;

C'est aussi à l'unanimité que la commission accepte le préavis et ses conclusions.

Le rapporteur remercie le municipal des Services industriels et ses collaborateurs, en particulier M. Waelti pour les notes de séance, ainsi que tous les commissaires pour leur contribution.

Discussion

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur** : – Après vingt minutes de séance, la commission a accepté à l'unanimité les trois conclusions.

**Le rapport-préavis est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2012/44 de la Municipalité, du 11 octobre 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5 700 000 francs, y compris frais de personnel interne et intérêts intercalaires, pour la réalisation d'une nouvelle unité de production de pointe (2x12 MW) intégrant une station d'échangeurs de chaleur au chemin des Bossons ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit ;
3. de balancer par imputation sur ce crédit le compte d'attente de 100 000 francs, ouvert pour réaliser les études préliminaires.

---

**Groupe scolaire de Béthusy : construction d'une salle de gymnastique et d'un Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)**

**Demande de crédit d'ouvrage**

Préavis N° 2012/42 du 20 septembre 2012

Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Travaux

### **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'ouvrage de 9 612 000 francs, destiné à la construction d'une salle de gymnastique, en remplacement de l'actuelle salle provisoire, ainsi qu'à la création d'un APEMS au collège de Béthusy.

### **2. Préambule**

Le 1<sup>er</sup> février 2011<sup>27</sup>, votre Conseil adoptait le préavis N° 2010/53 du 20 octobre 2010, demandant de porter de 350 000 francs à 1 166 000 francs le compte d'attente ouvert par décision municipale du 25 juin 2008 et destiné à la réalisation du projet qui fait l'objet du présent préavis.

La construction projetée va remplacer la salle de gymnastique provisoire actuelle, édifée au début des années 1990 dans le but de remplacer la salle du collège de Mon-Repos, démolie lors de la réfection de ce collège en 1989, et de pallier le manque de locaux sportifs du collège de Béthusy. Cette salle provisoire, conçue au moyen d'un système modulaire de type « Portakabin » et qui aura duré près de 20 ans, est aujourd'hui très dégradée. Les conditions d'enseignement n'y sont plus guère acceptables. Il convient donc de remplacer dès que possible cette réalisation provisoire par la construction d'une nouvelle salle de gymnastique.

---

<sup>27</sup> BCC 2011, N°10/I, p. 112-116.

D'autre part, au vu de la pénurie de locaux pour les structures d'accueil de jour dans le quartier et afin d'optimiser au mieux les espaces intérieurs et extérieurs créés par la construction de la nouvelle salle, la Municipalité a décidé de saisir l'opportunité de cette construction pour la création d'un APEMS de 60 places.

### **3. Descriptif du projet**

Un concours d'architecture a été organisé au printemps 2010. Il a permis de choisir un projet visant de façon optimale le double objectif d'intégrer dans le complexe existant agrandi, d'une part la nouvelle salle de gymnastique en prévoyant les liaisons adéquates entre les trois futures salles et d'autre part un APEMS dans les nouveaux espaces ainsi créés.

#### **3.1 Le programme de la salle de gymnastique**

La salle de gymnastique est du type VD3, soit d'une surface de 16 x 28 m et d'une hauteur de 7 m. S'y ajoutent les locaux annexes nécessaires à l'exploitation, tels que les locaux d'engins intérieurs et extérieurs, le local pour le matériel scolaire, les vestiaires et espaces pour les enseignants, restructurés en lien avec les installations existantes, les vestiaires et douches garçons et filles, les WC ainsi qu'un local d'entretien et un local technique CVSE. Outre un hall d'entrée et des surfaces de circulation et d'accès, sont également prévus :

- une salle polyvalente (salle de rencontre, de réunion, ou de projection) ;
- la rénovation d'une surface tout temps pour la pratique du sport d'équipe en extérieur.

Les locaux techniques de premiers soins complètent l'organisation des locaux.

Les aménagements extérieurs comprennent une aire tout temps, une piste de course, des installations de saut en longueur et de jet du poids, le tout destiné à l'enseignement de l'éducation physique pour les élèves de l'établissement de Béthusy.

#### **3.2 Le programme de l'APEMS et les aménagements extérieurs**

Au vu des besoins en accueil parascolaire pour les écoliers du cycle initial et des élèves primaires dans le quartier du collège de Mon-Repos, qui ont très fortement augmenté ces dernières années, la construction d'un APEMS a été incluse dès le départ dans le projet.

Jusqu'en 2007, l'APEMS de Mon-Repos offrait 24 places uniquement les midis et aucune structure pour les écoliers enfantins n'existait dans le secteur. Dès la rentrée 2007, suite à une enquête réalisée auprès des parents de ce quartier, les besoins des familles ont été identifiés et inscrits dans un plan de développement en places d'accueil parascolaire, dont la construction de l'APEMS de Béthusy constitue la dernière phase. Ce plan se résume comme suit :

- 2007, ouverture de l'APEMS les après-midis ;
- 2009, transformation du pavillon scolaire à l'avenue Béthusy 16 en une structure de 24 places pour les écoliers enfantins<sup>28</sup> ;
- 2009, déplacement de l'APEMS dans les locaux de la paroisse de Béthusy, à l'avenue Secrétan 2 ;
- 2009-2012, augmentation constante de la demande qui passe de 24 places en 2007 à 60 en 2011 pour la prestation de midi ;
- 2012, création d'une antenne de 12 places supplémentaires pour les écoliers enfantins à la rue Mathurin-Cordier 13.

Aujourd'hui, la capacité d'accueil en APEMS est de 12 places le matin, 60 à midi et 36 l'après-midi. Considérant l'évolution constante de la demande, le programme de

<sup>28</sup> BCC 2008, préavis 2008/35 du 10 septembre 2008 *Extension du CVE de la Cité par la transformation d'un pavillon scolaire en UAPE à l'avenue de Béthusy 16.*

l'APEMS de Béthusy s'articule autour d'un réfectoire de 60 places et d'une cuisine, complétés par un espace détente, un espace pour le personnel, un bureau pour la responsable, un local pour le brossage des dents, un local d'entretien et un local pour entreposer les jeux extérieurs. Des WC filles/garçons/adultes/handicapés et un hall d'entrée combiné avec le vestiaire font également partie du programme. Un espace extérieur, situé sur la partie nord est également dédié à l'APEMS.

Quant aux locaux de la paroisse, ils resteront ouverts pour accueillir 24 enfants supplémentaires à midi. La capacité d'accueil finale sera donc de 84 places à midi, 36 le matin et 60 l'après-midi.

### **3.3 Le concept architectural et constructif**

Sur le site de l'établissement secondaire de Béthusy, les salles de gymnastique actuelles témoignent d'une architecture caractéristique des années soixante. L'idée fondamentale du projet est de compléter le bâti existant pour former un ensemble cohérent. Le bâtiment projeté reprend l'esprit des constructions présentes par son orientation, son volume et sa matérialité. Quant à l'implantation, elle profite de la pente du terrain pour organiser les deux parties du programme – soit le programme sportif et la salle polyvalente d'une part et l'APEMS de l'autre – sur deux niveaux distincts. Cette option permet aux deux affectations de bénéficier de leur propre entrée de plain-pied et l'expression du bâtiment identifie clairement les deux fonctions du programme.

A l'intérieur, la liaison entre la nouvelle et les anciennes salles de gymnastique est assurée par le hall d'entrée du niveau inférieur. Les espaces majeurs et de circulations trouvent leur partition entre les volumes de services. Cette typologie offre une grande fluidité, un apport de lumière naturelle important ainsi que des perspectives spatiales généreuses.

L'analyse des éléments constructifs des bâtiments existants et le concept architectural ont incité à une planification de cette construction avec un système porteur extérieur en béton armé. Ce mur est doublé à l'intérieur d'une isolation et d'une paroi. A l'exception de la toiture de la salle de gymnastique, qui est prévue avec un système de poutres métalliques de grande portée, toutes les dalles intermédiaires et les dalles de toiture sont également en béton armé. A l'intérieur, les murs des espaces de services sont également en béton armé, pour diminuer la portée des dalles et rendre rationnel le système structurel.

### **3.4 Développement durable**

Conformément aux données du concours, la volonté est de réaliser un bâtiment Minergie, compatible avec le concept *Eco* du label.

### **3.5 Réduction des besoins de chauffage et production de chaleur**

Des efforts ont été réalisés sur la réduction des besoins de chauffage. L'accent a été mis d'abord sur la qualité thermique de l'enveloppe, avec une épaisseur d'isolation en façade de 20 cm. Le choix s'est porté sur du triple vitrage pour les menuiseries (coefficient  $U_{[\text{fenêtres} + \text{cadres}]}$  inférieur à  $1.0 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ ). Cette enveloppe performante, associée à un système de ventilation double flux régulée en fonction de l'occupation, permet de répondre aux exigences du label Minergie.

Au niveau de la production de chaleur, la connexion à la conduite à distance (CAD) des Services industriels de la Ville offre un kWh thermique efficient, tant sur le plan environnemental qu'économique. La nouvelle sous-station de production de chaleur sera reliée au système existant de télégestion de la Ville de Lausanne.

### **3.6 Electricité**

Le projet répond aux critères d'éclairage naturel décrit dans le label Minergie *Eco*, réduisant ainsi les besoins d'électricité spécifiques. De plus, le site est propice à l'implantation de panneaux solaires. Financé par la société SIREN SA, la toiture de la salle de gymnastique sera pourvue de panneaux photovoltaïques.

### 3.7 Choix des matériaux de construction

Pour des raisons économiques et techniques, le bâtiment, qui est partiellement enterré, sera construit en béton. Malgré ce mode constructif écologiquement plus défavorable, les autres choix de matériaux de construction s'effectueront en corrélation avec les priorités édictées par la partie *Eco* du label en question. Ce processus de sélection a pour objectif final de garantir le confort et la santé des utilisateurs, tout en réduisant l'impact environnemental du projet (pollutions indirectes, écotoxicité, etc.), depuis la construction jusqu'à la démolition.

Au final, le projet devra respecter les critères d'exclusions relatifs au label *Minergie Eco*, imposant notamment, où cela est techniquement possible, l'utilisation de béton recyclé. De plus, il respectera les engagements décrits dans le *Rapport sur la réalisation des critères Minergie Eco*, établi en collaboration avec la section Durabilité & Economie de la Construction de la Ville.

### 4. Coût des travaux

Le coût des travaux a été calculé en grande partie sur la base de soumissions rentrées. Un montant de 9 000 000 francs a été prévu au plan des investissements 2012-2015. Dans le cadre de l'étude, les sondages ont révélé notamment une nature du sol nécessitant des travaux supplémentaires relatifs aux fondations du bâtiment.

Le coût détaillé des travaux s'établit de la manière suivante :

CFC	BATIMENT		
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>422'000.—</b>
10	Relevés, études géotechniques	24'000.—	
11	Déblaiement, préparation du terrain	175'000.—	
13	Installation de chantier en commun	159'000.—	
15	Adaptation du réseau de conduites existant	43'000.—	
17	Fondation spéciales, protection de fouilles	21'000.—	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>7'339'000.—</b>
20	Excavation	265'000.—	
21	Gros œuvre 1 - <i>compris PV Minergie Eco béton recyclé</i>	1'694'000.—	
22	Gros œuvre 2	791'000.—	
23	Installations électriques et lustrerie	375'000.—	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	350'000.—	
25	Installations sanitaires + <i>réfection partielle réseau existant.</i>	439'000.—	
27	Aménagement intérieur 1	603'000.—	
28	Aménagement intérieur 2	956'000.—	
29	Honoraires	1'866'000.—	
<b>4</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>		<b>509'000.—</b>
40	Mise en forme du terrain	30'000.—	
42	Jardins et couvert APEMS	50'000.—	
44	Installations électriques	29'000.—	
46	Petits tracés, réfection terrains sports partie Ouest	400'000.—	

<b>5</b>	<b>Frais secondaires et compte d'attente</b>		<b>525'000.—</b>
50	Frais de concours	176'000.—	
51	Autorisations, taxes	124'000.—	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	90'000.—	
53	Assurances	17'000.—	
55	Prestations MO - <i>gestion déchets-effractions-dégâts</i>	55'000.—	
56	Autres frais secondaires - <i>surveillance – fond voisin</i>	63'000.—	
<b>6</b>	<b>Divers et imprévus</b>		<b>367'000.—</b>
60	Divers et imprévus, 5 % du CFC 2	367'000.—	
<b>9</b>	<b>Ameublement et décoration</b>		<b>450'000.—</b>
90	Mobilier et équipement de sport - <i>APEMS &amp; Gym</i>	325'000.—	
92	Textiles <i>rideau intérieur obscurcissant salle multifonctions</i>	10'000.—	
93	Appareils, machines entretien	10'000.—	
94	Petit inventaire, signalétique,	40'000.—	
96	Moyen de transport, déménagement - transfert	15'000.—	
98	Œuvre d'art	50'000.—	
	<b>TOTAL coût de construction avec honoraires TTC</b>		<b>9'612'000.—</b>

L'indice lémanique d'avril 2012 pour le bâtiment est de 101,6.

Le surcoût des choix constructifs compatibles avec le standard Minergie *Eco* est estimé à 170 000 francs. Il fait partie intégrante du devis général.

## 5. Calendrier des travaux

Le projet a été mis à l'enquête publique du 26 juin au 26 juillet 2012 et n'a suscité aucune opposition.

Dès l'octroi du crédit de construction par le Conseil communal et en tenant compte des délais référendaires, les travaux devraient débiter au mois de février 2013. La durée du chantier est estimée à 17 mois, afin d'assurer une ouverture des locaux pour la rentrée scolaire août 2014.

## 6. Aspects financiers

### 6.1 Charges financières

Charges d'intérêt : calculées sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 158'600 francs par année, à compter de l'année 2013.

Charges d'amortissement : en fonction de la durée d'amortissement retenue (30 ans pour le bâtiment et 10 ans pour le mobilier), les charges d'amortissement s'élèvent à 305 400 francs pour le bâtiment et 45 000 francs pour le mobilier. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

**7. Conséquences du préavis****7.1 Conséquences sur le budget d'investissement**

(en milliers de CHF)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	1166	4600	2800	1046	-	-	9612
Recettes d'investissements	-	-	-	-	-	-	0
<b>Total net</b>	<b>1166</b>	<b>4600</b>	<b>2800</b>	<b>1046</b>			<b>9612</b>

**7.2 Conséquences financières**

L'augmentation nette de la capacité totale de l'APEMS est de 24 places les matins, midis et après-midi. Le personnel d'encadrement et les coûts d'exploitation annuels supplémentaires sont estimés à :

**Charges****Charges salariales**

- Responsable et personnel éducatif certifié 1.13 EPT fr. 100 500.–
- Personnel éducatif auxiliaire 1.28 EPT fr. 96 000.–
- Aide de maison 0.40 EPT fr. 28 000.–
- Autres charges de personnel (formation, remplacements...) fr. 10 000.–

**Total des charges salariales (salaires et charges sociales) fr. 234 500.–**

**Biens, services et marchandises (BSM)**

- Fourniture de repas, achats, entretien : Fr. 2500.– par place fr. 60 000.–

**Charges locatives**

- Par imputation interne entre le SEPS et le SAJE fr. 60 000.–

**Total des charges d'exploitation annuelles supplémentaires fr. 354 500.–**

**Produits**

- Redevance des parents fr. 72 000.–
- Contribution de la FAJE (22 % de la masse salariale éducative) fr. 45 000.–

**Total des produits fr. 117 000.–**

**Coût d'exploitation annuel net fr. 237 500.–**

Les aides fédérales et cantonales diminueront les charges pour les années 2014 à 2017. Les montants sont inscrits sous la rubrique *Diminution des charges* dans le tableau ci-dessous.



Les coûts d'exploitation ainsi que les recettes engendrés par cette nouvelle structure sont intégrés dans le tableau ci-dessous :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. en EPT	0.0	0.0	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
<b>(En milliers de Fr.)</b> Charges de personnel	0.0	0.0	117.3	234.5	234.5	234.5	820.8
Charges d'exploitation	0.0	0.0	60.0	120.0	120.0	120.0	420.0
Charges d'intérêts	0.0	158.6	158.6	158.6	158.6	158.6	793.0
Amortissement	0.0	0.0	0.0	0.0	350.4	350.4	700.8
<b>Total charges suppl.</b>	<b>0.0</b>	<b>158.6</b>	<b>335.9</b>	<b>513.1</b>	<b>863.5</b>	<b>863.5</b>	<b>2'734.6</b>
Diminution des charges	0.0	0.0	-66.0	-96.0	-60.0	-30.0	-252.0
Revenus	0.0	0.0	-58.5	-117.0	-117.0	-117.0	-409.5
<b>Total net</b>	<b>0.0</b>	<b>158.6</b>	<b>211.4</b>	<b>300.1</b>	<b>686.5</b>	<b>716.5</b>	<b>2'073.1</b>

## 8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2012/42 de la Municipalité, du 20 septembre 2012;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 9 612 000 francs destiné à la construction d'une salle de gymnastique et d'un APEMS au collège de Béthusy, montant réparti comme suit :
  - a) 9 162 000 francs pour les travaux liés aux bâtiments ;
  - b) 450 000 francs pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de:
  - a) 305 400 francs pour les travaux liés aux bâtiments ;
  - b) 45 000 francs pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement ;
 par la rubrique 5800.331 du budget du service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer le crédit d'étude 5800.582.593 de 1 166 000 francs, ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1, lettre a) ci-dessus ;

5. d'autoriser le Service d'accueil de jour de l'enfance à porter les charges et recettes supplémentaires du futur APEMS au budget de fonctionnement.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

#### Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Magali Crausaz Mottier (La Gauche), rapportrice, Eddy Ansermet (PLR), Eliane Aubert (PLR), Claude Bonnard (Les Verts), Olivier Faller (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Mirelle Knecht (Soc.), Roland Rapaz (Soc.), Sandrine Schlienger (UDC).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

#### **Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Magali Crausaz Mottier (La Gauche), rapportrice**

Présidence : Magali Crausaz Mottier

Membres présents : Mirelle Knecht, Eliane Aubert, Sandrine Schlienger, Eddy Ansermet, Claude Bonnard, Olivier Faller, Jean-Daniel Henchoz, Roland Rapaz.

Membres excusés : Sophie Michaud Gigon.

La représentante de la direction des travaux : Valérie Devallonné, architecte cheffe de projet au Service d'architecture.

Les représentants de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale : Oscar Tosato, conseiller municipal Enfance, jeunesse cohésion sociale, Gérard Dyens, chef du Service des écoles primaires et secondaires, Jean-Claude Seiler, chef du Service accueil de jour de l'enfance, Franco Vionnet, adj. resp. du secteur Bâtiments du Service des écoles.

Le représentant de la direction de l'établissement scolaire : Jean-François Borgeaud, directeur de l'établissement secondaire de Béthusy.

La présidente ouvre la séance qui a lieu dans le collège de Béthusy et présente l'ensemble des participants.

M. Tosato précise que cette séance a pour objet une demande de crédit d'ouvrage pour le projet combiné comprenant une salle de gymnastique devant remplacer une construction provisoire et un APEMS. Cette construction permettra à la fois de fournir les installations sportives nécessaires à l'établissement de Béthusy ainsi qu'au collège primaire de Mon-Repos, et d'augmenter le nombre de places disponibles en APEMS pour les élèves primaires de Mon-Repos.

M<sup>me</sup> Devallonné présente le projet : démolition de l'ancienne salle de gymnastique, construite à titre provisoire en... 1988 ! et construction d'une nouvelle salle comprenant, dans son volume construit, les locaux nécessaires à un APEMS de 60 places. Elle commente ensuite les plans distribués aux commissaires et explique que l'objectif principal est d'intégrer au mieux cette nouvelle construction dans le site comprenant déjà deux salles de gymnastique. Le concept prévoit d'une part que les trois salles et les circulations créées fonctionnent comme une seule entité et que d'autre part les espaces dédiés à l'APEMS fonctionnent de façon autonome, avec une entrée et un aménagement extérieurs spécifiques.

La commission demande de se rendre sur place afin de mieux visualiser les plans présentés. Cette visite permet notamment de mettre en évidence l'importance de la réfection des espaces sportifs extérieurs situés au nord du bâtiment D du complexe de Béthusy. Les installations d'athlétisme seront notamment complétées et rénovées et la réfection du terrain existant actuellement inutilisable permettra de remplacer le terrain de basketball sur lequel sera construite la 3<sup>e</sup> salle de gymnastique.

Quant à l'impact de cette installation refaite, donc attractive, sur le voisinage, au vu de la proximité des immeubles, les dispositions habituelles seront prises, à savoir la pose de panneaux précisant les heures d'utilisation possibles du terrain en fin de journée et le week-end. On rappelle à cette occasion qu'il s'agit d'une parcelle privée communale et non d'un espace public en libre aspect permanent.

Il est précisé que toutes salles de gymnastique scolaires sont également mises à disposition des sociétés sportives, en fin de journée et parfois le week-end.

### **Descriptif du projet**

#### *Salle de gymnastique*

Dans le programme figure une salle polyvalente dont la destination n'est pas précisée. Cette salle constitue un local complémentaire pour les activités sportives durant le temps scolaires, nécessaire en raison de la dotation en salles de gymnastiques (4 salles au total), qui est légèrement insuffisante pour 900 élèves à Béthusy ainsi que les classes primaires de Mon-Repos. En dehors des périodes scolaires, la salle d'une capacité de 80 places, peut être louée à des sociétés ou servir de lieu de rencontre ou de réunions de parents, voire de salle de conférence ou de rencontres.

Au vu du développement prévu de l'accueil parascolaire, en particulier pour les futures classes de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> primaire, cette salle pourra également être utilisée durant la pause de midi ou en fin d'après-midi.

#### *APEMS et les aménagements extérieurs*

La demande de places en structure d'accueil est passée depuis cette année à 24 le matin, 72 à midi et 36 l'après-midi. Il y a donc augmentation constante, avec pour conséquence la poursuite de l'utilisation des locaux de la paroisse malgré la création de cet APEMS de 60 places.

L'augmentation du nombre de places lié à ce nouvel APEMS ainsi que la création future de 24 places au Rôtillon devraient permettre de répondre aux besoins pour ces prochaines années pour le quartier autour du collège de Mon-Repos, au niveau des classes primaires actuelles (futures 3 à 6 année HarmoS).

Mais la question des besoins futurs en locaux scolaires ou parascolaires, dans ce quartier et dans toute la ville, devient une préoccupation majeure de la Municipalité, en raison de la forte augmentation, présente et future, de la population enfantine. Certes, dans les nouveaux quartiers (Fiches, Plaines-du-Loup et Prés-de-Vidy), de nouveaux bâtiments sont d'ores et déjà prévus et figurent au plan des investissements. Mais pour le court terme, il ne sera pas possible d'absorber toute cette augmentation d'effectifs sans utiliser des solutions de constructions modulaires. Une investigation va être lancée pour inventorier toutes les parcelles des bâtiments scolaires la ville où il y a possibilité de mettre en place ces infrastructures provisoires, qui feront tampon dans l'attente des futures constructions. Il faut noter que toutes les nouvelles constructions scolaires seront assorties de locaux pour le parascolaire.

Au sujet du parascolaire, il est important de noter que depuis 4 ans le nombre d'enfants qui mangent à midi dans les APEMS a considérablement augmenté et passé à 55 % de la population des 6 premières années de la scolarité.

#### *Le concept architectural et constructif*

On rappelle que tous les nouveaux bâtiments construits récemment et à construire répondent aux normes d'accès aux élèves à mobilité réduite. Pour Béthusy, la nouvelle salle à construire répond aux normes, mais pas l'ensemble de l'établissement qu'il conviendra également de mettre progressivement aux normes, en fonction de futurs travaux de rénovation et des disponibilités financières de la commune.

*Electricité*

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit du nouveau bâtiment. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une décision municipale de couvrir 20 % de la consommation de la ville par le biais du solaire. Les toits des écoles font partie du potentiel disponible et constituent un choix adéquat pour une telle opération. Béthusy fait partie des sites sélectionnés et le toit de la nouvelle salle de gymnastique sera le premier équipé (500 m<sup>2</sup> de panneaux. Ses installations sont financées et gérées par la société SIREN SA, émanation des SIL.

Collège de Béthusy	Priorité	Date toiture	Val thermique [W/m2K]	Coût rénovation [CHF TTC]	Puissance solaire [kW]
Aula	2	2004	0.350		
Bâtiment B	2	?	0.596	250'000	32
Bâtiment C	1	2004	0.451	152'700	29
Bâtiment D	2	?			27
Salles de Gym 2 et 3	2	?	0.593	441'000	52
<b>Salle de gym 4</b>	1	2014			<b>18</b>
<b>TOTAL</b>				<b>843'700</b>	<b>131</b>

**Coût des travaux**

Les échantillons effectués lors de l'expertise préalablement aux travaux, n'ont pas décelé d'amiante.

Quant à l'œuvre d'art (50 000 francs prévus au budget correspondant au pourcent culturel) le choix sera effectué, à l'issue d'un concours artistique sur invitation. Des membres de la commission de construction participeront à la procédure. Il est précisé qu'il n'y plus aucune subvention de l'Etat en matière de constructions scolaires, y compris pour les installations sportives scolaires.

**Calendrier des travaux**

Le calendrier des travaux est très serré et l'urgence sera demandée pour le vote du crédit par le plenum. L'horaire des classes est d'ores et déjà remanié pour l'année en cours et sera conçu en 2013-2014 avec une salle de moins. Si la salle n'est pas disponible pour la rentrée 2014, l'organisation de l'ensemble de l'année 2014-2015 serait également compromise, même s'il n'y a qu'un mois de retard.

**Aspects financiers et conséquences du préavis**

Les coûts d'amortissement de la construction n'ont pas d'effet sur un éventuel coût de l'élève pour Béthusy mais sont intégrés dans les coûts globaux des bâtiments scolaires, ce qui permet d'établir un coût de l'élève lausannois. Par convention, la facture adressée à Forel et Savigny pour la scolarisation des élèves de VSB à Lausanne est le coût annuel intégral de l'élève, qui s'élève pour 2012 à 3744 francs.

Des précisions sont données sur la manière de calculer les EPT dans le tableau figurant dans le préavis qui pourrait faire croire à une augmentation annuelle de 2,8 EPT, alors qu'elle n'intervient qu'une fois en 2014.

**Conclusions**

Un commissaire fait remarquer que le collège de Béthusy est un des plus beaux sites scolaires de la ville et que le projet prévu permet de le maintenir et de le mettre encore mieux en valeur. Il se dit très satisfait du projet proposé.

La commission approuve le principe d'un vote global sur les points 1 à 5.

Au vote, la commission approuve les conclusions du préavis à l'unanimité.

Avec mes remerciements à M. Dyens pour le présent rapport et à M<sup>me</sup> Fabienne Pittet pour les notes de séance.

Discussion

**M<sup>me</sup> Magali Crausaz Mottier (La Gauche), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Olivier Faller (Soc.)** : – Le préavis discuté ici répond à plusieurs besoins indiscutables en installations sportives propices à l'enseignement de la gymnastique et nécessaires aux établissements de Mon-Repos et de Béthusy. Il faut rénover les installations extérieures, qui sont en très mauvais état, et développer l'APEMS pour faire face à la demande toujours plus grande en places d'accueil. Je rappelle que la Ville doit faire face à une forte demande. Le projet se complète par une salle polyvalente, qui sera très utile pour le développement des activités parascolaires, sujet autre que ce préavis, mais d'une grande actualité. Enfin ce préavis s'inscrit dans la volonté de couvrir 20 % de la consommation électrique par le biais du solaire.

Pour terminer, j'aimerais souligner la qualité du concept, qui s'inscrit parfaitement dans l'ensemble du collège de Béthusy. La nouvelle construction se fonde en effet dans le style architectural du collège, construit en 1960. Personnellement, j'apprécie particulièrement de voir le provisoire disparaître au profit d'une construction en dur, sachant que les pavillons construits dans la cour de l'ancien collège ont une autre vocation, puisqu'à la mise à l'enquête ils étaient annoncés comme pavillons provisoires à caractère définitif.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Magali Crausaz Mottier (La Gauche), rapportrice** : – La commission a approuvé les conclusions 1 à 5 à l'unanimité.

**Le préavis est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2012/42 de la Municipalité, du 20 septembre 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 9 612 000 francs destiné à la construction d'une salle de gymnastique et d'un APEMS au collège de Béthusy, montant réparti comme suit :
  - a) 9 162 000 francs pour les travaux liés aux bâtiments ;
  - b) 450 000 francs pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de :
  - a) 305 400 francs pour les travaux liés aux bâtiments ;
  - b) 45 000 francs pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement ;par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer le crédit d'étude 5800.582.593 de 1 166 000 francs, ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1, lettre a) ci-dessus ;

5. d'autoriser le Service d'accueil de jour de l'enfance à porter les charges et recettes supplémentaires du futur APEMS au budget de fonctionnement.

**Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita) »**

Développement polycopié

Le Nord-Ouest lausannois comporte de nombreux quartiers d'habitation et le nombre d'habitants et d'emplois va encore croître fortement ces prochaines années, avec le développement de l'écoquartier des Plaines du Loup notamment. Densifier la ville, certes, permettre à davantage de personnes de l'habiter, oui, mais à certaines conditions. Celle de la qualité de vie est majeure et les espaces de sport et de détente sont un des piliers de cette qualité.

Notre époque tente de laisser derrière elle la séparation des espaces pour se tourner vers une multifonctionnalité des lieux de vie : on peut travailler, s'aérer et habiter au même endroit. On évite ainsi de prendre sa voiture pour aller courir sur les pistes vita de Romanel-sur-Lausanne ou de Crissier, mais on s'approprie le Bois-Mermet ou le Bois du Désert comme espace de ressourcement. Malheureusement, ces deux forêts urbaines sont actuellement séparées par de multiples obstacles. Heureusement, elles se trouvent de part et d'autre du futur écoquartier des Plaines du Loup et pourraient ainsi être reliées entre elles par des aménagements judicieux au travers de celui-ci et dans ses environs.

Lausanne est généreuse envers le sport professionnel, elle a l'occasion ici de faire un geste, même minime, pour le sport populaire, le sport de proximité, associé au plaisir et au délasserement, celui dont ont besoin les Lausannoises et Lausannois en fin de journée, le week-end, voire même en milieu de journée pour les travailleurs. Financièrement également, un tel projet est très modeste, des aménagements devant de toute façon être prévus pour le futur écoquartier. On profiterait de l'occasion et des moyens pour permettre à deux espaces forestiers de se rejoindre par un parcours attrayant à travers le quartier. Le Bois-Mermet possède déjà une piste finlandaise et pourrait aisément comporter plusieurs postes de parcours santé. Le Bois du Désert serait à aménager de la sorte, de nombreux cheminements propices existant déjà. Enfin, des postes de parcours santé pourraient mêmes trouver place à l'intérieur de l'écoquartier, pour amener le sport et la détente au cœur de la cité.

Si ces deux espaces ne pouvaient être reliés, une infrastructure de parcours santé pourrait également être imaginée dans le Bois du Désert et s'étendre en direction de la forêt de Cery et du Parc d'agglomération de la Blécherette, sur les communes de Prilly et de Romanel-sur-Lausanne. En bref, le Nord-Ouest lausannois recèle quelques pépites de délasserement urbain qu'il suffirait de valoriser à moindre frais mais avec une plus-value certaine pour la population. Cela établirait également un équilibre avec d'autres zones de la ville de Lausanne, comme le sud, déjà largement doté en infrastructures de ce type.

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'évaluer le meilleur emplacement et d'entreprendre les démarches permettant de doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours santé (type piste vita).

Discussion

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Je présente ce postulat au nom de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon, avec qui je l'ai corédigé. Ce postulat part d'un constat partagé par de nombreux habitants et travailleurs amateurs de course à pied. Comparé à d'autres secteurs de la Ville, il est aujourd'hui relativement compliqué de pratiquer ce sport dans le Nord-Ouest lausannois. Certes, il existe quelques perles adaptées à ce genre d'effort physique, tels que Bois-Mermet ou le bois du Désert, mais malheureusement ces forêts urbaines sont séparées

par de multiples obstacles. L'idée de ce postulat est donc de profiter des développements projetés dans le Nord-Ouest lausannois pour doter ce secteur de la Ville d'un parcours type piste vita, par exemple, en reliant les deux bois que j'ai mentionnés tout à l'heure, à travers le futur écoquartier des Plaines-du-Loup – ce qui répondrait également aux besoins croissants de telles infrastructures en lien avec la densification de ce secteur.

La discussion est ouverte.

**M. Maurice Calame (PLR) :** – La demande de la postulante mérite d'être examinée par une commission. En effet, il y a des quartiers encore moins bien dotés que le Nord-Ouest. Il nous semble que l'étude devrait aller plus loin et tenir compte de tous les quartiers lausannois et déterminer des priorités. Il y a, par exemple, le quartier de Chailly, qui a beaucoup moins de possibilités que le quartier près de la Pontaise. Nous demandons donc que ce postulat soit examiné par une commission.

**Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.**

**Le postulat est renvoyé en commission.**

---

### **Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz : « Revêtements routiers silencieux : l'environnement et la qualité de vie à Lausanne y gagnent »**

Développement polycopié

La Ville de Lausanne et plus largement l'agglomération Lausanne-Morges vont connaître à brève échéance de nombreux bouleversements. Le développement des transports publics (tram entre Renens et la place du Flon, lignes de bus à haut niveau de service et fermeture du Grand-Pont) et des mesures d'accompagnement afin d'absorber les inévitables reports de trafic sont prévues. De nouveaux flux de circulation créeront inévitablement des frictions avec les riverains. L'impact sur les commerces et les propriétaires compliquera encore la donne. Le soutien général à ces changements sera mis en balance avec la défense des intérêts particuliers et locaux selon la règle politique que les nuisances doivent avoir lieu ailleurs, « ailleurs » devant être compris comme loin de chez soi (*not in my back yard*). Les demandes actuelles en lien avec la « petite ceinture » (30 km/h) sont à cet égard partiellement compréhensibles mais surtout emblématiques.

Les Plans d'investissements 2007 à 2012 révèlent que la Municipalité n'a pas retenu de montants pour les dispositions de protection contre le bruit en particulier dans le secteur nord-est de la Ville. En revanche des dispositions d'accompagnement « bruit » sont comprises dans les plans d'investissements pour les Axes forts de 2009 à 2013.

Le groupe PLR souhaite ouvrir un plus large débat et croit à l'impact le plus souvent positif des nouvelles technologies. Il souhaite par ce postulat une étude globale des voies de circulations routières lausannoises, en partenariat le cas échéant avec le Canton, afin d'évaluer les tronçons prioritaires pour une réfection utilisant les techniques avérées de revêtement routier les plus modernes et les plus efficaces en matière de lutte contre le bruit. Il semblerait également que de telles réfections auraient un impact positif en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Une vision complète permettrait un débat plus serein sur la catégorisation et l'utilisation des axes routiers. L'impact financier devra également être documenté et pris en compte.

Discussion

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – Ce postulat s'inscrit dans l'éventail des mesures propres à lutter contre le bruit issu du trafic motorisé. Il s'inspire d'obligations légales et est fondé sur des bases scientifiques avérées, des expériences pratiques réalisées dans une proportion limitée dans notre ville et, à plus grande échelle, chez nos voisins genevois, avec des enseignements très significatifs. Je m'abstiens de donner lecture de ce postulat,

car il a été mis en circulation et propose qu'il soit renvoyé en commission, dès lors qu'il ouvre la porte à d'autres réflexions portant sur le même fondement.

La discussion n'est pas utilisée.

**Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.**

**Le postulat est renvoyé en commission.**

**Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! »**

Développement photocopié

Le Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne sert de site privilégié à de très nombreuses expositions organisées par des associations ou sociétés ayant un but socioculturel. Parfois, la limite entre le caractère culturel ou politique, dans le choix de certains thèmes d'expositions, n'est pas clairement marquée. Nous citons à titre d'exemple les expositions organisées par le Bureau de l'intégration des immigrés lors des dernières élections communales de mars 2011, invitant les migrants à voter, ou aujourd'hui l'exposition mise sur pied par l'association « Sortir du nucléaire ». Il est utile de rappeler que les Vaudois seront appelés à voter sur un objet en relation avec l'énergie nucléaire le 15 mai prochain.

Après l'utilisation du canal de service pour diffuser de la propagande électorale lors des élections communales et l'engagement financier de la Ville dans certaines campagnes de votations communales ou cantonales, l'utilisation de l'espace du Forum de l'Hôtel de Ville dans le cadre précité est une nouvelle source de diffusion de messages politiques dans les mains de la Municipalité de Lausanne. Où va s'arrêter l'utilisation des deniers publics à des fins de propagandes pour soutenir les positions politiques de la majorité en place.

Questions à la Municipalité :

1. Quel sont les critères d'attribution par la Municipalité de l'espace d'exposition du Forum de l'Hôtel de Ville à des associations ou sociétés ?
2. D'autres espaces publics de la Ville sont-ils affectés à des expositions ou autres activités destinées à forger l'opinion publique ?
3. Ces attributions de l'espace d'exposition de l'Hôtel de Ville se font-elles sur la base d'un règlement ou d'une charte, garantissant l'objectivité nécessaire à la mise à disposition d'un espace public ?
4. En fonction du rôle plus ou moins marqué de « faiseurs d'opinion » que peut remplir une exposition de type précité à caractère politique, la parole est-elle aussi offerte aux personnes partageant d'autres appréciations politiques ?
5. La Ville a adressé l'invitation au vernissage de cette exposition en partenariat avec l'association « Sortir du nucléaire », quels sont les liens politiques et/ou financiers entre la ville et cette association ?
6. Cette exposition reçoit-elle un soutien financier de la ville ou d'autres services et sociétés dont la ville est membre ?

Réponse de la Municipalité

Le Forum de l'Hôtel de Ville est ouvert aux diverses sociétés et mouvements de notre région, ainsi qu'aux services de la Ville.

Aucun critère restrictif, du type interdiction d'exposition ayant un contenu à caractère politique, religieux, philosophique ou commercial n'a été établi. A chaque fois, la décision est prise sur dossier. Dans les cas évoqués par l'interpellateur, cette méthodologie a



également prévalu. De nombreuses interventions multipartis demandaient que l'on encourage de diverses manières la participation des étrangers, auxquels le peuple vaudois a donné le droit de vote et d'éligibilité en matière communale, après dix ans de résidence, aux élections communales.

C'est dans cette optique que la Municipalité a octroyé au BLI, le Forum de l'Hôtel de Ville. Le fait que l'UDC ait boycotté cette possibilité d'expression, qui lui était offerte dans le cadre des élections communales, ne rend pas pour autant illégitime la décision de la Municipalité.

En ce qui concerne le nucléaire, ce n'est pas la possibilité du vote consultatif des vaudois sur Muehleberg qui a déclenché l'utilisation, mais le 25<sup>e</sup> anniversaire de Tchernobyl. Aucune allusion n'a été faite à la votation cantonale. Des informations avec photos ont été fournies à la population sur l'actuel état des lieux. L'ambassadeur d'Ukraine a honoré de sa présence le vernissage de presse de cette exposition.

Ceci dit, la Municipalité répond comme suit aux questions de M. l'interpellateur.

1. *Quels sont les critères d'attribution par la Municipalité de l'espace d'exposition du Forum de l'Hôtel de Ville à des associations ou sociétés ?*

Cette compétence est en principe déléguée au secrétaire municipal. En cas de doute, même léger, la Municipalité est consultée. Elle a explicitement autorisé les deux manifestations litigieuses pour M. l'interpellateur.

2. *D'autres espaces publics de la Ville sont-ils affectés à des expositions ou autres activités destinées à forger l'opinion publique ?*

La Municipalité conteste formellement que ce soit le cas pour le Forum de l'Hôtel de Ville. Ailleurs en ville, des conférences peuvent occasionnellement se tenir dans un espace public ou appartenant à une collectivité, Palais de Rumine par exemple.

La salle du Conseil communal, vu que les séances sont transmises par le canal de service, fait incontestablement partie de la catégorie visée par Monsieur l'interpellateur, de même que les emplacements de marché offerts aux partis politiques et les rues où se déroulent des manifestations publiques.

3. *Ces attributions de l'espace d'exposition de l'Hôtel de Ville se font-elles sur la base d'un règlement ou d'une charte, garantissant l'objectivité nécessaire à la mise à disposition d'un espace public ?*

C'est la procédure précédemment évoquée qui est appliquée avec décision par la Municipalité dans tout cas où le doute existerait.

La Municipalité a la conviction que dans les cas où elle a dû décider, elle l'a fait avec objectivité.

4. *En fonction du rôle plus ou moins marqué de « faiseurs d'opinion » que peut remplir une exposition de type précité à caractère politique, la parole est-elle aussi offerte aux personnes partageant d'autres appréciations politiques ?*

Lors des activités organisées par le BLI, la parole a été offerte à tous les partis politiques qui ont bien voulu participer. L'exposition sur les vingt-cinq ans de Tchernobyl n'a présenté que des faits liés à ces vingt-cinq ans et des états des lieux. Le seul soupçon d'opinion politique était que le groupe « Sortir du nucléaire » était l'organisateur, mais le contenu de l'exposition, s'il montrait des éléments n'incitant évidemment pas à un enthousiasme béat face à l'énergie atomique, ne contenait pas de slogans ou de consignes de vote. Au cas où des demandes factuelles portant sur l'exposition de documents sur l'histoire de l'énergie atomique, sans inciter à la réalisation de nouvelles centrales, étaient déposées par un groupement local, il est peu probable que la Municipalité la refuserait.

5. *La ville a adressé l'invitation au vernissage de cette exposition en partenariat avec l'association « Sortir du nucléaire », quels sont les liens politiques et/ou financiers entre la ville et cette association ?*

Il n'y a ni lien politique, ni lien financier entre la Ville et « Sortir du nucléaire » (organisateur de l'exposition), même si des membres de la Municipalité pourraient être cotisants, à titre individuel, de « Sortir du nucléaire ».

6. *Cette exposition reçoit-elle un soutien financier de la ville ou d'autres services et sociétés dont la ville est membre ?*

A part la mise à disposition gratuite des locaux du Forum, comme pour tous les exposants, la Ville ou des sociétés dont elle est actionnaire, n'a jamais participé au financement de l'Association sortir du nucléaire. Par contre, elle a historiquement cotisé au Forum suisse de l'Energie atomique, jusqu'au début des années 90 où le Conseil communal a décidé la suppression de cette cotisation.

#### Discussion

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Cette interpellation traite de l'approche de la Municipalité dans l'attribution de certains espaces publics, en particulier le Forum de l'Hôtel de Ville, à des associations ou des sociétés. De manière plus précise, mes questions portent sur l'attribution d'espaces d'exposition publics et les limites fixées par la Municipalité entre le caractère purement culturel et celui plus étroit de la politique. Cette question peut paraître mineure, mais elle a tout son sens lorsque l'on prend le temps de mettre en parallèle les thèmes de certaines expositions et l'agenda politique des votations communales, cantonales ou fédérales.

A la lecture des réponses données par la Municipalité, je constate l'absence de règles claires et une vague délégation de compétences. A l'absence de règles s'ajoute également l'absence de critères objectifs dans l'attribution d'espaces tels que le hall d'exposition de l'Hôtel de Ville. Vous l'aurez bien compris, mon interpellation trouve sa source dans le parallèle qu'il est possible de tirer à plusieurs reprises entre les échéances électorales et les thèmes de certaines expositions. A cela, la Municipalité répond que c'est le fruit d'un heureux hasard. A quoi je répondrai qu'à Lausanne, le hasard fait parfois, même souvent, très bien les choses.

Après la lecture attentive des réponses de la Municipalité, et bien évidemment en fonction de la majorité actuellement en place, je constate que la mise à disposition de cet espace est laissée à la libre appréciation du secrétaire municipal. Force est d'admettre qu'il n'y a ni règle ni caractère objectif connu pour l'attribution de certains espaces publics tel que celui précité. Je ne suis pas satisfait des réponses de la Municipalité et je reste convaincu que ces dernières années et à plusieurs reprises, le parallèle entre des expositions et proximité d'une votation n'était pas le simple fruit du hasard, mais, dans une très large mesure, fonction des majorités en place ; je me contente des réponses qui m'ont été données.

La discussion n'est pas utilisée.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ? »**

Développement polycopié

Dans une réponse à une interpellation concernant l'agrandissement du centre de détention de Champ-Dollon, le Conseil d'Etat répond aux interrogations d'un député vaudois concernant l'avenir du Centre de détention de Bois-Mermet à Lausanne. Le Conseil d'Etat fait savoir qu'« *A l'heure actuelle, le canton de Vaud n'a reçu aucune demande de la part des autorités de la Ville de Lausanne concernant l'affectation de l'établissement du Bois-Mermet* ». Lors des travaux de la commission qui a traité du premier préavis concernant Métamorphose ainsi que dans un récent article de presse, les représentants de la Municipalité ont évoqué d'autres pistes concernant l'affectation future de cet établissement.

Questions à la Municipalité :

1. Quelles sont les intentions actuelles de la Municipalité concernant le site occupé par le Centre de détention du Bois-Mermet ?
2. Suite aux différentes informations portées à la connaissance de la population, par la presse ou lors d'une séance du Grand Conseil, la Municipalité a-t-elle débattu de ce dossier avec le Conseil d'Etat ?
3. Dans le cadre de l'avancement des travaux concernant Métamorphose, l'affectation future du périmètre de Centre de détention du Bois-Mermet a-t-il fait partie des préoccupations de la Municipalité ?

Réponse de la Municipalité

**Développement**

Dans une réponse à une interpellation concernant l'agrandissement du centre de détention de Champ-Dollon, le Conseil d'Etat répond aux interrogations d'un député vaudois concernant l'avenir du Centre de détention de Bois-Mermet à Lausanne. Le Conseil d'Etat fait savoir qu'« *à l'heure actuelle, le canton de Vaud n'a reçu aucune demande de la part des autorités de la Ville de Lausanne concernant l'affectation de l'établissement du Bois-Mermet* ». Lors des travaux de la commission qui a traité du premier préavis concernant Métamorphose ainsi que dans un récent article de presse, les représentants de la Municipalité ont évoqué d'autres pistes concernant l'affectation future de cet établissement.

**Réponse de la Municipalité**

Dès la décision de la Municipalité en juillet 2006 d'entreprendre le projet Métamorphose une délégation de la Municipalité a rencontré une délégation du Conseil d'Etat afin de les informer du projet ainsi que de son impact sur le territoire bâti du plateau de la Blécherette et sur le site des Prés de Vidy. Il est précisé que cette séance n'a pas fait l'objet d'échanges de document. Toutefois, il avait lors de cette séance été clairement exprimé la volonté de la Ville d'entreprendre la réflexion sur les parcelles de tiers dont celles de l'Etat.

Dans le cadre du projet Metamorphose, la Commune de Lausanne a lancé un concours d'urbanisme (2009) pour la réalisation d'un écoquartier aux Plaines-du-Loup à laquelle elle a associé les services de l'Etat. Sur cette base, un Plan directeur localisé a été mis en œuvre. Deux parcelles, propriétés de l'Etat de Vaud, font partie du périmètre, à savoir :

- La parcelle N° 2568, qui abrite le bâtiment du Service des automobiles et de la navigation, av. du Grey 110, à Lausanne.
- La parcelle N° 2541, qui abrite la Prison du Bois-Mermet, ch. du Bois-Gentil 2, à Lausanne.

En regard de l'implication de ces parcelles dans le cadre du projet de la Ville de Lausanne, la Direction des travaux a initié un groupe de réflexion engageant divers intervenants. La délégation du Conseil d'Etat composée des chefs de département de l'intérieur, de la sécurité et de l'environnement et des infrastructures, ont avalisé cette demande et il a été décidé la structure suivante. Structure est présidée par un service cantonal, le SIPAL, et réunissant le Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) et le Service pénitentiaire (SPEN).

Le groupe de réflexion était composé de :

(SIPAL) M. Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), président du groupe de réflexion.

Etat de Vaud : M. Pascal Chatagny, chef du Service des automobiles (SAN).

(SPEN) M. Denis Froidevaux, chef du Service pénitentiaire a.i.

Ville de Lausanne : M. Patrice Bulliard, chef du Service d'urbanisme.

M<sup>me</sup> Anouk Paltani Baumann, cheffe de projet Plaines-du-Loup, Service d'urbanisme.

M. Eric Tilbury, chef de projet Métamorphose.

A l'issue des séances de travail, un rapport a été rédigé et déposé auprès des Autorités cantonales.

La conclusion du rapport mentionne qu'au vu de l'analyse de la situation actuelle des bâtiments du service des automobiles et de la navigation (SAN) et de la prison du Bois-Mermet (SPEN) ainsi que de l'analyse SWOT (Strengths Weaknesses Opportunities Threats) de délocalisation de ces deux entités, il apparaît clairement que le projet Métamorphose constitue une opportunité de régler les problèmes inhérents aux structures actuelles. De plus, cela anticipe les besoins futurs de fonctionnement liés à l'augmentation prévisible des prestations à fournir par le SAN et liés à l'augmentation de la population carcérale pour le SPEN.

Le projet Métamorphose se développera tout en maintenant en place ces deux infrastructures étatiques dans une première étape. La délocalisation de ces deux entités pourrait ainsi se réaliser dans un délai de 5 à 10 ans. Il faudra toutefois considérer que l'urbanisation prévue dans le cadre du projet des Plaines-du-Loup augmentera les conflits d'usage avec ces deux infrastructures existantes.

Une désaffectation de la prison de Bois-Mermet permettrait d'y réaliser des logements, des bureaux ou des infrastructures publiques.

Cependant, nous attirons l'attention sur le fait que le bâtiment et l'enceinte bénéficient d'une note 3 au Recensement architectural (*La note 3 est allouée à un bâtiment intéressant au niveau local et méritant d'être conservé, mais qui peut être modifié pour autant que les qualités qui ont justifié la note ne s'en trouvent pas altérées*), mesure de protection générale depuis le 02.12.1980.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur :

*Question n° 1*

*Quelles sont les intentions actuelles de la Municipalité concernant le site occupé par le Centre de détention du Bois-Mermet ?*

Réponse :

La Municipalité de Lausanne, désireuse de valoriser et densifier le site de la Blécherette envisage le déménagement des activités situées sur les terrains des Maronniers et de Bois-Mermet sur le site de la Tuilière. Aussi, elle a demandé la création d'un groupe de réflexion Canton-Ville sur l'avenir entre autres de la prison du Bois Mermet. En effet, une

institution telle qu'une prison est difficilement intégrable dans un quartier d'habitation et il est reconnu que tôt ou tard ce bâtiment devra faire l'objet d'une lourde rénovation.

*Question n° 2*

*Suite aux différentes informations portées à la connaissance de la population, par la presse ou lors d'une séance du Grand Conseil, la Municipalité a-t-elle débattu de ce dossier avec le Conseil d'Etat ?*

Réponse :

La Municipalité de Lausanne a, préalablement à cette étude, entrepris une réflexion avec le Conseil d'Etat. Le rapport susmentionné étant achevé, nous allons reprendre le dialogue avec celui-ci avant d'entreprendre des négociations au niveau politique.

*Question n° 3*

*Dans le cadre de l'avancement des travaux concernant Métamorphose, l'affectation future du périmètre de Centre de détention du bois-Mermet a-t'il fait partie des préoccupations de la Municipalité ?*

Réponse :

Actuellement, la parcelle de la prison est affectée à de la zone d'utilité publique. Au vu du caractère emblématique de ce bâtiment, il devrait être maintenu et conserver sa vocation d'utilité publique. Les négociations déjà entamées avec le Canton nous permettront de définir plus précisément son affectation future. Néanmoins, le déménagement de la prison offrira la possibilité d'affecter les parcelles adjacentes à des logements et à des activités.

Discussion

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Il y a bientôt trois ans, en pleine discussion sur le projet Métamorphose, je souhaitais ouvrir un débat au sein de notre Conseil sur l'avenir de l'établissement de détention de Bois-Mermet. C'est après réflexion et beaucoup d'hésitations que, le 10 janvier 2010, je prends la décision de déposer cette interpellation ordinaire sans demander une prise en considération urgente, comme me le permettait notre Règlement.

En effet, à l'époque, en application à l'article 68 de notre Règlement, mon intervention avait un caractère d'urgence dans le cadre de l'état d'avancement du projet Métamorphose. Jugeant que notre Règlement fixe à la Municipalité un délai de trente jours, dans les mesures du possible, pour rendre une réponse à une interpellation ordinaire, je me suis contenté de cette règle. Hélas ! mal m'en a pris ! Dans le cas de cette interpellation, il aura fallu deux interventions de ma part sur le point de l'ordre du jour des questions orales à la Municipalité en 2011, pour lui rappeler le contenu de l'article 68, soit le délai de trente jours pour répondre à une interpellation. Ensuite, j'ai patienté 493 jours pour obtenir enfin une réponse à une simple interpellation ordinaire. Aujourd'hui, vu cette situation, notre Conseil doit sérieusement se poser des questions sur l'utilité de l'interpellation ordinaire.

Cela étant dit, revenons à l'objet de mon intervention, soit les intentions de la Municipalité en regard du centre de détention de Bois-Mermet. Lors de mes deux questions orales sur le délai pour obtenir une réponse rapide de la Municipalité, son président a fait savoir que la Municipalité devait attendre des informations importantes du Canton. C'est ce qui m'a été répondu à deux reprises. Aujourd'hui, en lisant les réponses reçues, je me demande quelle information pertinente et importante était attendue pour répondre à cette interpellation. Bien malin celui qui est en mesure de répondre à cette interrogation.

Pour renforcer mes propos et mettre le doigt sur la gestion très lacunaire de la réponse à mon interpellation, comme d'ailleurs des réponses à d'autres interpellations déposées par certains membres dans notre Conseil, je vous dois une explication. En effet, notre collègue Hildbrand a déposé judicieusement en 2011 un postulat concernant la réaffectation de la prison de Bois-Mermet. Ce postulat a été traité par une commission et il a également fait

l'objet d'un débat au sein de notre Conseil communal. Durant cette même période, M. Marc-Olivier Buffat a déposé une intervention au Grand Conseil traitant du même sujet.

Dès lors, vous comprendrez qu'à ce stade du traitement de mon interpellation, je vous propose d'oublier les manquements de la Municipalité et de revenir au fond de cette interpellation, qui posait trois questions simples :

Quelles sont les intentions de la Municipalité concernant l'avenir de Bois-Mermet ?  
Réponse : Cette institution est « difficilement intégrable dans un futur quartier d'habitation ». Pas besoin de plonger longtemps dans ce dossier pour une telle réponse.

Question N° 2 : La Municipalité a-t-elle débattu du dossier avec le Conseil d'Etat ? Là on aurait presque pu répondre par oui ou par non ; la Municipalité a quand même mis quelques mots, elle a « entrepris une réflexion avec le Conseil d'Etat » ; voilà ce qu'on peut sortir de la réponse municipale.

Question N° 3 : Dans le cadre de Métamorphose, l'affectation future de Bois-Mermet fait-elle partie des préoccupations de la Municipalité ? C'est une question simple finalement.  
Réponse : Bois-Mermet est affecté à la zone d'utilité publique qui devrait être maintenue. Le déménagement de la prison offrira des possibilités de logement et des activités.

Parfait, trois questions simples, trois réponses très brèves. Je me demande, encore une fois, pourquoi il a fallu patienter près de trois ans pour les obtenir. Je n'ai pas de résolution à déposer aujourd'hui, parce que ce Conseil a eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises de ce dossier. Le Grand Conseil en a également discuté. Je reste, bien sûr, sur ma faim et j'ai quand même une réflexion à porter devant vous : j'invite chaque personne qui dépose une interpellation ordinaire à faire preuve d'un peu d'imagination ; il vous sera tout simple de transformer votre interpellation ordinaire en une interpellation urgente et vous n'aurez pas à attendre trois ans pour obtenir une réponse de la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – On peut être magnanime comme M. Voiblet et ne pas proposer de résolution. Je lui en suggère une. Un rapide décompte m'a permis de constater qu'il déposait plus de six interpellations par année, en plus des interpellations urgentes qu'il cosigne. Je lui fais donc constater que si tout le monde en faisait de même et se laissait aller à son envie d'interpeller, la Municipalité devrait répondre à 600 interpellations par an. Je vous propose donc, tout à fait modestement, que nous prenions tous ensemble une résolution dans nos cœurs et nos esprits, celle de parfois passer par les questions orales plutôt que de déposer des interpellations à tout-va.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC)** : – Je remercie M. Gaillard de relever que je suis très actif dans ce Conseil.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux** : – Je ne ferai pas de procès d'intention envers qui que ce soit, mais je vous donne quelques explications parce qu'il y a une interpellation à la Direction des travaux encore en attente qui date du mois de novembre ; elle n'aura donc pas respecté le délai de trente jours.

C'est l'un des rares cas où l'on a rencontré ce problème dernièrement. Il a été très clairement décidé par la Municipalité, comme d'ailleurs par la population lausannoise, puisqu'en septembre 2009 elle a suivi le projet, que Métamorphose englobait le site de Bois-Mermet.

Vous posez des questions très précises ; on aurait pu vous répondre par oui à toutes les questions. Il faut lire un peu entre les lignes lorsqu'on vous dit qu'on attendait une étude et plus particulièrement un groupe de travail initié par le Conseil d'Etat. Cela nécessitait quelques séances d'une délégation municipale avec le Conseil d'Etat. Ce groupe s'est réuni et a présenté les propositions au Conseil d'Etat ; ce n'est pas à nous de donner

l'information. On vous répond – peut-être un peu simplement – que ce dossier a fait un pas important en 2012.

Maintenant, quel est le futur de cette prison ? Vous avez suivi les débats au Grand Conseil, vous avez plus de réponses. Si vous trouvez les moyens financiers, plus particulièrement le terrain, compte tenu aussi de l'évolution de la LAT, et si vous trouvez quelques zones affectées qui permettront demain de mettre cette activité dans la région lausannoise, nous sommes preneurs !

La discussion est close.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

#### **Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la justice ! »**

Développement photocopié

L'histoire des Prés-de-Vidy dure maintenant depuis plus de 18 mois. En mai 2010, une vingtaine de cabanons des jardins familiaux ont été démontés ou désaffectés. Dans le cadre du projet Métamorphose, un complexe sportif, comprenant un stade de foot, une piscine, des commerces et des logements devraient voir le jour prochainement à cet endroit. Les locataires des jardins familiaux ont été relogés alors que quelques installations sont restées et accueillent désormais des personnes sans-logis et parfois sans-papiers.

Par ailleurs depuis quelques mois, des militants, membres du collectif La Bourdache, cultivent certaines parcelles et squattent les cabanons. Des roms et des latinos les rejoignent ensuite et vivent dans des conditions précaires, dans des structures qui ne sont pas au bénéfice d'un droit d'habiter. Après une grande passivité, au cours de l'été passé, la Municipalité a essayé de trouver une solution avec le collectif pour permettre la démolition de l'ensemble des cabanons. Il paraît entre autre qu'avant la réalisation de Métamorphose, des fouilles archéologiques doivent encore être entreprises à cet endroit.

Après un bras de fer de plusieurs mois, le Tribunal d'arrondissement vient enfin de décider de mesures provisionnelles concernant les cabanons des Pré-de-Vidy. Le 19 décembre à midi, les occupants actuels devront avoir levé le camp, sans quoi, ils seront délogés par les forces de l'ordre. Les cabanons pourront ensuite être détruits et la parcelle mise à disposition des archéologues.

Questions à la Municipalité :

1. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas détruit immédiatement ces cabanons lorsque les anciens locataires des jardins des Prés-de-Vidy se sont retirés ?
2. Qui a occupé ces cabanons abandonnés durant les derniers mois, combien de personnes étaient-elles ?
3. Ces occupants avaient-ils des autorisations de séjour en règle ?

4. La salubrité des cabanons, les critères sanitaires et sécuritaires étaient-ils acceptables ? La Ville a-t-elle permis le raccordement aux installations électriques ainsi qu'à la distribution d'eau ?
5. Suite à la mesure d'expulsion, combien de personnes seront-elles relogées ? A quelles conditions et à quel prix ?
6. Est-il exact que la Ville a implanté en zone intermédiaire en direction de Rovéréaz, ces Portakabin sans aucune autorisation de construction valable ?
7. La Municipalité peut-elle confirmer les expulsions d'habités de l'abri de la Vallée de la Jeunesse pour reloger certaines personnes évacuées de Vidy ?
8. Qui est compétent pour autoriser une construction en zone agricole, à quelques mètres d'une forêt, qui a délivré les autorisations et selon quelles procédures ?
9. Quels investissements ont-ils été nécessaires pour l'implantation de cette infrastructure et quelles en seront les charges annuelles d'exploitation ?
10. A quels postes budgétaires seront affectées les dépenses précitées ?
11. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas mis en œuvre une procédure simple concernant la désaffectation et la démolition des cabanons de Vidy évitant l'occupation illégale de ces dernières et l'expulsion immorale à la veille de Noël ?

Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond de la manière suivante à l'interpellateur :

*Question 1*

*Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas détruit immédiatement ces cabanons lorsque les anciens locataires des jardins des Prés-de-Vidy se sont retirés ?*

Réponse : Dans le préavis municipal N° 2009/10 du 25 février 2009, traitant de la demande de crédit pour le déplacement des cabanons, aucun montant n'a été prévu pour la démolition des cabanons restants. Sous-chapitre 8.1 « Déménagement des cabanons », qui distingue entre les cabanons pouvant être déménagés et la cinquantaine de cabanons devant rester sur place, il est clairement mentionné (au 2<sup>e</sup> paragraphe) que : « les édifices de la première génération devront rester en place et être détruits dans le cadre des travaux ».

Au sous chapitre 8.3 « Indemnités » (au 2<sup>e</sup> paragraphe) il est encore mentionné que « dans le cas présent, les cabanons qui ne pourront être déménagés resteront sur place et seront démolis dans le cadre du futur chantier »

Selon la planification prévue en 2009, lors de la présentation de ce préavis, le chantier de mise en valeur du site devait s'ouvrir après la libération des terrains par l'Association des jardins familiaux, soit à fin 2010, au terme des récoltes. Le coût de la démolition des édifices devait être pris en charge par le futur investisseur désigné, à l'issue d'une procédure de concours d'investisseurs, pour réaliser le programme prévu au Prés-de-Vidy. Cette manière de procéder devait éviter à la Ville de payer l'assainissement et la démolition des édifices ainsi que l'évacuation et le traitement des gravats.

Toutefois, l'ensemble du processus ayant pris d'importants retards (sélection des investisseurs, délai de recours, fouilles archéologiques), la destruction des cabanons a elle aussi été retardée. Néanmoins, des appels d'offres ont été lancés dès le début de l'année 2011 pour entreprendre la démolition des cabanons qui aurait pu intervenir à partir du mois de juillet 2011. L'occupation des lieux à des fins de jardinage a toutefois débuté en mai 2011.



*Question 2*

*Qui a occupé ces cabanons abandonnés durant les derniers mois, combien de personnes étaient-elles ?*

Réponse : C'est au printemps 2011 que le collectif la Bourdache a investi le site des Prés-de-Vidy. Il a occupé plusieurs cabanons situés au nord de la parcelle. Contactés par des membres du réseau du collectif, des ressortissants de la communauté rom de Lausanne ont rejoint, au mois d'avril 2011, les Prés-de-Vidy pour y occuper d'autres cabanons. Quelques semaines plus tard, des personnes au bénéfice d'un passeport espagnol mais d'origine d'Amérique centrale ont occupé d'autres cabanons encore libres.

Le nombre d'occupants du site a sans cesse évolué. La pointe du taux d'occupation a été atteinte au mois de novembre 2011 jusqu'aux environs de Noël, avec 4 à 5 membres du collectif de la Bourdache, une quarantaine de Roms et une vingtaine d'hispaniques.

Au moment de la fin de l'occupation, 3 ou 4 membres du collectif, une petite vingtaine de Roms et 5 ou 6 hispaniques restaient sur le site.

*Question 3*

*Ces occupants avaient-ils des autorisations de séjour en règle ?*

Réponse : Toutes les personnes contrôlées sur le site étaient en possession de pièces d'identité nationales en règle (Suisse, Espagne, Roumanie) leur permettant d'effectuer un séjour de trois mois consécutifs dans notre pays. En ce qui concerne les Roms, la soudaineté de leurs déplacements, tant en France qu'en Roumanie, rend impossible le contrôle de la durée de leur présence à Lausanne.

*Question 4*

*La salubrité des cabanons, les critères sanitaires et sécuritaires étaient-ils acceptables ? La Ville a-t-elle permis le raccordement aux installations électriques ainsi qu'à la distribution d'eau ?*

Réponse : Aucune installation sanitaire publique n'est implantée sur le site ou à proximité. Au mois d'août, deux familles roms s'étaient unies pour construire des wc à sec à proximité de leur cabanon.

Les occupants des cabanons se rendent ponctuellement au Point d'eau, av. de Morges 19, pour y prendre une douche et y laver leurs habits. A cet endroit, ils peuvent également bénéficier d'une visite médicale.

Deux cabanons sont équipés de cheminées. Les occupants les ont utilisés pour cuisiner et se chauffer au bois. Les autres, par mesure de sécurité, se chauffent et cuisinent leurs repas en faisant chauffer de l'alcool à brûler dans des boîtes de conserve.

Les cabanons n'ont pas l'eau courante. L'eau est prise à un robinet situé vers les cabanons du collectif la Bourdache.

Douze cabanons occupés par les Roms sont raccordés à l'électricité. Celle-ci était amenée, depuis un cabanon du collectif, par des cordons posés à même le sol. Selon un Rom résidant sur le site, une taxe mensuelle de 6 francs était perçue par le fournisseur de l'énergie, bâtiment gris au nord du site, non identifié.

*Question 5*

*Suite à la mesure d'expulsion, combien de personnes seront-elles relogées ? A quelles conditions et à quel prix ?*

Réponse : A priori, le relogement était prévu uniquement dans le cadre d'une négociation avec les différentes parties, dans la perspective d'une libération du site à fin 2011 et uniquement pour une période temporaire (jusqu'au printemps 2012). Cette négociation n'a

pas abouti et les occupants sont restés sur place jusqu'à fin mars 2012, date de leur expulsion définitive. Aucun des occupants n'a été relogé à la suite de cette expulsion.

*Question 6*

*Est-il exact que la Ville a implanté en zone intermédiaire en direction de Rovéréaz, des Portakabin sans aucune autorisation de construction valable ?*

Réponse :

1. Ce site est l'une des quatre implantations étudiées par la Municipalité. La présence antérieure d'une installation de chantier et l'absence d'habitations aux abords du site ont été déterminantes dans le choix de la Municipalité. Une telle implantation a été momentanément envisagée dans le cadre des négociations évoquées ci-dessus.
2. Des habitants du quartier conseillers communaux ont été consultés et ont donné leur accord de principe pour une utilisation temporaire du site. Un service de l'Etat a également été consulté. Toutefois il y a été renoncé et les occupants sont restés aux Prés-de-Vidy jusqu'à fin mars 2012. Dès lors, le projet de Rovéréaz devenait inutile et aucune construction, même temporaire, n'y a été réalisée.

*Question 7*

*La Municipalité peut-elle confirmer les expulsions d'habités de l'abri de la Vallée de la Jeunesse pour reloger certaines personnes évacuées de Vidy ?*

Réponse : Non, ce n'est pas le cas. Seuls les requérants d'asile et les NEM, qui ont par définition un logement, font l'objet d'une information qu'ils ne sont pas acceptés à cet endroit. De plus, le nombre de places a été augmenté pour faire face au grand froid et à la situation des Roms.

*Question 8*

*Qui est compétent pour autoriser une construction en zone agricole, à quelques mètres d'une forêt, qui a délivré l'autorisation et selon quelle procédure ?*

Réponse : La question ne s'est pas posée dans la mesure où cette éventualité ne s'est pas concrétisée et où la solution du maintien sur place aux Prés-de-Vidy a été préférée.

*Question 9*

*Quels investissements ont-ils été nécessaires pour l'implantation de cette infrastructure et quelles en seront les charges annuelles d'exploitation ?*

Réponse : Le coût total des travaux d'investissement s'est élevé à 73 000 francs. Vu le renoncement au site, il n'y a pas de charge d'exploitation.

*Question 10*

*A quels postes budgétaires seront affectées les dépenses précitées ?*

Réponse : Les dépenses ont été affectées au poste 6302.319 des comptes 2011.

*Question 11*

*Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas mis en œuvre une procédure simple concernant la désaffectation et la démolition des cabanons de Vidy évitant l'occupation illégale de ces dernières et l'expulsion immorale à la veille de Noël ?*

Réponse : cette question rejoint largement la question 1 à laquelle il a été répondu en détail. Une fois les cabanons occupés, il n'existait pas d'autre solution que celle consistant à obtenir une décision du tribunal pour pouvoir procéder à l'expulsion. La Municipalité a de ce fait suivi la seule procédure possible pour mettre fin à l'occupation. Elle a par ailleurs agi pour permettre la mise en place d'une solution transitoire, pour la durée de

l'hiver, évitant une expulsion à la veille de Noël et donnant aux occupants une solution temporaire jusqu'à fin mars 2012.

#### Discussion

**M. Pierre Oberson (UDC) :** – Je remercie la Municipalité pour sa réponse, cependant elle me laisse sur ma faim. A la question 1, vous parlez de déménagement. Vous dites que le processus a pris du retard, mais dans la réponse à une autre interpellation de Philippe Ducommun au Grand Conseil, on nous dit que la Commune de Lausanne n'a pas approché le Service du développement territorial, pour des structures d'accueil à Rovéréaz ; elle dit que le Service du développement territorial a été officieusement interpellé.

A la question 2, vous donnez un descriptif des occupants du site des Prés-de-Vidy. Il est clair que si, pour certains, vivre comme on veut, où l'on veut et à la charge de la société est un droit fondamental, nous n'avons pas encore fini d'en parler.

A la question 3, vous dites que les occupants étaient en règle, qu'ils avaient un passeport européen. Certes, mais un passeport européen donne-t-il le droit d'occuper un lieu, de faire du camping sauvage, de prendre les jardins publics pour des lieux d'aisance ? Pour éviter le « trash », je n'ai pas fait de photos-preuves. Si, demain, un membre de ce Conseil plante sa tente canadienne dans un préau quelconque, il aura une visite de la police pour en être délogé, d'autant plus que le nouveau directeur de la police est déterminé à redonner à Lausanne sa quiétude.

Je passe sur la question 4. On nous parle d'installations sanitaires inexistantes, de cuisine au bois ; à l'heure où les poussières fines occupent nos esprits, on peut également se poser des questions.

A la question 5, vous commencez votre réponse par dire qu'a priori, la négociation n'a pas abouti, qu'aucun occupant n'a été relogé. Où sont-ils alors ? Dans un squat de Lausanne ou à la plage.

A la question 6, je lis au point 1 de votre réponse : « Ce site est l'une des quatre implantations étudiées par la Municipalité. La présence antérieure d'une installation de chantier et l'absence d'habitations aux abords du site ont été déterminantes dans le choix de la Municipalité. Une telle implantation a été momentanément envisagée dans le cadre des négociations évoquées ci-dessus. » A mon sens, quand on envisage quelque chose, on est à la phase de réflexion et non à la phase de réalisation.

J'ai ici un petit document (*le document est projeté au rétroprojecteur*). Quand on voit cela, on n'est plus à la réflexion ; je ne sais pas, peut-être que pour certaines personnes c'est différent, mais, enfin, là ce n'est plus de la réflexion. Vous dites que des conseillers communaux ont été consultés et ont donné leur accord de principe pour une liquidation temporaire du site. Je me demande si cet accord a été donné dans le cadre du trèfle ou autre. (*Remarque de M. Brélaz hors micro.*) C'est l'autre trèfle.

Plus loin on lit : « Un service de l'Etat a également été consulté. Toutefois il a été renoncé et les occupants sont restés aux Prés-de-Vidy jusqu'à fin mars 2012. » Bien sûr qu'ils sont restés, puisque les travaux ont été arrêtés. Dès lors, le projet de Rovéréaz devenait inutile et aucune construction, même temporaire, n'a été réalisée. On a enlevé la photo, mais vous en avez encore le souvenir. A mon sens, les travaux ont débuté et les bâtiments en face du site sont bien des habitations ; je crois y voir en tout cas une pizzeria, des blocs locatifs et on ne peut pas dire que ce coin est un coin désert.

Pour la question 7, vous jouez un peu avec des personnes en situation de faiblesse et je trouve que c'est dommage.

Question 8 : vous dépassez l'entendement. Notre interpellation a arrêté les travaux que vous entrepreniez la veille de Noël et vous répondez, je cite : « La question ne s'est pas posée dans la mesure où cette éventualité ne s'est pas concrétisée et où la solution du

maintien sur les places des Prés-de-Vidy a été préférée. » Quant au coût des travaux qui n'ont pas eu lieu, ils feront l'objet d'une prochaine interpellation.

De toute façon, on ne déposera pas d'interpellation puisque ces constructions n'ont pas eu lieu. Toutefois, je regrette qu'on n'ait encore pas trouvé de solution. Je ne sais pas si on veut pas se mettre à table pour vraiment trouver une solution, parce que je ne trouve pas normal que des gens vivent dans un petit abri quelconque ou sur la plage au mois de février, surtout que cela ne doit pas être très agréable ces temps-ci au bord du lac ou dans les quelques petits coins possibles de Lausanne.

La discussion est ouverte.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Je vous rappelle qu'il s'agit d'une affaire qui s'est étalée sur une assez longue période, en gros une bonne année. Rétrospectivement, nous avons un point commun avec M. l'interpellateur : il aurait été plus intelligent de démolir ces cabanons tout de suite, dès que les décisions initiales ont été prises. Il se trouve que ce n'est pas la procédure qu'a suivie la Municipalité de l'époque.

Nous nous trouvons – on peut le regretter – dans un Etat de droit. Même en Valais on a pu mesurer ce que signifie l'Etat de droit par rapport à des arrivées massives de Roms, qui ont fait polémique il y a quelques mois en arrière. Il se trouve que la législation en Suisse, lorsque nous ne sommes pas dans le territoire public ordinaire, mais dans le territoire privé communal, nous traite comme n'importe quel propriétaire. Ce qui signifie que si des gens occupent des lieux, on ne peut pas dire à un propriétaire qu'on va prendre sa place ; s'il s'agit de lieux inoccupés, on se retrouve dans l'obligation d'entamer une procédure juridique relativement longue. Alors, tout est relatif ; dans le cas précis, c'étaient plusieurs mois. Nous avons plusieurs fois tâté le terrain – il faut dire les choses comme elles sont. Il y a eu quelques démolitions au milieu de l'été, mais pas plus. Ensuite, un noyau dur s'est formé là-bas. Il y avait effectivement des Roms, mais aussi des gens d'autres pays européens, notamment d'Espagne ; il y a avait une certaine diversité des occupants. La Municipalité, prise dans le calendrier juridique, n'a pas pu arriver à des décisions avant la période de Noël. Dans un premier temps, elle a décidé de l'évacuation et d'un changement de lieu – Rovéréaz, en l'occurrence – avec certaines consultations de conseillers communaux qui ne sont pas du bord que vous pensez. Et puis, elle a commencé un certain nombre de travaux préliminaires, sinon cela n'aurait jamais coûté 73 000 francs ; il faut que le bon sens l'emporte un peu.

Dans le cadre de cette procédure, il est arrivé deux choses. La procédure traînant encore un peu, on n'avait pratiquement plus de hauts cadres du personnel communal disponibles, parce qu'ils ont aussi droit à des vacances – on était à la veille de Noël. Cela mettait l'opération dans l'impossibilité. Elle a été reportée dans un premier temps au début janvier pour ces raisons. Au début du mois de janvier, on a pu trouver un accord avec les occupants, car si on entamait encore une procédure, on les évacuerait dans la deuxième moitié de janvier, et ils partaient de toute manière suite à cet accord. Il devenait donc totalement disproportionné de réaliser l'opération Rovéréaz. De plus, nous avons été aussi conscients des réactions de la population.

De manière tout aussi claire, au milieu de cette procédure, alors que nous cherchions des solutions et pas des embrouilles juridiques majeures – ce qui est en général le cas quand on a des conflits avec certains services de l'Etat – nous avons fait une certaine interprétation de la réalité juridique ; il se trouve que l'autorité décisionnelle cantonale en a fait une autre et nous a dit que nous n'avions pas le droit de faire cela. Ce sont des choses qui arrivent de temps en temps quand deux autorités font une analyse ; bien sûr, l'Etat l'emporte, cela ne fait aucun doute. Ce qui ne fait pas non plus de doute, c'est qu'on a su alors que le projet était abandonné, mais c'est un détail.

Il y a beaucoup de recherches de solutions en ce moment. Le Canton est en train de travailler à une nouvelle interprétation de ce que pourraient être les obligations pour les caravanes qui veulent stationner ici et là dans le Canton, avec l'obligation d'aller dans les

lieux officiels. Il envisage une interprétation qui pourrait s'appliquer à des populations beaucoup plus faibles. Si cela se décide et se concrétise juridiquement, nous aurions alors une solution. Mais à l'époque cela n'existait pas. Voilà donc l'univers dans lequel nous avons dû nous mouvoir. Heureusement, cet épisode est maintenant derrière nous. Il a démontré deux choses : dans les cas de ce genre, il ne faut pas attendre pour démolir et une fois qu'on est embarqué dans ce genre de procédure, cela prend un certain temps et crée nombre de controverses.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Je ne vais pas rester sans réagir, parce que M. le syndic, qui a été conseiller national et député, qui connaît parfaitement la Loi sur l'aménagement du territoire, essaye ici, par un discours un peu feutré, de nous expliquer que la Municipalité n'est pas responsable dans ce dossier et qu'on est en train de changer certaines règles qui permettraient de telles constructions. Excusez-moi, monsieur le syndic, je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Lorsque j'ai vu ces travaux débiter dans ce secteur, j'ai téléphoné au Service du développement territorial pour demander si la Ville de Lausanne avait fait une demande de dérogation à l'article de la Loi sur l'aménagement du territoire concernant la distance à la forêt et si elle avait fait une demande pour des constructions en zone agricole. La réponse a été non. J'ai demandé s'il y avait des possibilités de dérogation pour faire ce genre de chose ; je savais que ce n'était pas le cas et on m'a répondu non une nouvelle fois. J'ai ensuite téléphoné à l'ingénieur forestier du Service des forêts pour demander si une autorisation pour construire à moins de 10 mètres de la forêt avait été délivrée ; on m'a également dit que non. Suite à cela, je me suis permis d'écrire au Canton pour demander des explications sur ces constructions et, après cette lettre, le Canton est intervenu auprès de la Municipalité pour faire stopper les travaux. Voilà la réalité des faits.

On peut raconter toutes les histoires qu'on veut. Je regrette que nous soyons devant une autorité qui a ignoré deux articles importants de la Loi sur l'aménagement du territoire concernant le développement des constructions : l'une par rapport aux distances à la forêt et la deuxième pour les constructions en zone agricole. Voilà la réalité de ce dossier.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Dans une des réponses à l'interpellation de M. Oberson, puis dans les propos de M. le syndic, on apprend que des conseillers communaux ont été consultés avant le début des travaux sur le secteur de Rovéréaz. A ma connaissance, il n'y a pas beaucoup de conseillers communaux qui habitent dans le secteur. Personnellement, j'habite à moins de 200 mètres de ce lieu et je n'ai pas été consultée. Par contre, j'ai reçu énormément d'appels d'habitants qui se demandaient ce qui se passait, et qui craignaient justement l'arrivée des utilisateurs des cabanons de Vidy. J'aimerais bien savoir qui a été consulté.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Mon collègue pourrait vous le dire, parce que c'est lui qui les a consultés, pas moi. En ce qui concerne le fond, pour qu'on se comprenne bien avec M. Voiblet : quand je parle du futur, je parle des changements de règles pour le stationnement de citoyens divers, que ce soient les caravanes ou des groupes plus petits, que le département de Quattro est en train d'analyser, et non de l'aménagement du territoire. C'est clair que les règles ne changeront pas dans ce domaine. Ce que je dis également, c'est que nous avons nos propres services et que ceux-ci ont estimé, au moment où ils ont fait les mesures préliminaires, que c'était jouable. Ils ont manifestement eu tort, vu ce qui s'est passé après et la Ville de Lausanne étant par divers côtés plus autonome que d'autres, fait souvent ses estimations elle-même.

Au moment où l'on a vraiment renoncé, il y a eu deux épisodes. On n'arrivait plus à faire le suivi à cause des départs en vacances – l'évacuation devait se faire le 22 ou le 23. C'est là qu'on a reporté à la première séance de janvier et on a réussi à trouver une conciliation avec les occupants de Vidy. Il a été clair qu'on ne pouvait pas d'un point de vue du SDT ; la décision de fait était déjà prise en deux fois, puisque le 23 on avait reporté et le 7,

manifestement, on n'allait pas plus loin, puisqu'on restait à Vidy. Ce sont juste des nuances par rapport à ce que vous venez de dire.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Veuillez m'excuser de prolonger ce débat, mais je n'arrive toujours pas à comprendre la nature juridique de la consultation de deux conseillers communaux. Est-ce en lien avec la Commission des finances ?

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – (*Micro coupé*) ...pas juridique, c'était un premier sentiment des habitants du quartier ; manifestement, ils n'étaient pas représentatifs de l'ensemble du quartier.

La discussion est close.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

– vu l'interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la justice ! » ;

– vu la réponse municipale ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

#### **Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Les zones 30 kilomètres par heure ont-elles été vérifiées pratiquement et juridiquement ? »**

Développement polycopié

Les nombreux projets touchant la circulation lausannoise suscitent à la fois enthousiasme et crainte. Les habitants des différents quartiers, les commerces et les entreprises, les visiteurs tout comme les utilisateurs successifs des transports individuels motorisés et publics voire les cyclistes et les piétons constatent la multiplication des projets, avec ou sans soutiens cantonaux et fédéraux, sur le sol lausannois ou dans l'agglomération. Si l'on parle abondamment des axes forts de transports publics et des reports de trafics, il faut aussi y ajouter la présence des nombreuses zones 30 kilomètres/heure (30 km/h) dont certains groupes politiques du Conseil communal demandent par ailleurs la généralisation au centre-ville, petite ceinture comprise.

Au vu de ce vaste débat et notamment du point de vue financier et procédural, nous avons l'honneur de poser, les questions suivantes à la Municipalité:

1. A ce jour, combien de zones 30 km/h existent sur le territoire communal, depuis quand et quelles sont-elles ?
2. Au-delà de leurs mises en place, ont-elles toutes fait l'objet d'une vérification au sens de l'art. 6 de l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre du 28 septembre 2001 (RS 741.213.3) ?
3. Quels sont les coûts d'instauration d'une zone 30 en moyenne et relativement aux distances concernées (études, marquages particuliers et autres aménagements modérateurs) ?
4. Dans le cadre des vérifications mentionnées plus haut, à combien se montent les coûts des aménagements supplémentaires postérieurement réalisés ?
5. Face à d'éventuelles absences de vérification au sens de l'art. 6, les amendes restent-elles juridiquement exigibles ?

D'avance nous remercions la Municipalité pour ses réponses aux questions susmentionnées.

Réponse de la Municipalité

### **Préambule**

L'autorité compétente en matière de signalisation routière est le Canton. Cependant, en date du 13 mars 1978, la Ville de Lausanne a obtenu une délégation de compétence pour toute la signalisation, à l'exception des signaux de limitation de vitesse et d'entrée de localité. Cette délégation de compétence a été modifiée le 9 mars 1995 en incluant les limitations de vitesse sur les routes communales situées à l'intérieur de la localité.

En 1995, le Conseil communal a adopté le Plan directeur communal contenant notamment le principe de mise en place de zones modérées (zones 30 et zones de rencontres). La première zone 30 lausannoise, celle de Vidy, a été créée en 1993. Suite à la multiplication des zones modérées en Suisse, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontres entre en vigueur. Cette ordonnance a pour but de clarifier les démarches à entreprendre dans l'optique de la création d'une zone 30. L'aménagement de l'espace routier est également abordé aux articles 4 et 5. L'article 6 traite lui du suivi de ces zones et précise que : « L'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée après une année au plus tard. Si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures complémentaires. » Le BPA a édité plusieurs recommandations par rapport à la mise en place et au suivi des zones 30. La notion d'une valeur limite du  $V_{85}^{29}$  fixée à 38 km/h est issue de ces recommandations, mais cette valeur n'est pas inscrite dans la norme. Bien que non contraignante, cette valeur limite est reconnue par l'ensemble des organes responsables de la signalisation routière, dont le TCS, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne.

Pour rappel, la Ville de Lausanne a mandaté un bureau d'études privé en 2007 pour réaliser un audit des zones 30 aménagées sur le territoire communal. Cette démarche volontaire met en évidence l'implication de la Ville dans le suivi de ces zones. Cet audit a notamment permis de dégager des pistes d'améliorations qui sont exploitées aujourd'hui encore au gré des opportunités. Les résultats généraux de l'audit se sont avérés globalement positifs et ont fait l'objet d'une communication au Conseil communal le 7 janvier 2008.

Le Service des routes et de la mobilité effectue des mesures de vitesse sur 24 h et reçoit mensuellement l'ensemble des résultats des contrôles de vitesse effectués par la police. Cet échange d'informations permet d'améliorer considérablement le suivi des zones modérées existantes.

Cela étant précisé, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellation.

### **Réponse de la Municipalité**

#### *Question 1*

*A ce jour, combien de zones 30 km/h existent sur le territoire communal, depuis quand et quelles sont-elles ?*

#### **Réponse**

Au 31 décembre 2011, il y a 39 zones 30 et 4 zones de rencontres, dont une privée sur l'esplanade du CHUV. La liste de toutes ces zones est disponible en annexe.

---

<sup>29</sup> Vitesse respectée par 85 % des usagers.

*Question 2*

*Au-delà de leurs mises en place, ont-elles toutes fait l'objet d'une vérification au sens de l'art. 6 de l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre du 28 septembre 2001 (RS 741.213.3) ?*

**Réponse**

Toutes les zones 30 sur le territoire communal font l'objet d'un suivi régulier et permanent. Le Service des routes et de la mobilité dispose de cinq radars qui sont régulièrement installés dans le fonctionnement des zones 30. Lorsque des valeurs anormales sont observées, une analyse plus détaillée de la situation est effectuée et si cela s'avère nécessaire, des mesures complémentaires sont prises. La zone 30 du chemin de Villard illustre le propos. Inaugurée en juin 2009, un contrôle sur 24 heures des vitesses a été effectué en mai 2010 et la valeur du  $V_{85}$  était de 38 km/h, soit juste à la limite de la recommandation du BPA. Compte tenu de ces valeurs, un suivi spécifique de cette zone a été mis en place. Durant l'année 2010, les résultats des contrôles radar de la police ont régulièrement montré un  $V_{85}$  proche de 38 km/h ou même légèrement supérieur avec des pointes de vitesse parfois plus élevées. Compte tenu de ces observations, des mesures correctives ont été étudiées et trois seuils ont été construits pour abaisser la vitesse du trafic. Cet aménagement, validé par la Municipalité début 2011, a permis d'assainir la situation.

*Question 3*

*Quels sont les coûts d'instauration d'une zone 30 en moyenne et relativement aux distances concernées (études, marquages particuliers et autres aménagements modérateurs) ?*

**Réponse**

Le coût d'une telle zone est variable, car il dépend de la situation antérieure de la voirie. En effet, dans certains cas, il est nécessaire de modifier des bordures de trottoir, de créer des carrefours surélevés, de mettre en place des seuils, de baliser des contresens vélo, etc. La palette d'aménagements est très large. Sur la base des aménagements effectués jusqu'ici, un investissement moyen de quelque 70 000 francs est nécessaire pour la création d'une zone 30.

*Question 4*

*Dans le cadre des vérifications mentionnées plus haut, à combien se montent les coûts des aménagements supplémentaires postérieurement réalisés ?*

**Réponse**

A titre d'exemple, voici les coûts unitaires des différents types d'aménagements complémentaires pouvant être réalisés dans une zone 30 :

- création d'un seuil : entre 3 et 6000 francs
- création d'un trottoir continu : entre 10 et 20 000 francs
- création d'un carrefour surélevé : entre 20 et 30 000 francs
- modification de bordures : 500 francs/m<sup>1</sup>
- balisage : entre 10 à 15 francs/m<sup>1</sup>
- mise en place de blocs Zone 30 : 500 francs/pièce



*Question 5*

*Face à d'éventuelles absences de vérification au sens de l'art. 6, les amendes restent-elles juridiquement exigibles ?*

**Réponse**

Comme précisé par le responsable de la signalisation du Service des routes de l'Etat de Vaud dans un article du quotidien *24 heures*, il n'y a pas de jurisprudence par rapport à la mise en place de contrôles de vitesses dans une zone 30 dont le  $V_{85}$  serait supérieur à 38 km/h. L'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontres n'aborde pas cet aspect. En effet, comme mentionné en préambule, l'article 6 de l'ordonnance mentionne : « L'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée après une année au plus tard. Si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures complémentaires. »

Cependant, une jurisprudence stipule qu'une signalisation officielle doit être respectée. Les contrôles de vitesses réalisés par la police communale font également partie des outils permettant d'améliorer la sécurité routière en abaissant la valeur du  $V_{85}$ . Sans ces contrôles, les vitesses augmentent et, au final, la sécurité des usagers, principalement celles des piétons et des cyclistes, se détériore. Ces contrôles sont donc clairement justifiés pour autant que la signalisation d'entrée de zone soit claire, ce qui est le cas à Lausanne. En effet, les totems d'entrée de zone et les blocs de granit roses avec une armature métallique verte sont des éléments régulièrement mis en avant par le BPA comme un aménagement de qualité.

En conclusion, les zones 30 lausannoises sont régulièrement contrôlées et respectent l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontres. La création de nouvelles zones 30, comme le demande de nombreux habitants, doit faire l'objet d'un prochain préavis. Leur financement doit être encore défini dans le Plan des investissements.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## Annexe : liste des zones 30 et des zones de rencontres

ZONE 30	
2	Vidy (1993)
3	Devin (1995)
4	Fauvette (1995)
5	Mouettes (1996)
6	Bois-Gentil (1996)
7	Chablière (1996)
8	Renens (1996)
9	Servan (1996)
10	Florimont - Faverges (1996)
11	Saint-Roch (1996)
12	Mousquines (1996)
13	Montelly (1996)
14	Fontenay (1996)
15	Rosière (1998)
16	Presbytère (1998)
17	Montolieu (1998)
18	Boisy (1998)
19	Beaumont (1999)
20	Tribunal-Fédéral (2000)
21	Eterpeys (2001)
22	Midi (2002)
23	Sauvabelin (2002)
24	Salève (2002)
25	Crêtes (2003)
26	Entre-Bois (2003)
27	Taulard (2003)
28	Rouveraie (2004)
29	Grey (2005)
30	Beau-Rivage (2005)
31	France - Maupas (2005)
32	Bossons (2007)
35	Primerose (2007)
36	Stade (2007)
37	Liseron (2008)
38	Villars (2009)
39	Richesson (2009)
40	Esserts (2009)
41	Bruyères (2009)
43	Davel (2011)

  

ZONE DE RENCONTRE	
1	Maisons Familiales (1986)
33	Fleurettes (2006)
34	CHUV (2007) privé
42	Cité (2010)
44	Sallaz (2011)

## Discussion

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Sauf remarques de mes cosignataires, je n'ai pas de remarques supplémentaires. J'imagine que ce sujet nous occupera un certain temps lors d'autres séances consacrées plus spécifiquement à cet objet.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le Conseil communal de Lausanne**

– vu l'interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Les zones 30 kilomètres par heure ont-elles été vérifiées pratiquement et juridiquement ? » ;

– vu la réponse municipale ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

## **Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Ecrans publicitaires dans les stations du m2 : une aberration écologique »**

Développement polycopié

Depuis quelques mois, des écrans vidéo publicitaires ont été installés dans les stations du m2 (Gare, Flon, Riponne), à l'entrée des rames, sur les quais. Rappelons que la publicité représente une source importante de pollution. La présence d'écran vidéo décuple cet effet par une consommation continue d'électricité. De plus, il n'est pas certain que la présence de plus en plus insistante de la publicité dans l'espace public corresponde aux vœux des habitants. Ainsi, à en croire un sondage de l'institut allemand GfK sur l'attitude des Européens face à la publicité, il semblerait que pour une majorité écrasante d'Espagnols (88,8 %), d'Allemands (83,6 %) et de Russes (82,9 %) il y ait « trop de publicité ». Pire, beaucoup d'Européens pensent que la publicité ne sert à rien et une écrasante majorité de Français (89 %), de Belges (87,8 %), de Suédois, d'Autrichiens et d'Espagnols, estime qu'elle pousse les gens à « acheter des produits dont ils n'ont pas besoin ». Il est douteux que l'avis des Lausannois-es diffère fondamentalement de l'opinion reflétée par ce sondage.

La présence de ces écrans appelle donc plusieurs interrogations.

- 1) Qui octroie une concession publicitaire à ces emplacements ?
- 2) Dans l'hypothèse où cette concession est octroyée par les tl, que pense la Municipalité de cette utilisation de l'espace public? Envisage-t-elle une intervention contre cette utilisation via sa représentation dans le conseil d'administration des tl ?
- 3) La Municipalité peut-elle communiquer un bilan énergétique de ces écrans publicitaires? Estime-t-elle que ces écrans publicitaires participent aux principes de développement durable dont elle se réclame ?
- 4) La Municipalité n'estime-t-elle pas que ces écrans publicitaires relèvent d'une pratique publicitaire déloyale, dans la mesure où ils captent, de manière agressive, l'attention d'usagers qui n'ont d'autre choix que d'attendre le métro à cet emplacement ?

Réponse de la Municipalité

### **Préambule**

Des écrans ePanels (e pour electronic et Panel pour tableau), deux par station, ont été effectivement installés depuis plusieurs mois dans trois stations du m2 : Gare CFF, Flon et Riponne. Ces écrans sont également présents sous divers formats dans les gares CFF de Lausanne, Zürich, Berne, Bâle, Lucerne et Genève.

La Municipalité est d'accord pour dire que tout abus de quelque nature qu'il soit est néfaste et qu'il en va de même de la publicité. Sans revenir sur l'éternel débat, pour ou contre la publicité, s'il est vrai qu'elle peut pousser à acheter des produits dont on n'a pas besoin, il y a lieu d'admettre qu'elle permet parfois de reconnaître ceux dont on a besoin.

Pour revenir aux écrans, ceux présents dans le m2 sont appelés ePanels. Ces surfaces numériques de format vertical (101 X 180 cm), sont des écrans Full-HD-LCD. Ils diffusent des images fixes ou animées qui sont à mi-chemin entre le spot classique télévisuel et l'affiche. Ils sont dépourvus de son et diffusent une succession de messages publicitaires.

Il existe également un autre type d'écrans dans les gares CFF, les eBoards, de dimensions nettement supérieures à celles des ePanels (voir liste annexée). Ces écrans diffusent un mixte de messages publicitaires et d'informations (écrans jusqu'à 60 m<sup>2</sup>).

Cela étant précisé, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellation.

## Réponses de la Municipalité

*Question 1 : Qui octroie une concession publicitaire à ces emplacements ?*

**Réponse :** Ce sont les tl qui octroient la concession publicitaire dans l'enceinte du métro et qui gèrent les types d'espaces publicitaires.

*Question 2 : Dans l'hypothèse où cette concession est octroyée par les tl, que pense la Municipalité de cette utilisation de l'espace public ? Envisage-t-elle une intervention contre cette utilisation via sa représentation dans le Conseil d'administration des tl ?*

**Réponse :** Les moyens technologiques sont en constante évolution. On peut rappeler que depuis des dizaines d'années, il y existe un ancêtre des ePanels : le scroller. Ces panneaux lumineux dits également « toblerone » sont formés de triangles amovibles permettant successivement l'affichage de trois affiches. L'ePanel est donc une évolution logique de la diffusion de la publicité qui est constatée partout dans le monde, aller contre cette évolution paraît bien illusoire. Par conséquent, la Ville ne pense pas intervenir contre cette utilisation d'écrans ePanels, mais sera attentive au résultat de l'étude récemment diligentée par la SGA (voir réponse 3 ci-dessous).

*Question 3 : La Municipalité peut-elle communiquer un bilan énergétique de ces écrans publicitaires ? Estime-t-elle que ces écrans publicitaires participent aux principes de développement durable dont elle se réclame ?*

**Réponse :** La SGA, concessionnaire des tl, nous a communiqué la puissance des ePanels actuellement présents dans les stations du m2, à savoir 0,7 KW (comme dans les gares, les ePanels du métro fonctionnent 18 heures par jour de 6 h à 24 h). Elle nous a également signalé qu'un bureau spécialisé a été mandaté par elle, afin d'établir un bilan énergétique de ces écrans. Ce dernier étudiera la consommation énergétique et mettra aussi en rapport les différentes économies faites sur la logistique ainsi que les coûts de production. Le résultat de cette étude devrait être remis à la SGA dans le courant du mois de septembre 2012. Après analyse, la SGA prendra toutes les mesures utiles pour optimiser le bilan énergétique de ces écrans.

Sans attendre le résultat de cette analyse, on peut déjà affirmer que ces écrans qui diffusent de multiples messages pourraient, à terme, permettre de diminuer le nombre de panneaux d'affichage. En effet, il faut savoir qu'un écran remplaçant un panneau « papier » supprime la colle, le papier, les déplacements motorisés pour changer les affiches, etc. mais, il est vrai... également le travail des colleurs d'affiches.

*Question 4 : La Municipalité n'estime-t-elle pas que ces écrans publicitaires relèvent d'une pratique publicitaire déloyale dans la mesure où ils captent, de manière agressive, l'attention d'usagers qui n'ont d'autre choix que d'attendre le métro à cet emplacement ?*

**Réponse :** La captation du regard des usagers dans les stations du métro, lieux pratiquement clos, est inévitable. En ce sens, quel que soit le support, la publicité dans les stations du m2 bénéficie effectivement d'une visibilité accrue par rapport aux panneaux situés dans les rues. Néanmoins, chacun ayant le libre arbitre de regarder ou non les panneaux d'affichage ou les ePanels, cette pratique ne nous semble pas déloyale.

En conclusion, nous pouvons dire que si, comme toute évolution, la présence des ePanels dans le métro m2 peut susciter des réactions diverses, la Municipalité sera, en ce qui la concerne, particulièrement attentive aux aspects énergiques induits par à l'évolution technologique de l'affichage.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## Annexe : liste des ePanels et eBoards actuellement présents dans les gares CFF et le m2

### ePanels

Les ePanels sont des écrans Full-HD 82 pouces (diagonale de l'image sur plus de 2 m), placés à hauteur d'homme, au format vertical 9:16.

Les messages publicitaires animés sont diffusés sur ces écrans, en alternance et de manière synchronisée. Les émissions durent 18 heures par jour, de 6h à 24h. Chaque ePanel-Spot passe toutes les 60 secondes (réservation minimale 1 jour/lgare).

#### *Gares CFF*

Bâle	7 ePanels
Berne	6 ePanels
Genève	6 ePanels
Lausanne	5 ePanels
Lucerne	6 ePanels
Zürich	13 ePanels

#### *Stations m2*

Gare	2 ePanels
Flon	2 ePanels
Riponne	2 ePanels

### eBoards

Les eBoards sont des écrans LCD de diverses tailles.

Des informations, des actualités régionales, nationales et internationales et des messages publicitaires animés sont diffusés sur ces écrans, en alternance et de manière synchronisée. Les émissions durent 18 heures par jour, de 6 h à 24 h. Chaque PosterSpot passe toutes les trois minutes pendant les blocs publicitaires. En cas de réservations de réseau, la diffusion dure au moins sept jours, du lundi au dimanche.

Bâle	1 eBoard	14 m <sup>2</sup>
Berne	1 eBoard	10 m <sup>2</sup>
	1 eBoard	10 m <sup>2</sup>
	1 eBoard	17 m <sup>2</sup>
Genève	1 eBoard	10 m <sup>2</sup>
	1 eBoard	10 m <sup>2</sup>
Lausanne	1 eBoard	10 m <sup>2</sup>
Lucerne	1 eBoard	10 m <sup>2</sup>
Zürich	1 eBoard	60 m <sup>2</sup>

### Discussion

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – Je remercie la Municipalité pour sa réponse qui, malheureusement, ne m'a guère convaincu. Je citerai trois raisons à cela. Premièrement, la Municipalité sous-estime le fait qu'on a affaire à un public captif qui attend le métro, qui n'a pas d'autre choix que d'être à cet endroit. Ces écrans lumineux représentent une source publicitaire assez agressive et un peu déloyale s'agissant du caractère public du fait d'attendre le métro à cet endroit.

Deuxièmement, la Municipalité n'a pas l'air d'être du tout dérangée par la contradiction flagrante entre la voracité énergétique de ces écrans et les principes de développement durable dont elle se revendique. Je trouve cela regrettable.

Troisièmement, je trouve peu convaincante l'argumentation selon laquelle la présence d'écrans lumineux conduirait à une diminution de la publicité sur affiches papier. On constate plutôt que ces écrans viennent se surajouter à la présence de publicités papier en

format mondial dans des interstices où, justement, le format mondial n'est pas possible – ces espaces sont trop restreints. Cette idée me semble contredite par les faits.

J'ai une question complémentaire à poser à la Municipalité sur un fait dont je n'étais pas au courant quand j'ai déposé cette interpellation. En France, il a été fait mention dans la presse que ces écrans lumineux publicitaires sont dotés de caméras qui filment les personnes regardant les publicités, ce qui permettait aux publicitaires de déterminer l'âge de ces personnes, la fréquence avec laquelle ces publicités sont regardées et s'il s'agit plutôt de femmes ou d'hommes. Donc, une petite caméra permettait d'enregistrer toutes ces données tant et si bien que la Commission nationale d'informatique et des libertés, qui est un peu l'équivalent du préposé à la protection des données en Suisse, s'est saisie de l'affaire en supposant que cela violait la sphère privée. Elle n'a pas encore rendu de rapport à ce sujet. Les écrans lausannois sont-ils dotés du même système pour réaliser des statistiques publicitaires ? Et, si oui, la Municipalité n'estime-t-elle pas que cela pose un problème du point de vue du respect de la sphère privée des usagers du métro ? J'annonce d'ores et déjà le dépôt d'une résolution sur cette question.

La discussion est ouverte.

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – Je soutiens M. Buclin par rapport à son appréciation de ces écrans et de leur agressivité ainsi que par rapport à l'écobilan manifestement négatif de cette forme de publicité, comparé à n'importe quel autre moyen passif, c'est-à-dire l'affiche en papier typique. Je manifeste également mon insatisfaction par rapport à la réponse que nous avons reçue.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je ne sais pas s'il faut se piquer de grands mots et de grands principes en parlant de public captif. Je vous pose la question : lorsque vous vous faites harceler par téléphone à la maison, à des moments qui ne vous conviennent pas du tout, par des gens qui veulent vous vendre de la porcelaine de Limoges ou des vins de Bordeaux, dans quelle mesure n'est-on pas un public-cible captif ? Je me demande également si, à la période des fêtes, lorsque vous avez des affiches papier en format mondial très subjectives de lingerie féminine aux carrefours et autres ronds-points, s'il n'y a pas un accord entre les fabricants de lingerie et les carrossiers. Je crois qu'il ne faut pas se piquer de grands mots. On apprécie ou non la liberté de commerce, mais cela fait partie de la vie économique et sociale de notre Ville. « Mon té ! » tant qu'il n'y a que cela pour s'indigner, on est encore heureux.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – A ma connaissance, je vous répondrai que non. Ce serait d'ailleurs assez étonnant qu'une entreprise suisse ait ce type de pratique. Peut-être cela s'est-il fait en France sur un mode expérimental. En tout cas, je ne connais par l'article auquel vous faites référence ; cela me paraît assez étonnant.

Par contre, je peux vous indiquer ce qui existe en termes de comptage de piétons. On a la possibilité de compter les passages et de voir les gens sur une partie de territoire. Maintenant, je peux vous dire qu'il est quasiment impossible d'avoir de l'image. Cela ne m'empêche pas de poser la question formellement à la société tl, qui est garante de la protection des données. Je ne veux pas créer une histoire de ville non plus par rapport à ce que je viens d'entendre. C'est vrai que ce serait assez grave si cela se produit et sachez en tout cas que la Municipalité, quand elle était maître d'ouvrage dans la construction du m2, a été très attentive aussi au nombre d'affiches qu'on pouvait mettre à l'intérieur des stations. Cela a fait l'objet d'une réflexion et d'une décision municipale, puisque nous sommes allés à l'encontre des propositions qui avaient été faites au préalable et c'est subtilement que nous avons accepté un certain nombre d'espaces publicitaires dans les stations ; en tout cas, il n'y en a pas plus que ce qu'on peut voir dans la partie centre-ville.

C'est vrai qu'au cours de ces derniers mois, l'éclairage lumineux est arrivé. On avait déjà eu la proposition lors de la construction du m2, mais les moyens demandés, surtout le type de publicité active telle qu'elle a été mise, ne répondaient pas à nos critères. Par contre, les écrans qui sont posés actuellement sur le domaine public, dans les gares en particulier – et

c'est l'analogie qui a été faite pour le m2 – sont à la satisfaction des autorités de surveillance.

En ce qui concerne le bilan écologique, je n'ai pas le résultat formel, même si dans l'interpellation il est dit que cet automne on devait avoir la réponse. Je peux m'engager à vous donner une information écrite à terme, puisque c'est intéressant quand même de voir si l'appréciation qu'on en fait est juste et si, finalement, l'affiche lumineuse n'est pas moins gourmande en énergie dans son bilan global que l'affiche dite traditionnelle.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche)** : – Voici ma résolution :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, via sa représentation au Conseil d'administration des tl, intervienne pour que ces écrans publicitaires, particulièrement voraces en énergie, soient retirés des stations du m2.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Nous allons sans doute commencer une longue discussion sur cette résolution. Je n'irai pas dans les questions de procédure pour savoir si on peut souhaiter que la Municipalité, via sa représentation au Conseil d'administration des tl, agisse sur cette question. Si j'ai bien compris une des réponses du directeur des Travaux, nous n'avons pas encore le bilan écologique complet et donc il me semble prématuré de considérer que, par définition, ces écrans sont voraces en énergie. Il faut faire tous les calculs, mais je ne suis pas un spécialiste comme M. Rossi.

De plus, par hypothèse, ces publicités rapportent de l'argent aux transports publics et si on souhaite favoriser les transports publics, il n'est pas gênant qu'ils aient cette ressource supplémentaire. Il faut faire des choix : qu'est-ce qui est le plus nuisible ou le plus valable ? Je crois que la majorité du groupe PLR rejettera cette résolution.

**M. Nicolas Gillard (PLR)** : – Je renonce.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La résolution Hadrien Buclin est refusée par 35 voix contre 28 et 7 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Hadrien Buclin : « Ecrans publicitaires dans les stations du m2 : une aberration écologique » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La séance est levée à 20 h.